



**Mémoire déposé à la Commission parlementaire sur la  
qualité, l'accessibilité et le financement des universités**

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES  
DU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

## Avant-propos

La Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) est un organisme à but non lucratif représentant près de 31 000 étudiants de niveau universitaire, tant de premier cycle que de cycles supérieurs, poursuivant leurs études à l'Université de Montréal. Fondée le 31 octobre 1976, elle œuvre depuis dans le secteur de l'éducation et concentre une grande part de ses énergies à la défense des droits de ses membres.

Par sa participation active au sein de différentes instances, entre autres, de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) depuis ses débuts, elle promeut l'accès à une éducation supérieure de qualité. Ainsi, elle a participé à l'élaboration et à l'adoption du mémoire que la FEUQ présentera à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités.

Dans la foulée des consultations entreprises par le ministère de l'Éducation du Québec, la FAÉCUM désire apporter une contribution particulière au débat et un éclairage complémentaire à celui de la FEUQ. C'est pourquoi elle soumet un mémoire qui contient réactions et propositions au document soumis pour consultation. Les propositions issues du mémoire de la FAÉCUM ont fait l'objet de nombreuses consultations et débats au sein des instances étudiantes représentatives et ont été adoptées lors de la 390<sup>e</sup> séance du Conseil Central de la Fédération, le 4 février 2004.

Dans le présent document, l'utilisation exclusive du masculin tient d'un souci de concision et ne se veut aucunement discriminatoire.

### **Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM)**

3200 Jean-Brillant  
Local B-1265  
Montréal, H3T 1N8  
Téléphone : 514-343-5947  
Télécopieur : 514-343-7690

**Renseignements** : Francis Bourque-Sandoval, attaché politique, FAÉCUM, téléavertisseur : 202-0769, cellulaire : 791-5947.

# Table des matières

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>p.2</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	<b>p.3</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>p.5</b>
Le réseau universitaire: Financement, qualité et accessibilité .....	p.5
Les défis de la société du savoir .....	p.6
a) Les besoins en recherche et en main-d'œuvre hautement qualifiée.....	p. 6
a) Le choc démographique .....	p. 7
a) Internationalisation des universités .....	p. 8
<b>1. LES BESOINS DES UNIVERSITÉS</b> .....	<b>p. 9</b>
1.1 Le renouvellement du corps professoral .....	p. 10
1.2 Les infrastructures.....	p. 17
1.3 Les bibliothèques .....	p. 21
1.4 La recherche universitaire .....	p. 23
<b>2. CONTRIBUTION ÉTUDIANTE ET ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES</b> .....	<b>p. 30</b>
2.1 Protéger l'accessibilité : Le choix du Québec .....	p. 30
2.2 Évolution des frais de scolarité et accessibilité .....	p. 32
2.3 Endettement étudiant.....	p. 37
2.4 La contribution étudiante : solution au problème de financement ?.....	p. 39
2.5 Droits de scolarité et frais afférents : Une loi-cadre maintenant !.....	p. 40
2.6 Étudiants internationaux et canadiens non-résidents du Québec.....	p. 42
2.7 L'aide financière aux études.....	p. 45
<b>3. LA PLACE DU SECTEUR PRIVÉ DANS LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS</b> .....	<b>p. 51</b>
3.1 Encadrer la présence du financement dédié .....	p. 51
3.2 Un financement indirect dédié à la formation de la main-d'œuvre .....	p. 54
<b>4. FINANCEMENT PUBLIC ET IMPUTABILITÉ</b> .....	<b>p. 57</b>
4.1 Le financement conditionnel et les formes adéquates de l'imputabilité .....	p. 57
4.2 Pour un réinvestissement public lié à la formule de financement des universités.....	p. 60
4.3 L'état des finances publiques permet-il d'envisager un réinvestissement ?.....	p. 61
<b>5. LE FINANCEMENT PROVENANT DU FÉDÉRAL</b> .....	<b>p. 64</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>p. 65</b>
<b>RÉCAPITULATION DES PROPOSITIONS</b> .....	<b>p. 67</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>p. 72</b>



# Introduction

## Le réseau universitaire : Financement, qualité et accessibilité

Le gouvernement du Québec nous propose aujourd'hui une vaste consultation sur l'avenir des universités québécoises. À la FAËCUM, nous ne demandons pas mieux que de discuter ouvertement des grands enjeux du monde universitaire, car cela fait partie intégrante de notre mission. Pourtant, au-delà du « débat large et ouvert<sup>1</sup> », il faut rester cohérent, et admettre certains faits.

Le gouvernement actuel reconnaissait, lors de la dernière campagne électorale qui l'a porté au pouvoir, l'existence d'un sous-financement pour les universités du Québec<sup>2</sup>. Il reprenait même à son compte l'étude comparative de la CRÉPUQ et du MEQ qui chiffrait ce manque à gagner à 375 M\$ récurrents par rapport aux universités du reste du Canada. Plus encore, il reprochait au gouvernement précédent son manque d'intégrité parce que celui-ci remettait en question le manque à gagner identifié par une étude à laquelle avaient participé des fonctionnaires de son propre ministère. Quoi de plus surprenant, alors, que de retrouver aujourd'hui, dans le document de consultation préparé par le gouvernement pour la commission parlementaire, une question remettant en cause l'identification d'un sous-financement basée sur la comparaison des ressources dont disposent les universités québécoises par rapport aux universités du reste du Canada. Les universités du Québec ont véritablement besoin de ces 375 M \$ de plus. Sans cela, elles ne sauraient maintenir et développer le potentiel de formation et de recherche qui font d'elles les moteurs de l'économie du savoir. Si le gouvernement ne peut se contenter d'une étude émanant de la CRÉPUQ et du MEQ pour le croire, la lecture de ce mémoire devrait l'en convaincre. Nous nous efforcerons donc d'illustrer les besoins ressentis par nos établissements universitaires (chapitre 1), et proposerons des interventions permettant de les combler.

En attendant, la situation n'est pas très rassurante. Le manque à gagner de 53 millions dans les coffres des universités québécoises pour l'année courante, causé par l'insuffisance des crédits budgétaires accordés en 2003-04, pourra peut-être se voir absorbé par les fonds récurrents promis par le gouvernement actuel lors de la campagne électorale. Il serait par contre totalement faux de croire qu'il s'agit là de réinvestissement. Il y a toujours un besoin aussi important pour de l'argent neuf. La volonté de protéger et d'améliorer l'accessibilité aux études sans égard aux ressources financières de l'étudiant implique la nécessité de maintenir à son niveau actuel la contribution étudiante au financement des universités (chapitre 3). Le secteur privé, quant à lui, pourrait certainement hausser sa participation (chapitre 2). Sa contribution ne saurait cependant être vue comme une panacée, car pour protéger l'autonomie universitaire et la liberté académique, il faut encadrer sa présence. Le gouvernement doit donc assumer ses responsabilités et réinvestir les sommes récurrentes nécessaires au redressement du financement des universités québécoises. Bien sûr, encore ici, certains diront que nous demandons toujours plus de fonds publics sans se préoccuper de ce qu'il advient de l'argent de tous les Québécois. Rien n'est plus faux. Nous avons déjà et allons continuer de proposer des mesures visant à assurer une meilleure imputabilité des administrations universitaires (Chapitre 4). Enfin, nous restons conscients de l'influence des orientations prises par les gouvernements fédéraux, quant à leurs investissements en éducation et en recherche, sur l'autonomie du réseau universitaire québécois. À cet effet, nous espérons voir le gouvernement québécois actuel se joindre à notre voix pour réclamer un financement adéquat et non-dédié de la part du fédéral (Chapitre 5).

Bien sûr, l'importance que nous accordons au développement de nos établissements universitaires s'illustre bien au-delà des justifications énoncées en faveur d'une augmentation du financement. Nous demeurons profondément convaincus que l'Université possède un statut particulier au sein d'une société comme le Québec. Elle est parvenue à conserver, malgré sa croissance effarante, un espace de liberté créative et d'autonomie dans la recherche du savoir qui fait d'elle un vecteur unique de développement scientifique, social, politique, culturel et économique. Il est de notre devoir collectif de préserver cet espace. Par contre, il faut comprendre que l'Université reçoit maintenant, de

---

<sup>1</sup> MEQ, *Document de consultation pour la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités*, 6 décembre 2003, p. 2.

<sup>2</sup> Parti Libéral du Québec, *Égalité des chances et réussite en éducation, Priorités d'actions politiques pour les réseaux d'éducation québécois*, mars 2003, pp. 28 à 33.

toutes parts, des pressions qui la pousse à renoncer à plusieurs aspects de son autonomie. Ainsi, nous devons faire des choix qui permettront aux universités québécoises de maintenir un niveau acceptable d'indépendance quant à leur fonctionnement général, leurs orientations pédagogiques et leur développement scientifique. Pour cela, il faut exiger que les modes de financement des universités respectent cette indépendance. Surtout, il faut convaincre les plus sceptiques que le redressement du financement des universités est non seulement nécessaire à la préservation des missions fondamentales des établissements, mais aussi au développement économique du Québec. L'objectif servi par nos demandes de financement public non-dédié est de protéger les valeurs fondamentales associées au développement du savoir : la liberté académique et l'autonomie des universités.

Afin d'illustrer plus clairement les raisons qui nous font croire en l'importance d'un réinvestissement dans les universités du Québec, terminons cette introduction par une réflexion sur quelques défis qui attendent les professeurs et étudiants d'aujourd'hui et de demain, bâtisseurs d'une véritable société du savoir.

## Les défis de la société du savoir

### a) Les besoins en recherche et en main-d'œuvre hautement qualifiée

Il est temps de reconnaître le rôle joué par les universités dans la dynamique d'une économie du savoir. L'Université, en tant que milieu de formation, doit répondre à une partie des besoins collectifs en main-d'œuvre qualifiée tout en maintenant l'indépendance nécessaire à la formation plus générale et fondamentale qui anime le sens critique et l'autonomie de l'individu et, par conséquent, permet l'innovation à l'intérieur d'une société. Les programmes de formation ponctuels, adaptés au marché du travail, ne permettent pas le développement de ces facultés, mais seulement le développement de compétences spécifiques inutilisables à l'extérieur de leur contexte. Le développement trop rapide d'un programme de spécialisation en télécommunication lié à la compagnie Nortel par l'école Polytechnique, a laissé nombre de diplômés sans possibilité d'emploi après la récente déconfiture de la compagnie, ce qui laisse entrevoir plusieurs problèmes concernant la viabilité d'un modèle de formation trop spécialisé. Les gens qui passent par de telles formations ont souvent l'impression d'avoir été floués et hésitent à retourner aux études : ils passeront d'un emploi précaire à un autre pour rembourser une dette d'étude qui leur promettait de trouver un emploi décent, avec les impacts psychologiques qu'une telle défaite entraîne évidemment.

À moyen et à long terme, il est difficile de prévoir l'offre de formation nécessaire pour combler la demande en main-d'œuvre d'un domaine ou d'un autre. Le marché du travail subit des fluctuations trop importantes pour qu'on lui subordonne l'organisation de la formation universitaire. De toute manière, les structures actuelles d'admission et de formation dans les universités semblent réussir à remplir le rôle de vecteur du développement de l'économie du savoir. À preuve, de tous les emplois créés au Québec entre 1990 et 1999, 80%, soit 596 700 emplois, furent obtenus par des personnes ayant une scolarité de niveau post-secondaire<sup>3</sup>. De même, les jeunes Québécois ayant suivi une formation universitaire sont loin d'être à la remorque du reste de la société. Au Québec, les diplômés universitaires affichent un taux de chômage équivalent à la moitié de celui de toutes les personnes de 25 à 34 ans<sup>4</sup>. Toutes ces observations montrent l'ampleur de la demande actuelle pour une main-d'œuvre hautement qualifiée, et donc toute l'importance pour le Québec d'assurer à ses universités le financement nécessaire à la formation de cette main-d'œuvre.

Une autre des caractéristiques de la constitution d'une économie du savoir est l'augmentation considérable de la demande pour les initiatives de recherche et développement. L'innovation et le transfert technologique sont les nouvelles clés de cette économie. Il faut le reconnaître : « Le besoin d'innover prend de l'importance à mesure que l'innovation devient de plus en plus le seul moyen de survivre et de prospérer dans des économies hautement compétitives et mondialisées »<sup>5</sup>. Ce n'est certainement pas sans raison que le gouvernement fédéral s'est fixé

---

<sup>3</sup> Institut de la statistique du Québec, *Création nette annuelle d'emplois par rapport à l'année précédente, selon le sexe, l'âge, le niveau de scolarité atteint, la catégorie et la forme d'emploi, Québec, Ontario, Canada, 1990-1999*.

<sup>4</sup> Ministère de l'Éducation, *Document de consultation pour la commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités*, 6 décembre 2003, p. 6.

<sup>5</sup> AUCC, *Orientations : Le milieu universitaire*, 2002, p. 47.

comme objectif, en 2001, de placer le Canada parmi les cinq premiers pays de l'OCDE en terme de pourcentage du PIB dédié aux dépenses de recherche et développement. Selon les dernières données, le pays se classait au 14<sup>e</sup> rang<sup>6</sup>.

Bien sûr, les universités ne sont pas les seules à devoir assumer la charge de travail supplémentaire en recherche et développement. Mais, pour plusieurs raisons, elles se manifestent comme les leaders de cette transformation de notre économie. La première tient au contexte particulier de la recherche au Canada. En effet :

*Selon les données de l'OCDE, les universités assument au Canada un rôle beaucoup plus important au chapitre des activités de recherche nationales que dans la plupart des autres pays industrialisés, soit près de 50 % de plus que dans les autres pays du G7 et plus de deux fois plus qu'aux États-Unis<sup>7</sup>.*

Les universités étaient pendant longtemps les seules institutions civiles capables d'allier recherche fondamentale et appliquée sans s'orienter radicalement vers l'un ou l'autre, où vers un secteur au dépend des autres. La recherche fondamentale s'est cependant détériorée ces dernières années au profit de la recherche appliquée, en raison du financement privé disponible pour ce type de recherche. De même, certains secteurs se sont détériorés, les sciences humaines en particulier, en raison des faibles rendements économiques potentiels de leurs découvertes (elles ne sont pas brevetables). Cette tendance est entre autres le produit du désengagement de l'État québécois, qui a permis d'ouvrir grande la porte à l'entreprise privée. Face à ce constat pour le moins inquiétant, il est impératif que l'État et le secteur privé prennent une place moins prédominante dans la définition des grandes orientations de la recherche. Il en va de la crédibilité et de l'autonomie de nos universités.

## **b) Le choc démographique**

Les populations des pays occidentaux vieillissent. Parmi ces populations vieillissantes, celle du Québec est particulièrement touchée. Ainsi, en 2028, au Québec, une personne sur quatre sera âgée de 65 ans et plus. Au début du 20<sup>e</sup> siècle, la proportion de jeunes dans la société s'élevait à 39%, alors qu'elle est à peine de 20% aujourd'hui. Selon certains démographes, vers le milieu du XXI<sup>e</sup> siècle, elle pourrait descendre jusqu'à 13 % de la population québécoise<sup>8</sup>. Ces données doivent nous faire réfléchir sur les manières dont le Québec pourra faire face au vieillissement de sa population.

Comment feront les jeunes générations pour soutenir un système de santé de plus en plus coûteux en infrastructures et en soins de longue durée ? Sans prétendre à des solutions miracles, il est justifié de penser à l'université comme un catalyseur économique. En formant une main-d'œuvre hautement qualifiée (jeunes comme vieux) et en développant notre potentiel d'innovation et de recherche, nous donnerons au Québec la capacité d'augmenter sa performance en création d'emploi et en production de richesse, améliorant ainsi nos chances d'assumer le lourd fardeau du déséquilibre intergénérationnel. Car dans le contexte d'une économie mondialisée, il est impensable de prétendre faire concurrence aux pays en développement pour ce qui est de la quantité et du coût de formation de la main-d'œuvre. Il faut plutôt saisir l'occasion de développer un capital humain d'une qualité supérieure.

En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, personne ne peut remettre en cause l'importance de l'éducation comme moteur d'un enrichissement personnel et collectif. Dans le monde auquel nous faisons face (la tertiarisation de l'économie, la mondialisation des marchés, l'éclatement des familles etc.) et qui évolue de plus en plus rapidement grâce, entre autres, aux technologies de l'information et de la communication, l'université devient un lieu de convergence entre le savoir et la complexité quotidienne reliée aux exigences de notre société post-industrielle. Si la tendance se maintient, la demande pour une main-d'œuvre qualifiée se fera criante alors que l'offre de cette main-d'œuvre sera déficiente, entraînant un manque à gagner considérable sur le marché du travail. Il est plus que jamais important de s'assurer de maintenir et même d'augmenter l'apport financier aux universités, mais aussi de valoriser autant que faire se peut les formations universitaires et ceux qui y travaillent.

---

<sup>6</sup> *Idem.*

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 42.

<sup>8</sup> Victor Piché et Céline Le Bourdais (Dir), *La démographie québécoise. Enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle*, Montréal, PUM, 2003, p. 178.

### c) Internationalisation des universités

Depuis l'élaboration de la dernière Politique de financement des universités, entrée en vigueur en 2000, les universités québécoises ont accéléré le développement de leur orientation internationale. Ainsi, la plupart des universités québécoises se sont doté de politiques, de règlements, d'organes institutionnels et surtout de pratiques visant à favoriser les différentes manifestations de l'internationalisation des institutions universitaires. Ce concept d'internationalisation est défini comme étant : « l'intégration d'une dimension internationale dans l'enseignement, dans l'apprentissage, dans la recherche et dans la fonction de recherche des universités »<sup>9</sup>. L'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) évoque les différentes manifestations que prend cette mouvance internationale :

*Il s'agit d'une transformation nécessaire, dynamique et délibérée de notre manière d'enseigner et d'apprendre, essentielle pour assurer la qualité future de l'enseignement supérieur et même l'avenir du Canada. Dans un monde où les exigences et les possibilités prennent une envergure planétaire, les universités sont d'incomparables agents de changement.*<sup>10</sup>

L'internationalisation se vit intensément au sein même des institutions universitaires. À cet effet, 94% des têtes dirigeantes des universités canadiennes considèrent l'internationalisation de leur institution comme étant un objectif prioritaire<sup>11</sup>. L'introduction d'une composante internationale dans les programmes d'études est bien évidemment à l'avant-plan. Elle permet aux étudiants d'acquérir « une perspective mondiale, des connaissances internationales et des compétences interculturelles »<sup>12</sup>, aujourd'hui essentielles pour réussir avec succès l'entrée dans le marché du travail. Une refonte en profondeur de plusieurs programmes doit être opérée, alors que des programmes spécialisés dans le domaine des relations internationales voient le jour.

La sensibilisation et l'ouverture aux différentes réalités planétaires transitent par un accroissement de la mobilité étudiante. Ainsi, des efforts particuliers doivent être consentis afin d'offrir à un maximum d'étudiants québécois l'opportunité d'aller étudier à l'étranger. Environ un pour cent des étudiants canadiens bénéficient de cette opportunité, ce qui révèle un retard considérable par rapport à leurs homologues européens où le populaire programme Erasmus, visant entre autre à bâtir une conscience et une citoyenneté européenne, rejoint huit pour cent des étudiants<sup>13</sup>. Il est à cet égard important de mentionner que le principal obstacle à la mobilité invoqué par 68% des étudiants canadiens relève d'une incapacité à récolter les fonds nécessaires pour réaliser ce projet<sup>14</sup>. L'accroissement de la mobilité étudiante se fait également en sens inverse, alors que les universités se livrent une compétition avouée sur la scène internationale du savoir pour attirer de plus en plus d'étudiants internationaux au sein de leur institution et surtout, pour attirer les meilleurs éléments. Un réseau compétitif doit donc leur être offert, pour leur offrir « une formation de qualité internationale dans des milieux de recherche de haut niveau »<sup>15</sup>. Ce capital humain permettra aux universités de s'assurer « une position concurrentielle au sein de la société internationale du savoir »<sup>16</sup>, tout en enrichissant de manière considérable les unités académiques.

---

<sup>9</sup> AUCC, *L'internationalisation dans les universités canadiennes : le nouveau paysage*, février 1995, p. 29.

<sup>10</sup> AUCC, *Déclaration de l'AUCC sur l'internationalisation et les universités canadiennes*, 2002, p. 1.

<sup>11</sup> AUCC, *Une enquête de l'AUCC montre que l'appui à l'internationalisation des études universitaires augmente*, 16 mars 2000. Communiqué de presse.

<sup>12</sup> AUCC, *L'excellence canadienne dans le monde et pour le monde : Apport de la mondialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche à la politique étrangère du Canada*, 1<sup>er</sup> mai 2003. Mémoire présenté dans le cadre du Dialogue sur la politique étrangère canadienne mené par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), p. 1.

<sup>13</sup> AUCC, « Études à l'étranger », *En fait*, vol.1 no 2 (2003).

<sup>14</sup> *Idem*.

<sup>15</sup> Université de Montréal, Vice-rectorat à la planification de l'Université de Montréal, *Orientation internationale*, septembre 2000.

<sup>16</sup> Université de Montréal, *Le Québec doit miser sur un capital humain capable d'ouverture sur le monde*. Discours prononcé par Robert Lacroix, recteur de l'Université de Montréal, dans le cadre de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, 15 mars 2001.

# 1 Les besoins des universités

Au cours de la dernière décennie, la réduction du pouvoir de dépenser de l'État québécois s'est déroulée parallèlement au désengagement des pouvoirs publics dans les programmes sociaux. Pour le réseau éducatif québécois, les impacts ont été désastreux. Le mandat du gouvernement libéral amorcé en 1989 marque le début de la tendance du désengagement. Alors que le système essuie un sérieux coup porté à l'accessibilité par l'explosion des frais de scolarité universitaires de 250 % jusqu'à 1994<sup>17</sup>, le gouvernement sent le besoin de maintenir le financement global des universités et de suivre l'évolution des coûts de système. Par contre, il s'engage dès lors dans une voie de réduction de l'importance du financement des universités par rapport à ses dépenses globales. Ainsi, le pourcentage des revenus de source publique provinciale des universités par rapport au total des dépenses courantes du gouvernement passe de 4,14 % en 1990-91 à 3,99 % en 1993-94<sup>18</sup>. Puis, peu après l'élection du Parti Québécois en septembre 1994, c'est l'annonce de l'hécatombe. La course vers l'équilibre budgétaire est officiellement engagée, forçant l'État à réduire radicalement ses dépenses. De fait, les budgets du ministère de l'Éducation seront littéralement hachés, et dégringoleront par rapport aux besoins en constante croissance. De 1995-96 à 2001-2002, c'est un manque à gagner de 5,3 G \$ que le réseau complet se voit imposer, avec un financement gouvernemental passant de 10,45 G \$ à un plancher inquiétant de 9,45 G en 1997-98, pour finalement remonter jusqu'à 10,5 G \$<sup>19</sup>. Bien qu'un réinvestissement de 600 M\$ pour les universités ait eu lieu entre 2000 et 2003, les pertes sont encore durement ressenties.

Au niveau fédéral, le financement de l'éducation a suivi une courbe similaire. Lui aussi engagé dans une course au déficit zéro, le gouvernement fédéral a considérablement réduit ses paiements de transfert aux provinces, paiements habituellement dédiés aux dépenses provinciales en santé et programmes sociaux. De plus, les problèmes récurrents du système de santé ont fait en sorte que ces paiements ont été canalisés vers ce secteur, augmentant encore le déficit de financement du réseau éducatif. L'analyse des données montre qu'entre 1992 et 2000, le financement public par étudiant des universités canadiennes a chuté de 19%<sup>20</sup>. Cet état de fait est alarmant, considérant que la situation du financement public des universités a suivi une courbe inverse pendant la même période aux États-Unis. Depuis l'atteinte de l'équilibre budgétaire, l'avenir semble moins préoccupant, les gouvernements ayant pu reprendre les investissements. Par contre, depuis 2000, on ne fait que commencer à réaliser l'ampleur de l'héritage malheureux des coupures dans le réseau éducatif.

Sentant l'urgence d'une situation qui ne se fera que plus problématique avec les années, nous chercherons ici à dégager des axes d'intervention susceptibles de diriger notre institution et le monde universitaire québécois en général vers un avenir plus solide. Les défis qui nous attendent sont immenses et les moyens dont nous disposons, à moins d'ajustements considérables, sont nettement inadaptés. En ce sens, et parce que la qualité et le dynamisme du réseau de l'éducation sont aujourd'hui indissociables du développement harmonieux de la société québécoise, dont le destin se conjugue de plus en plus à celui de l'économie du savoir, il est non seulement crucial de promouvoir la participation accrue des pouvoirs publics au financement du système, mais surtout de le faire en fonction des besoins qui ont été identifiés. En 2002, la CRÉPUQ et le MEQ ont évalué les besoins des universités québécoises en comparant les ressources des universités québécoises à celles des universités du reste du Canada, pour la période allant de 1995-96 à 2002-03. La conclusion de leurs travaux établit le manque à gagner des universités québécoises à 375 M\$ récurrents. **La FAÉCUM s'accorde avec de telles conclusions et tient à réaffirmer toute l'importance**

---

<sup>17</sup> En effet, bien que l'effectif étudiant, le taux de scolarité des 18-29 ans et le taux d'accès à un programme conduisant à un grade universitaire soient à peu près les mêmes aujourd'hui qu'en 1990, ils ont connu une période creuse entre 1992 et 1998, période où l'effet de l'augmentation des frais de scolarité fut le plus ressenti, avant de remonter graduellement en même temps que la capacité d'adaptation des individus et que la valeur du grade universitaire sur le marché du travail. Voir, à ce sujet : MEQ, *Indicateurs de l'éducation 2003, L'accès aux études universitaires* et MEQ, *L'évolution relative de l'effectif étudiant, de la population de 18-29 ans et de la scolarité universitaire, au Québec, de 1977-78 à 2013-2014*, dans MEQ, *Prévision de l'effectif étudiant en équivalence à temps plein dans les universités du Québec, de 1999-2000 à 2013-2014*, avril 2000, p. 16

<sup>18</sup> Conseil supérieur de l'Éducation, *Le financement des universités. Avis à la ministre de l'Éducation*, 1996.

Tableau 4 - Indicateurs, p. 101

<sup>19</sup> Graphique des *Dépenses réelles en éducation vs croissance constante hypothétique de 0,75 % par année*, présenté par le ministre de l'Éducation, M.Pierre Reid, lors de l'étude des crédits budgétaires à la commission de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec, le 9 juillet 2003.

<sup>20</sup> Daniel Baril, « L'écart se creuse entre les universités canadiennes et américaine », *Le Forum*, 30 août 1999.

## **d'une seconde phase de réinvestissement pour le développement du positionnement stratégique des établissements universitaires québécois et le maintien des standards de qualité de la formation.**

Il nous semble important, au profit des travaux de la commission, d'expliquer notre point de vue en explorant les différentes facettes des besoins des universités ainsi que les grands défis auxquels elles seront confrontées au cours des prochaines années. Nous traiterons donc, dans ce chapitre, de la question du renouvellement du corps professoral, des besoins en infrastructures, de la situation des bibliothèques et de la recherche universitaire.

### **1.1 Le renouvellement du corps professoral**

#### **1.1.1 Mise en contexte : les impacts d'un manque à gagner**

Dans toutes les universités québécoises, des programmes massifs de retraites anticipées ont été mis en place entre 1994 et 1999 afin de réduire les dépenses salariales qui représentent une part prépondérante des dépenses des universités. Avec des ressources toujours plus limitées en provenance des sources publiques, les universités n'ont pu remplacer ces départs forcés. Au cours des 3 dernières années, on a pu observer un certain mouvement de remplacement pour les postes de professeurs titulaires, étant donné la progression normale de carrière jumelée aux ouvertures laissées par les départs. De plus, on note une augmentation du recrutement des jeunes professeurs. Ainsi, le renouvellement du corps professoral semble être en marche. Cependant, les problèmes de rétention et les départs à la retraite continuent d'annuler les résultats des efforts de recrutement. Il faut réaliser toute l'ampleur du gouffre financier dans lequel les institutions ont été plongées, et leur incapacité, jusqu'à ce jour, à remplacer complètement les ressources perdues au cours de la dernière décennie. Dans cette section, nous présenterons surtout des exemples provenant de l'Université de Montréal afin d'illustrer plus en détails l'ampleur du problème du renouvellement du corps professoral.

L'Université de Montréal a beaucoup souffert de la période d'austérité budgétaire. Comme en témoignent les extraits suivant du budget de fonctionnement de 1996-97, l'ambiance n'était pas à la réjouissance :

*Le comité du budget est conscient que les mesures retenues exigent de véritables sacrifices de la part de tous les membres de la communauté universitaire. Aucun secteur d'activités n'échappe à l'inquiétude engendrée par une réduction significative des ressources nécessaires pour accomplir les tâches qui ne sont pas pour autant allégées.<sup>21</sup>*

Le corps professoral a subi des pertes considérables durant ces années, atteignant un plancher inquiétant de 1218 postes de professeurs réguliers en 1998<sup>22</sup>. Alors que l'effectif étudiant reprend son ascension à partir de 1998, le corps professoral ne le suit pas avec la même cadence et voit sa charge d'enseignement et d'encadrement augmenter considérablement. Ainsi, le ratio étudiants/professeurs est passé de 17,8 qu'il était en 1994-95 à 22,04 en 2002-03<sup>23</sup>.

Depuis 1994-95 et bien que les effectifs étudiants aient considérablement augmenté, le nombre effectif de professeurs a chuté et l'évolution du ratio a diminué la capacité d'encadrement pédagogique de l'institution. Nous ne tiendrons pas compte, ici, de l'évolution du nombre d'étudiants par groupe-classe, car elle peut mener à des interprétations tendancieuses. En effet, les intervenants du milieu universitaire sont loin de s'entendre pour affirmer que la qualité de l'enseignement dépend directement de l'importance du groupe-classe. Certains soulèvent le fait que les compétences pédagogiques influencent la qualité du cours dispensé bien davantage que le nombre d'étudiants que le professeur a devant lui. Par contre, on peut affirmer sans ambiguïté que la qualité de l'enseignement et de l'encadrement est tributaire de plusieurs facettes du travail professoral, non pas uniquement de la prestation de cours. L'interaction formatrice entre étudiant et professeur, l'interdépendance des divers types d'intervenants à travers le

---

<sup>21</sup> Université de Montréal, *Budget de fonctionnement 1996-97. Un effort commun pour l'avenir*, 1996, p. 3.

<sup>22</sup> Université de Montréal, Bureau de la recherche institutionnelle, *Dossier d'inventaire et d'analyse 2001-02*, 2001.

<sup>23</sup> Sources : Université de Montréal, Bureau de la recherche institutionnelle, *Dossier d'inventaire et d'analyse 1994-1995, 1998-1999 et 2002-2003*.

cheminement académique (étudiant, auxiliaire, chargé de cours, professeur) et l'encadrement particulier des étudiants-chercheurs sont des aspects fondamentaux de la dimension de l'enseignement et de l'apprentissage à l'Université. Le développement efficace de ces aspects dépend d'une disponibilité optimale du personnel enseignant, et n'aura pas lieu si l'effectif professoral ne rattrape pas la courbe d'évolution des effectifs étudiants. Cette constatation est encore plus importante dans le contexte actuel d'une demande sociale accrue pour les compétences pratiques et professionnelles et pour les développements de recherche. Les universités canadiennes le reconnaissent elles-mêmes : « *Les rapports étudiants-professeurs élevés ne favorisent pas la forme d'apprentissage très expérimentiel et actif qui permettra aux étudiants de maîtriser les compétences exigées.* »<sup>24</sup>

La situation des chargés de cours témoigne bien de l'attitude de l'Université de Montréal lorsque est venu le temps d'adopter des moyens de relancer l'institution. Après une baisse significative du nombre de chargés de cours jusqu'en 1998, l'Université décidait d'accorder un nombre record de crédits étudiants à ses chargés de cours, leur faisant faire un bond gigantesque dans les statistiques. Cette augmentation permet de diminuer la portée de l'augmentation de l'effectif étudiant sur la charge du personnel enseignant régulier, que l'évolution n'arrivait pas à suivre. Cette méthode, tel un pansement sur une blessure, a pu maintenir la capacité d'enseignement de l'institution devant sa population d'étudiants de premier cycle. Dans son plan d'action 2003-2006, elle reconnaît cependant qu'une correction doit maintenant être apportée : « *...afin d'assurer une participation plus intense de l'effectif professoral à la mission d'enseignement à tous les cycles, mais en priorité dans les programmes de cycles supérieurs recherche.* »<sup>25</sup> Car, il faut le rappeler, l'Université de Montréal présente des indicateurs d'encadrement des étudiants des cycles supérieurs déficients, en comparaison de la moyenne des 10 plus grandes universités canadiennes<sup>26</sup>. Il n'est pas étonnant, soulignons-le, qu'avec de tels déficits de ressources, le recrutement et la diplomation des étudiants aux cycles supérieurs soient si problématiques. Il est vrai que le contexte, par contre, ne permettait pas à l'Université de profiter d'un financement adéquat, non plus que récurrent.

L'analyse globale de l'évolution de l'effectif du personnel enseignant à l'Université de Montréal, entre les années de famine (1994-1998) et celles de la relance (1999-2003) traduit les difficultés, pour l'institution, de fournir les ressources nécessaires au maintien de la qualité de l'enseignement et de l'encadrement sans une transformation de la distribution des tâches professorales. Il semble que les choix qui ont été faits pour pallier au manque de ressources aient introduit une déviation des missions de l'Université. Son potentiel de recherche, d'innovation et de formation de la relève de professeurs-chercheurs a drôlement souffert des pertes en professeurs réguliers, souvent eux-mêmes des leaders dans les milieux de recherche. L'implication des étudiants dans le processus d'enseignement et d'apprentissage n'a pu se définir de manière à améliorer les rendements de l'institution en matière de diplomation, de rétention et de recrutement. Aujourd'hui, l'institution aborde l'avenir avec prudence. Ainsi, la cible définie pour 2006 ne demande la création d'aucun poste de professeur de plus que la cible définie à partir de l'entente de réinvestissement 2000-03. Sans un réinvestissement gouvernemental massif, la situation du corps professoral ne pourra s'améliorer à l'Université de Montréal.

### 1.1.2 Les défis de l'avenir

L'ouverture des postes n'est qu'une étape et n'assure aucunement la réussite du processus de recrutement. Voilà la première mise en cause : les efforts de recrutement des professeurs sont-ils adaptés aux conditions actuelles du « marché du savoir » ? À cela, il faudra évidemment rétorquer : jusqu'où sommes-nous prêts à aller, comme communauté universitaire, pour adapter les processus de recrutement aux demandes des candidats ? Dans le contexte d'une concurrence toujours plus vive entre les institutions universitaires elles-mêmes et avec l'industrie privée et la fonction publique, il faut questionner la capacité d'attrait des universités québécoises. De même, on a beau réussir le recrutement, il faut retenir les nouveaux arrivants, on en vient donc rapidement à questionner la qualité du milieu de travail et les conditions d'embauche. Dans les secteurs où le besoin est significatif et la compétition féroce, cela conduit souvent à une véritable chasse aux candidats, donc à une surenchère. Afin de mieux cibler les besoins des universités québécoises à l'égard du corps professoral, il convient d'examiner toute l'ampleur du renouvellement imminent et des difficultés de rétention.

<sup>24</sup> AUCC, *Orientations : Le milieu universitaire*, 2002, p. 31.

<sup>25</sup> Université de Montréal, Vice-rectorat à la planification et aux relations internationales, *Priorités d'action 2003-2006*, avril 2003.

<sup>26</sup> Selon le *G-10 President's Fact Book 2001*, le ratio étudiant-professeur était de 4,4 à l'Université de Montréal, contre une moyenne de 3,3 dans les universités du G 10.

Le facteur le plus facilement mesurable, à grande échelle du moins, est celui de la retraite. Comme nous l'avons fait remarqué en introduction, au Canada : « 52% des professeurs actuels ont 50 ans et plus, et plus du tiers a 55 ans »<sup>27</sup>. Ces professeurs risquent tous de prendre leur retraite, du moins en grande majorité, d'ici la prochaine décennie. L'intensité de ces départs à la retraite, à moins d'une harmonisation stratégique réalisée par les institutions elles-mêmes, risque d'augmenter entre 2005 et 2010. Il est très difficile de mesurer l'impact des départs pour des causes autres que la retraite, car cela dépend de la capacité d'adaptation de l'institution et de son pouvoir d'attrait. Cependant, on peut affirmer que la pression exercée par l'attrait des postes à l'extérieur de l'Université et par la concurrence des autres établissements universitaires ne diminuera pas, loin de là. L'AUCC, quant à elle, estime que, du total actuel de 34 500 professeurs dans les universités canadiennes, 20 000 devront être remplacés d'ici 2011-12<sup>28</sup>. Une telle estimation tient compte des retraites et des autres facteurs. C'est donc tout près de 60 % du corps professoral régulier total, en moyenne, que les universités canadiennes devront renouveler. À partir de ces chiffres, on peut estimer que l'Université de Montréal, par exemple, perdra environ 750 professeurs réguliers entre 2003 et 2012.

Bien que l'AUCC prévoit une augmentation générale, pour tout le Canada, d'environ 20 à 30 % des effectifs étudiants d'ici à 2011, elle précise que ces chiffres ne s'appliquent pas également à toutes les régions<sup>29</sup>. Au Québec, le ministère de l'Éducation prévoit une baisse générale des effectifs étudiants dans les universités de 0,6 % d'ici 2015-16<sup>30</sup>. Cet horizon de relative stabilité dans la population étudiante universitaire renforce la possibilité d'une planification des ressources à plus long terme. Considérant que toutes les universités nord-américaines sont confrontées, en même temps et avec des objectifs comparables, au problème du renouvellement du corps professoral, il semble crucial de prendre rapidement le pas de l'avenir. Les universités québécoises, pour maintenir un positionnement stratégique sur cette question, doivent harmoniser immédiatement les objectifs qui seront visés jusqu'à 2008. Ainsi, nous leur enjoignons d'étaler leurs efforts de recrutement sur toute la période critique, et surtout de commencer dès maintenant. Bien sûr, elles devront compter pour cela sur un solide réinvestissement gouvernemental en éducation post-secondaire.

### **1.1.3 Axes d'interventions pour le gouvernement du Québec**

Le gouvernement du Québec est responsable du financement de base et du bon fonctionnement général de son réseau universitaire. Les dépenses de fonctionnement des institutions universitaires sont très majoritairement consacrées aux activités d'enseignement et de recherche. Cette facette comptait à elle seule pour 66 % du budget de dépenses de l'Université de Montréal en 2002-2003<sup>31</sup>. La majorité de ces fonds est destinée au paiement des salaires, dont la plus grande part appartient évidemment aux professeurs. Il en est de même pour toutes les universités québécoises. La formule de financement des universités québécoises est aménagée en ce sens, c'est-à-dire qu'elle doit pourvoir aux dépenses des universités en ce qui concerne les activités d'enseignement. Le financement conditionnel, sous la forme des contrats de performance, contenait des mesures offrant un financement dédié à l'embauche de nouveaux professeurs. Ces mesures permettaient aux universités de développer leur propre vision du renouvellement et préservaient leur autonomie en accordant des fonds indépendamment des orientations gouvernementales, à travers la fonction « enseignement » de la subvention de base. Surtout, il faut le rappeler, que les sanctions prévues pour n'avoir pu atteindre les objectifs spécifiques n'ont jamais été appliquées. Ainsi, cette forme de financement public (obtenu en fonction de besoins exprimés mais distribué de manière non-dédiée) permet un développement adéquat, tout en assurant le maintien d'une certaine autonomie dans les orientations universitaires. Ce n'est pas le cas des formes de financement public fédérales non plus que des initiatives privées de financement dédié. C'est pourquoi nous continuons de penser qu'il est du rôle des sources publiques provinciales de financer le renouvellement et le développement du corps professoral des universités québécoises.

---

<sup>27</sup> ACPPU, *Le renouvellement des effectifs*. Fiche de données de l'ACPPU selon Statistique Canada.

<sup>28</sup> AUCC, *Orientations : Le milieu universitaire*, 2002, p. 22-39.

<sup>29</sup> Leanne Elliott, *La revitalisation des universités passe par le renouvellement du corps professoral*, dossier de recherche de l'AUCC, 2000, p. 1.

<sup>30</sup> MEQ, « Prédiction de l'effectif étudiant à temps plein dans les universités du Québec de 2001-02 à 2015-16 », *Bulletin statistique de l'Éducation*, no 24, juillet 2002, p. 6.

<sup>31</sup> Université de Montréal, *Budget de fonctionnement 2003-2004*, 2003, p. 20.

**Proposition 1 : Que le financement du renouvellement du corps professoral des universités québécoises demeure la responsabilité du gouvernement du Québec, afin de préserver l'autonomie des établissements universitaires.**

*Création de postes*

Au cours des dix dernières années, les tendances observées au niveau de l'évolution de l'effectif étudiant sont dissemblables pour le Québec en entier de celles précédemment décrites pour l'Université de Montréal. La forte baisse des effectifs en région a plus que contre-balancé l'augmentation à l'Université de Montréal. Par contre, on sait que la baisse générale est terminée, et l'on prévoit une relative stabilisation pour la prochaine décennie<sup>32</sup>. Pour ce qui est de l'effectif professoral régulier, on constate une baisse généralisée à tout le Québec depuis 1995-96, l'Université de Montréal ne faisant pas figure d'exception. Le tableau 2 illustre l'évolution des effectifs professoraux en fonction des effectifs étudiants ainsi que les besoins et objectifs québécois de recrutement professoraux pour les cinq prochaines années, composés à partir des données récemment publiées par le Conseil supérieur de l'éducation.

**Tableau 1 : Évolution des effectifs et objectifs de recrutement des professeurs réguliers (PER) dans les universités québécoises**

Année	EETC <sup>33</sup>	PER <sup>34</sup>	Ratio EETC/PER	Création de postes	Départs annuels estimés	Recrutement annuel visé
1994-95	166 798	9050	18,43	n.d.	n.d.	n.d.
1999-00	161 716	8005	20,20	n.d.	n.d.	n.d.
2002-03	177 851	8475	20,99	n.d.	n.d.	n.d.
<b>Cible tirée des données du CSE<sup>35</sup></b>	n.d.	9522	n.d.	1047	405	614
<b>Cible tirée des données CRÉPUQ<sup>36</sup></b>	184 600	9978	18,5	1338	726	1000

EETC : Effectif étudiant en équivalence à temps complet = Crédits-étudiants divisés par 30

PER : Comprend les professeurs adjoints, agrégés, et titulaires.

On peut le voir, les objectifs nationaux de recrutement sont difficiles à cerner. La raison est simple, c'est qu'il est difficile de déterminer le ratio étudiants/professeur idéal. Considérant que, selon les chiffres de 1999-00<sup>37</sup>, les universités québécoises occupent l'avant-dernier rang parmi celles de toutes les provinces canadiennes quant au ratio étudiants/professeurs réguliers, il est clair qu'il y a un besoin. Une des cibles choisies au tableau 1 reflète les estimations du Conseil supérieur de l'éducation. Dans son rapport annuel paru en décembre 2003, le Conseil retient des objectifs très conservateurs de recrutement. En effet, la collecte de données qu'il a effectué ne tenait pas compte des besoins réels ressentis par les établissements, mais bien des objectifs actuels de recrutement, établis en fonction d'un contexte budgétaire insuffisant et incertain. Néanmoins, il fait état de 3072 postes à combler pour les cinq prochaines années, dont 2025 issus de départs divers. Il affirme donc la nécessité de financer la création ou la réouverture de 1047 nouveaux postes. Le financement d'un tel nombre de postes représente le strict minimum pour

<sup>32</sup> Voir dans l'Introduction, la section *Les défis de la société du savoir*.

<sup>33</sup> MEQ, Secteur de l'information et des communications, *effectif étudiant selon les systèmes d'information RECU et GDEU*, direction générale de l'enseignement et de la recherche, 2003-09-22, et CRÉPUQ, *De la pénurie de professeurs d'université au Québec*, janvier 2004.

<sup>34</sup> CRÉPUQ, *Caractéristiques et rémunération des professeurs de carrière des universités québécoises*, rapport de l'enquête sur le personnel enseignant, Montréal.

<sup>35</sup> Cette cible a été composée à partir des données du rapport du Conseil supérieur de l'éducation, *Renouveler le corps professoral à l'université ; des défis importants à mieux cerner*, décembre 2003. Voir surtout le tableau 6.2. Les données relatives aux départs annuels estimés et au recrutement annuel visés s'étendent de 2003 à 2008.

<sup>36</sup> Les données relatives aux départs annuels estimés et au recrutement annuel visés s'étendent de 2004 à 2012

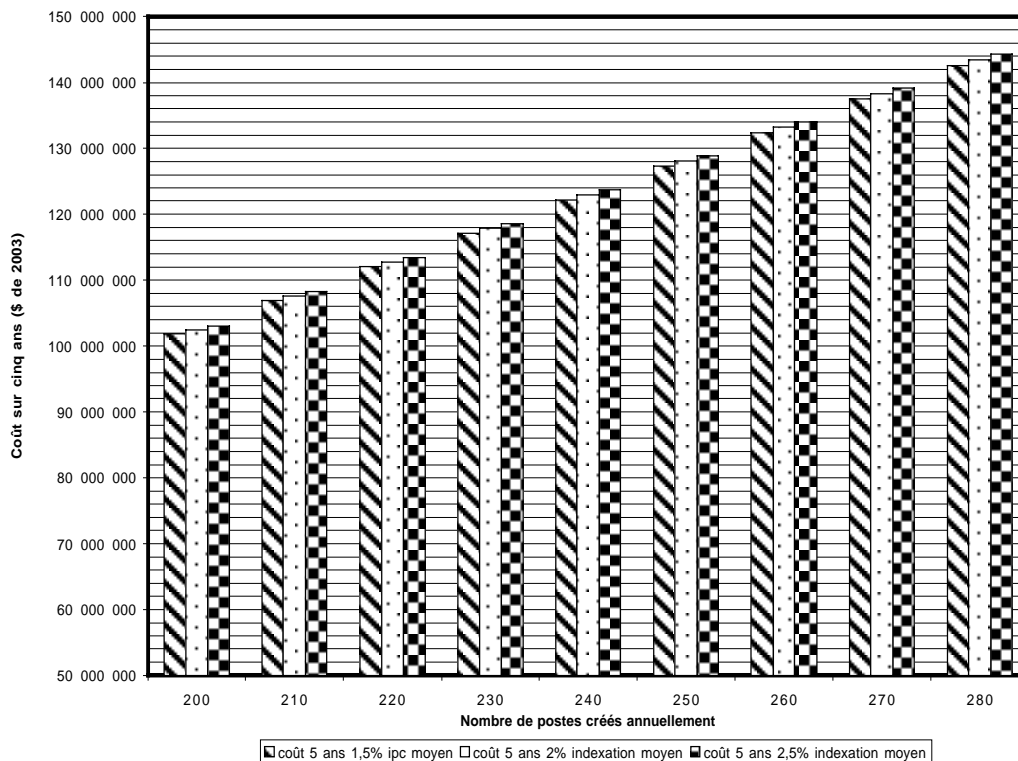
<sup>37</sup> *Ontario Universities Resource Document*, Septembre 2002.

nos universités. Afin d'augmenter leur potentiel d'encadrement aux cycles supérieurs, les universités devront embaucher encore plus. De plus, si malgré les prévisions de stabilisation, la population étudiante continuait d'augmenter, il faudrait faire des efforts supplémentaires afin de maintenir la qualité de la formation. La CRÉPUQ, quant à elle, estime le besoin à 1340 nouveaux postes et prétend qu'au total, 1000 embauches devront être effectuées annuellement afin de combler les départs et d'atteindre un ratio étudiants/professeur adéquat. **C'est pourquoi nous soutenons que le financement de 1000 à 1400 nouveaux postes de professeurs réguliers, d'ici les 5 prochaines années, permettra aux universités québécoises d'afficher des indicateurs d'encadrement adéquats. Il est également impératif de soutenir un recrutement intense afin de pallier aux nombreux départs.**

Une telle hypothèse vise à proposer une échelle raisonnable de réinvestissement gouvernemental pour le renouvellement du corps professoral. La forme exacte que prendra ce réinvestissement dépend de deux autres facteurs. Le premier, ici extérieur à notre propos, est la détermination de la manière dont le réinvestissement sera intégré à la formule de financement des universités et à un modèle d'imputabilité donné. Le second, auquel nous avons fait référence plus tôt, est la détermination des besoins différenciés et des orientations spécifiques de renouvellement du corps professoral par les institutions universitaires elles-mêmes, en collaboration avec le gouvernement d'un côté, et avec la communauté universitaire (unités d'enseignement, syndicats, étudiants, etc.) de l'autre.

Maintenant, il faut déterminer le coût, pour le gouvernement, du financement nécessaire à l'atteinte de la cible visée de création de nouveaux postes. Nous utiliserons le coût type convenu en 2000 lors de la négociation des ententes de réinvestissement entre les universités et le gouvernement. On estimait alors que chaque nouveau poste de professeur régulier engendrait des dépenses annuelles récurrentes de 100 000 dollars<sup>38</sup>. Le graphique 1 de la page suivante nous montre, à partir de ce coût type par professeur, ce que représenterait le coût de création de postes de professeurs réguliers entre 2003 et 2008, selon l'ampleur de la cible choisie et en fonction de l'inflation.

Graphique 1 : Coût de création des postes de professeurs 2003-2008



<sup>38</sup> Université de Montréal, *Entente de réinvestissement 2000-2003 avec le Ministère de l'Éducation*, p. 13.

Ainsi, nous pouvons penser que la part du réinvestissement public nécessaire au développement de ressources professorales s'inscrira dans un tel ordre.

**Proposition 2 : Que le gouvernement du Québec réinvestisse dans le réseau universitaire les sommes récurrentes et nécessaires à la création d'un nombre adéquat de postes de professeurs réguliers.**

Comme nous l'avons noté dans la mise en contexte, la perspective de demander un financement à long terme cherche à aviser un problème qui s'échelonne lui aussi à long terme. Il est crucial que le gouvernement du Québec donne les moyens aux universités d'harmoniser le renouvellement du corps professoral au rythme des départs massifs et des arrivées de doctorants, en commençant dès aujourd'hui. De tels moyens permettront de préserver le positionnement stratégique du réseau universitaire québécois tout en stabilisant les réponses à un défi qui continuera longtemps de retenir notre attention.

***La formation et le recrutement de la relève scientifique***

Le financement de nouveaux postes de professeurs réguliers ne règlera pas à lui seul le problème du renouvellement du corps professoral dans les universités québécoises, loin de là. Les départs massifs qui commencent et continueront au cours des dix prochaines années appellent à un recrutement tout aussi massif. Si l'on joint les milliers de départs envisagés aux 1000 à 1400 nouveaux postes à créer, on comprend toute l'ampleur du défi. Nous en avons parlé plus tôt, la férocité de la course aux cerveaux a cela d'effrayant qu'elle se joue dans toutes les sphères du recrutement de la main-d'œuvre. Les universités sont non seulement en compétition entre elles, au plan national et international, mais elles ont également à faire face au « marché international du savoir-faire ». Ce marché invite les gouvernements et les entreprises du monde entier à investir d'importantes sommes en recherche et développement, et donc à faire la chasse aux chercheurs les plus compétents. Ces chercheurs sont aussi les doctorants qui devraient constituer le corps professoral des universités. De plus, l'avènement en Occident d'un choc démographique sans précédent (vieillesse de la population, diminution de l'importance relative de la population active, etc.) accentue la distance entre l'offre et la demande en main-d'œuvre hautement qualifiée. Bref, il est plus que temps, pour une société comme le Québec, de mettre en branle les efforts qui sont nécessaires au maintien du potentiel de formation du réseau éducatif. Plus encore, il faut le faire plus rapidement et mieux que les autres. Nous n'y arriverons qu'en organisant des réponses ciblées aux besoins spécifiques du réseau. Par quel instrument ? Par une subvention spécifique aux universités québécoises qui sera dédiée à la formation, au recrutement et à la rétention de la relève scientifique. Bien sûr, une telle subvention pourra inclure une enveloppe budgétaire pré-définie, mais l'attribution des fonds devra faire l'objet d'ententes entre le ministère de l'Éducation et les universités quant aux mesures qui seront mises en place à l'aide du financement obtenu. Nous n'entrerons pas ici dans le détail du débat sur l'imputabilité des universités, sauf qu'il nous semblait important de détailler les implications de la solution proposée.

**Proposition 3 : Que le gouvernement du Québec instaure une subvention spécifique récurrente destinée aux universités et dédiée à la formation, au recrutement et à la rétention de la relève scientifique.**

Nous ne prétendons pas pouvoir constituer seuls une proposition si précise qu'elle puisse ici engager le gouvernement dans une voie toute tracée. Par contre, nous avons longuement réfléchi à la précédente mesure et allons proposer quelques orientations. D'abord, sachant que les universités québécoises sont plongées dans une course au recrutement et qu'elles accentuent à cette fin les initiatives les plus ambitieuses d'internationalisation de programmes et de promotion institutionnelles, nous croyons y voir un axe d'intervention pertinent. Notons par exemple que 48 % des professeurs démissionnaires de l'Université de Montréal, entre 1994 et 1999, partaient travailler à l'étranger<sup>39</sup>. Les universités ont besoin de moyens supplémentaires, financiers et logistiques, afin de faire face aux défis de l'internationalisation. Bien que dans certains cas elles font déjà partie de réseaux de promotion internationale (tel que l'Université de Montréal qui est membre de Montréal international, ou par l'existence des associations telles que la CRÉPUQ ou l'AUCC), elles ne parviennent pas à attirer une balance suffisante de candidats de qualité supérieure. La première mesure constituant la subvention spécifique précédemment proposée consiste donc en un financement visant l'amélioration du réseautage international des universités québécoises ; une

---

<sup>39</sup> Université de Montréal, *Des faits et des chiffres*, mars 2002, p. 6.

telle mesure pourrait permettre d'étendre et de diversifier la diffusion des différentes formes de promotion et de publicité institutionnelle, d'établir plus de contacts propices au recrutement de la main-d'œuvre, d'accélérer les initiatives internes d'internationalisation en favorisant les partenariats avec des milieux scientifiques étrangers, etc.

**Proposition 4 : Qu'une subvention spécifique dédiée à la formation, au recrutement et à la rétention de la relève scientifique comprenne une mesure visant à l'amélioration du potentiel d'internationalisation des universités québécoises (notamment le développement d'un véritable réseau de promotion internationale des universités).**

Un autre objectif visé par la subvention proposée est de rendre les universités québécoises plus compétitives quant aux conditions d'embauche offertes aux futurs professeurs. Évidemment, il serait illusoire de penser que les universités québécoises pourront un jour offrir les mêmes conditions salariales que les entreprises privées, ou même que les grandes universités américaines. Cependant, il n'est pas inutile de les aider à améliorer certains aspects des conditions d'embauche qu'elles peuvent offrir, afin qu'elles ne pigent pas à même d'autres fonds internes pour le faire. Ainsi, elles pourraient créer des services plus complets d'intégration des candidats recrutés (intégration au milieu de travail, aide au logement, garde des enfants, intégration au milieu de vie, etc.). Elles pourraient également offrir de meilleures conditions de travail : infrastructures et services aux professeurs, espaces de travail, matériel d'enseignement et de recherche, fonds pour l'embauche de personnel étudiant, instruments de diffusion et de production du savoir, etc. Bien sûr, de tels besoins sont beaucoup trop larges pour être comblés par une seule mesure spécifique, mais il semble clair qu'une telle mesure permettrait la bonification du panier de services ciblés offerts aux candidats recrutés.

**Proposition 5 : Qu'une subvention spécifique dédiée à la formation, au recrutement et à la rétention de la relève scientifique comprenne une mesure visant à l'amélioration des conditions d'embauche offertes aux professeurs par les universités québécoises.**

Finalement, il faut trouver le moyen de rapprocher la formation dispensée, aux cycles supérieurs, d'une future carrière professorale. La plus grande part de la responsabilité, ici, incombe aux institutions elles-mêmes. Ces institutions, par contre, n'ont pas toujours les moyens d'installer chez elles des étudiants-chercheurs qui se rapprochent d'une carrière universitaire. Une mesure qui permettrait la multiplication des opportunités de stages post-doctoraux dans les universités québécoises serait donc bienvenue. Aussi, il serait fructueux de bonifier les budgets dédiés à l'embauche d'étudiants comme auxiliaires d'enseignement et de recherche. Toute cette question de la formation s'inscrit cependant dans une vision plus large de la qualité de l'encadrement nécessaire à la diplomation et de la formation de futurs professeurs. Il n'est toutefois pas superflu d'inclure une mesure destinée à l'amélioration de la formation des étudiants-chercheurs dans une subvention liée au renouvellement du corps professoral.

**Proposition 6 : Qu'une subvention spécifique dédiée à la formation, au recrutement et à la rétention de la relève scientifique comprenne une mesure visant à l'amélioration du soutien aux étudiants-chercheurs afin de mieux les former pour une future carrière professorale.**

Évidemment, nous ne le répéterons jamais assez, il est plus que jamais crucial de financer adéquatement la recherche universitaire au Québec. Le problème du renouvellement du corps professoral et l'évolution vers une « économie du savoir » appellent à un financement public accru de la recherche universitaire. Sans un tel financement, il sera impossible de répondre aux besoins des futurs étudiants-chercheurs, de maintenir et de développer des projets de recherche essentiels à la rétention et au recrutement des professeurs, de soutenir les coûteuses infrastructures de la recherche universitaire, etc. Pourtant, le gouvernement actuel rechigne à répondre aux besoins du réseau. Après avoir, en juin 2003, annoncé des coupures de plusieurs millions dans le budget des organismes subventionnaires, il semble qu'il refusera de s'impliquer dans le financement adéquat des frais indirects de la recherche. Sans vouloir refaire encore une fois toute la réflexion, il nous semble important, ici, de souligner toute l'importance de la question.

Les organismes subventionnaires ont un rôle crucial à jouer dans le développement des étudiants-chercheurs. Ce sont les fonds de ces organismes qui accompagneront les étudiants vers le doctorat en facilitant la réussite des projets de recherche. Les mêmes fonds permettront aux jeunes professeurs de démarrer des carrières universitaires, d'engager du personnel de recherche et de constituer des équipes. C'est seulement avec un tel apport que nous

pourrons réaliser le renouvellement du corps professoral. En conséquence, et en gardant en tête la nécessité d'une augmentation générale du financement des organismes subventionnaires, nous continuons de demander :

**Proposition 7 : Que les organismes subventionnaires de la recherche revoient le mode d'attribution des fonds basé sur la réputation du chercheur afin d'établir des politiques favorisant l'émergence des jeunes chercheurs.**

Au-delà des questions de financement, il existe des possibilités d'optimisation du recrutement des professeurs qui impliquent aujourd'hui le gouvernement du Québec. Dans le cadre du recrutement international, par exemple, il existe des barrières qui ralentissent et compliquent les démarches des universités québécoises. Ces barrières concernent notamment les procédures d'immigration et le transfert de titres<sup>40</sup>. Le ministère québécois des Relations avec les citoyens et de l'Immigration a le pouvoir de diriger la sélection et l'intégration des immigrants qui désirent s'installer sur son territoire. Il peut donc favoriser le passage au Québec d'un plus grand nombre de candidats à une carrière universitaire. Il peut même aider à leur intégration à la société québécoise. Nous croyons qu'il doit en faire une de ses priorités au cours des prochaines années. Le gouvernement du Québec a aussi la possibilité d'accélérer, sans pour autant diminuer les exigences de qualité, les procédures de transferts de titres de compétences. Une telle mesure permettrait de favoriser l'embauche de candidats qualifiés venus de l'extérieur du Québec par une reconnaissance plus rapide et plus adéquate de leurs compétences. Pour l'instant, les efforts en ce sens sont très faibles et témoignent d'un manque de volonté politique et d'une méfiance abusive envers les exigences de qualification étrangères.

**Proposition 8 : Que le gouvernement du Québec, par une concertation entre le ministère de l'Éducation et le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, favorise le passage au Québec de chercheurs étrangers et de candidats à une carrière universitaire.**

**Proposition 9 : Que le gouvernement du Québec, dans le respect des exigences de qualification adéquates, favorise la reconnaissance de compétences et accélère le transfert de titres pour les nouveaux arrivants.**

## 1.2 Les infrastructures

L'environnement physique dans lequel nous étudions et dans lequel travaillent nos professeurs et les outils intellectuels que nous utilisons au quotidien revêtent une importance qu'on ne peut sous-estimer. Là encore, les compressions budgétaires des années 90 ont fait mal et ont contribué à générer des situations qui, à la longue, peuvent nuire ou carrément contrecarrer le bon déroulement des activités d'enseignement et de recherche.

Dans un premier temps, nous souhaitons ainsi faire le point sur les principales problématiques qui concernent les infrastructures des universités, qu'il s'agisse de l'EDA ou du manque de locaux d'enseignement et de recherche. Par « EDA », on entend « l'entretien différé accumulé » auquel toutes les universités québécoises seront forcées de remédier un jour ou l'autre. Reprenons ici la définition qu'en donnait le Comité sénatorial permanent des finances nationales :

*Ensemble des grands projets de rénovation et d'entretien reportés à des budgets ultérieurs. Cela provient de l'accumulation de travaux d'entretien courants qui ont été négligés et sont devenus plus sérieux ou du fait que de grands projets de réparation ou de restauration n'ont pas été effectués dans des établissements qui ont atteint la fin de leur cycle de vie ou sont devenus désuets. (Comité sénatorial permanent des finances nationales : 2001)*

### 1.2.1 Entretien et rénovation : le problème criant de l'EDA

D'entrée de jeu, il importe de garder à l'esprit que la construction de la plupart des bâtiments de nos campus ne date pas d'hier. Selon l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU), l'âge moyen de ces

---

<sup>40</sup> Les observations et propositions sur ce sujet sont inspirées notamment par l'analyse de Robin Farquhar, dans *Retranchement, renouvellement et rétention : les 3 R de la revitalisation interne des universités canadiennes*, une étude commandée par l'AUCC en 1999.

bâtiments serait de 32 ans<sup>41</sup>. La situation, nous dit l'organisme, n'est guère différente au Québec. Ainsi, un échantillonnage de cinq universités du Québec nous permet de constater qu'environ les trois quarts de l'espace total des campus a été construit avant 1980, soit 70 % des 1 810 000 mètres carrés qu'ils totalisent<sup>42</sup>.

Bien entendu, le processus de vieillissement et de détérioration des bâtiments et des installations est inévitable et modulé à l'intérieur d'un cycle qu'ingénieurs et techniciens connaissent bien et qui dépend du type de construction, de la qualité des matériaux employés, de l'emplacement des édifices, mais aussi de l'assiduité de l'entretien avec lequel on pare à ce vieillissement. Il ne faut pas conclure que des bâtiments et installations construites par exemple en 1965 cachent nécessairement des situations problématiques. À cet égard, l'ACPAU nous rappelle que des pavillons et des installations (chauffage, ventilation, conduites d'eau, etc.) entretenus de façon régulière en vertu d'un plan préventif peuvent remplir efficacement leur fonction.

Là où le bât blesse toutefois, c'est quand, par manque de fonds, les administrations en place négligent ou ne peuvent procéder à cet entretien préventif, accélérant du coup la dégradation des infrastructures abritant les activités d'enseignement et de recherche. Aux yeux de la FAÉCUM, la cause est malheureusement entendue : les compressions majeures apportées au financement de base n'ont pas permis aux universités québécoises de disposer des sommes nécessaires aux tâches d'entretien préventif minimalement requises.<sup>43</sup>

Les prémisses du scénario, on les devine facilement : faute de fonds suffisants, il a fallu remédier aux situations les plus criantes ou susceptibles de menacer la santé ou l'intégrité physique des gens et par conséquent remettre à demain toute intervention « pouvant attendre ». Des arbitrages budgétaires délicats ont aussi pu avoir un impact, l'achat de matériel spécialisé ou d'équipement de laboratoire ayant pu être jugé plus prioritaire que des travaux d'entretien ou de renouvellement. Loin de nous l'idée de jeter la pierre aux administrateurs en place. Pourtant, le constat que nous faisons en 2003 appelle un vigoureux coup de barre, et ce, dans la mesure où nos universités ont accumulé des niveaux « d'EDA » préoccupants qui ne peuvent que s'accroître ou conduire à la démolition d'édifices si on ne renverse pas la vapeur.<sup>44</sup>

S'il est normal, pour toute entité publique ou privée, d'accumuler des travaux d'entretien, voire même de rénovation, de ses bâtiments et installations et d'en prioriser l'exécution en fonction des ressources financières existantes, il est un seuil qu'il importe de ne pas dépasser, faute de quoi des problèmes plus graves encore risquent à moyenne échéance de grever les budgets prévus à cet effet. Ce seuil, toutes les universités québécoises l'ont-elles dépassé ? Difficile de répondre avec précision à cette question étant donné la pluralité des situations en cause et la complexité technique des problèmes parfois rencontrés. Il n'en demeure pas moins vrai que le portrait général que dresse l'ACPAU ainsi qu'une série d'interventions faites par des administrateurs universitaires dans les médias nous laissent croire que la situation s'avère globalement inquiétante.

D'une part, « l'EDA » total des universités québécoises participant au sondage de l'ACPAU (elles représentaient environ 85 % des effectifs étudiants) frisait en 2000 le milliard de dollars. D'autre part, l'Indice de l'état des installations (IÉI), qui s'obtient en divisant « l'EDA » par la valeur de remplacement actuelle, dépassait de loin l'indice jugé satisfaisant par les spécialistes en entretien, soit entre 2 % et 5 %.<sup>45</sup>

Chose certaine, cette situation n'est pas sans donner de l'urticaire à certains dirigeants universitaires, qui reconnaissent dorénavant l'ampleur du problème sur la place publique. Paru en août 2002, un article de Sophie Doucet y fait écho dans *La Presse*. Par exemple, on y apprend, par la bouche du Vice-principal à l'administration et aux finances de l'Université McGill, M. Morty Yalovsky, que 180 M \$ seraient nécessaires « (...) pour remettre les bâtiments du campus dans un état acceptable. » À l'Université de Montréal, ce montant atteindrait 200 M \$, selon son recteur, M. Robert Lacroix. Ce qui, déplore-t-il, se traduit, entre autres problèmes, par des murs de soutènement

---

<sup>41</sup> ACPAU, *Point de non-retour. Le besoin urgent de renouvellement des infrastructures des universités canadiennes*, Ottawa, 2000.

<sup>42</sup> *Ibid.*

<sup>43</sup> En effet, en 2001, le comité sénatorial des finances nous apprend dans son rapport que le niveau de financement des bâtiments des universités canadiennes se situait en 2002 à 17,8 % sous le niveau de 1994-1995.

<sup>44</sup> Selon l'ACPAU, 25 à 35 % des travaux d'EDA seraient considérés comme urgents, ce qui représente 1 à 1,2 milliards de dollars canadiens.

<sup>45</sup> ACPAU, *Point de non-retour. Le besoin urgent de renouvellement des infrastructures des universités canadiennes*, Ottawa, 2000.

en décrépitude, des toits qui coulent, des salles de cours peu adaptées à l'ère informatique et un air vicié. Du côté de l'Université Concordia, la directrice du département de la planification et de l'aménagement, Mme Martine Lehoux, décrivait une situation similaire, estimant que « (...) le retard dans les rénovations est maintenant très difficile à rattraper. »

Quant à l'Université Laval, elle ne fait pas exception en la matière : son EDA était évalué en 1997 à 85 M \$; cinq ans plus tard, il atteignait 110 M \$. Au dire du directeur du Service des immeubles, M. Gilles Daoust, le budget d'entretien et de réparation serait « (...) de 50 % inférieur à ce qu'il devrait être conformément aux 'normes reconnues' par les organismes spécialisés en la matière. »<sup>46</sup> Conséquences ? Des murs qui s'effritent, des escaliers vétustes posant des problèmes de sécurité en cas d'incendie, des fenêtres qui coulent, etc.

À la lumière des montants impliqués, force est d'admettre que la situation est sérieuse. Force est de reconnaître également que les enjeux en cause ne sont pas insignifiants, qu'il s'agisse de la salubrité des espaces d'enseignement et de recherche ou de la santé et sécurité de tous ceux qui travaillent ou étudient sur les campus. Nous pensons que ces enjeux ne devraient laisser personne indifférent, à commencer par les autorités gouvernementales, principaux bailleurs de fonds de nos universités. Il est d'autant plus nécessaire de porter une attention particulière aux campus constitués d'immeubles très âgés.

Considérant ce qui précède, et notamment le fait que les campus constituent des milieux d'étude et de travail qui doivent respecter les exigences de santé, de sécurité et de salubrité, nous demandons :

**Proposition 10 : Qu'un fonds quinquennal de rénovation et de renouvellement des campus universitaires soit créé à partir de 2004-2005 afin de remédier aux situations (réparation, entretien et rénovation) les plus urgentes, notamment celles susceptibles de menacer la sécurité et la santé de ceux et celles qui fréquentent nos universités.**

**Proposition 11 : Que ce financement permette de ramener « l'entretien différé accumulé » dans les universités à des niveaux acceptables par rapport aux normes existantes, soit un « indice d'état des installations » de moins de 5 %.**

Ces propositions sont quelque peu particulières car elles font état d'une demande dont les implications financières ne sont pas récurrentes. La création d'un fond destiné à la rénovation et au renouvellement des campus réglerait un problème qui handicape nos établissements universitaires depuis quelques années déjà, tout en n'exigeant pas un engagement à long terme de la part du gouvernement. Les propositions suivantes visent plutôt à revoir les modes actuels de financement et de gestion de manière à ce qu'une situation comme celle que l'on connaît aujourd'hui ne se reproduise pas.

**Proposition 12 : Que toutes les universités du Québec communiquent au MEQ, et ce, à partir de 2004-2005, un plan annuel visant à faire la lumière complète sur la nature et l'évolution des coûts de leur « EDA » respectif.**

**Proposition 13 : Qu'une nouvelle formule de financement de base puisse assurer à long terme des ressources suffisantes au volet « Terrains et bâtiments » de façon à ne pas encourager le report budgétaire des travaux d'entretien et de rénovation.**

**Proposition 14 : Que les universités se dotent d'un programme d'entretien préventif qui serait rendu public dans le cadre de la Commission permanente de l'éducation.**

---

<sup>46</sup> Pierre-Hughes Vallée, « Entretien différé : une crise embryonnaire », *Impact Campus*, 12 mars 2002. [www.ulaval.lca/impact/journal/journal1/ICHIV02/actu020312.htm](http://www.ulaval.lca/impact/journal/journal1/ICHIV02/actu020312.htm). Page consulté le 6 août 2003.

## 1.2.2 Le manque de locaux d'enseignement et de recherche, le renouvellement des installations et équipements

L'augmentation indéniable de l'intensité des activités de recherche dans nos universités, l'augmentation de la population étudiante dans certains programmes, de même que l'embauche annoncée de nouveaux professeurs réguliers, ne sont pas sans constituer un casse-tête pour les administrations universitaires. Pour éviter de freiner le dynamisme de leur institution, il est certain que les gestionnaires devront prévoir davantage de locaux et de laboratoires. L'Université de Montréal, par exemple, estimait en avril 2003 que : « *le déficit d'espaces calculé selon les normes gouvernementales atteindrait plus de 33 000 mètres carrés à la fin de la période 2003-06.* »<sup>47</sup>

Comme le soulignait également en 2002 le recteur de l'Université de Sherbrooke, M. Bruno-Marie Béchar, lors des auditions de la Commission de l'éducation, le succès de la campagne de recrutement de professeurs réguliers dans les universités québécoises dépendra notamment de la capacité qu'ont les établissements à offrir à ces professeurs des locaux et des laboratoires leur permettant de développer leur plein potentiel de chercheurs.<sup>48</sup>

Ajoutons à cela qu'il ne suffira pas d'ajouter tout bonnement des mètres carrés : nos universités ont aussi besoin d'installations adaptées au fonctionnement d'équipements informatiques et scientifiques parfois sophistiqués. À cet effet, la désuétude des laboratoires et le manque de salles de cours multimédia sont des lacunes auxquelles les universités doivent remédier sans quoi elles condamneront professeurs et étudiants à évoluer dans un environnement qui entrave la qualité de leur travail et qui en diminue la productivité.

Alors que la demande en recherche et développement de pointe augmente constamment, le gouvernement fédéral, depuis 1997, introduit de plus en plus de mesures de financement dédié pour les infrastructures de la recherche universitaire. La création de la Fondation canadienne de l'innovation (FCI), par exemple, a accentué l'importance que peuvent prendre les investissements fédéraux dans le domaine de la recherche universitaire. Les administrations universitaires qui cherchent à optimiser leur potentiel d'attrait pour les étudiants et les chercheurs renommés dépendent de plus en plus du financement d'infrastructures en partenariat avec des fonds fédéraux. Le gouvernement québécois est souvent appelé à participer à ces partenariats, afin que les projets en question puissent voir le jour. Avec la progression des initiatives de regroupements interdisciplinaires autour d'axes d'excellence en recherche (création de groupes et centres de recherche), les besoins en infrastructures continueront d'augmenter.

Il est donc crucial que le Québec puisse développer sa capacité à financer les infrastructures universitaires, dans un contexte de positionnement stratégique des universités québécoises par rapport à leurs concurrentes canadiennes et américaines. Le financement de départ des infrastructures est une bougie d'allumage pour la réalisation de projets novateurs et d'idées originales qui feront la fierté et la santé économique du Québec de demain. Ce sont ces projets qui permettent aux chercheurs et aux étudiants de trouver leur place dans un établissement d'enseignement et de recherche.

**Proposition 15 : Que le gouvernement du Québec accentue sa participation au financement des infrastructures associées au développement de projets de recherche ou de formation dans les universités.**

Le renouvellement des installations et équipements dans les universités québécoises passe également par un développement technologique. Depuis quelques années, les technologies de l'information et de la communication (TIC) s'intègrent de plus en plus aux activités de recherche et de formation, ainsi qu'à la gestion des établissements universitaires. Ces développements nécessitent des investissements de départ massifs de la part des administrations universitaires, car il s'agit d'une adaptation substantielle des infrastructures et des systèmes. De plus, il faut en tout temps assurer que l'intégration de ces nouvelles technologies aux activités universitaires ne vienne pas nuire à la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage.

Le réinvestissement gouvernemental 2000-2003 dans les universités avait tenu compte de cette problématique et inclut des sommes récurrentes réservées à l'intégration des TIC dans les activités universitaires. Ces sommes ont notamment permis le développement des parcs informatiques, la création de programmes de formation à l'utilisation

---

<sup>47</sup> Université de Montréal, Vice-rectorat à la planification, *Priorités d'action 2003-2006*, p. 36.

<sup>48</sup> Bruno-Marie Béchar dans Assemblée nationale, *Commission de l'Éducation 2002*.

des TIC comme soutien à l'enseignement, l'amélioration des services web offerts par les universités, etc. Beaucoup de choses reste à faire. Rappelons à ce titre que les sommes accordées en vertu du réinvestissement de 2000-2003 étaient loin de suffire aux besoins exprimés alors par les universités au chapitre de l'intégration des TIC. L'Université de Montréal, par exemple, qui évaluaient ses besoins 13,4 M\$ récurrents sur 3 ans, n'a reçu que 3 M\$.<sup>49</sup>

Le résultat d'un tel manque à gagner est facile à identifier. L'insuffisance des postes informatiques empêche l'accès adéquat à des outils aujourd'hui nécessaires à la formation des étudiants. De plus, les projets de développement structurant se font toujours attendre. On commence à voir poindre des centres de services techniques, des environnements internet sans fil, etc. Il faut cependant accentuer les efforts d'intégration et rendre plus accessibles les outils technologiques. Plus encore, il faut surtout dégager des ressources supplémentaires pour assumer les tâches complexes liées à l'harmonisation des pratiques pédagogiques et scientifiques avec les nouveaux outils technologiques.

**Proposition 16 : Que le gouvernement du Québec, dans le cadre d'une nouvelle phase de réinvestissement, alloue les fonds nécessaires à l'intégration des technologies de l'information et de la communication aux activités universitaires.**

### 1.3. Les bibliothèques

À l'instar du renouvellement du corps professoral et de la vétusté de certains édifices ou espaces de travail, la question de l'avenir des bibliothèques universitaires en est une autre qui concerne directement les étudiants et qui par conséquent nous tient à coeur. Les étudiants veulent avoir accès aux sources du savoir les plus complètes et les plus actuelles. En un mot, ils veulent fréquenter des bibliothèques de première qualité, au cœur des travaux de recherche contemporains.

Avec l'avènement des technologies de l'information, les bibliothèques universitaires ne peuvent donc plus être envisagées seulement comme de gros entrepôts qui regroupent des documents imprimés. Elles sont désormais situées au carrefour des communications mondiales et des moyens sans cesse plus raffinés de gérer et d'obtenir de l'information et des données. Ainsi, leurs besoins ont évolué sensiblement ces dernières années et continueront sans doute à le faire au cours des années à venir.

Cela étant, l'ajout de ressources financières dans le réseau des bibliothèques universitaires est d'autant plus nécessaire que les années 90 ont imposé aux directions des coupures budgétaires qui ont mis à mal les collections et réduit le personnel professionnel et de soutien. On remarque notamment :

- que de 1992-1993 à 2000-2001, les ressources humaines sont passées de 1688 à 1418 individus, soit une baisse de 16 % ;
- que les fonds spéciaux pour acquisition de documents ont été durement touchés. Alors qu'en 1992-1993, ils atteignaient presque 1 million \$, ils dépassaient à peine les 400 000 \$ en 1999;
- que les budgets réguliers d'acquisition de ressources documentaires, bien qu'augmentant à chaque année entre 1992-1993 et 2000-2001, n'ont pas été majorés de façon à couvrir l'inflation annuelle du coût des abonnements. En tenant compte d'un taux annuel d'inflation de 10 % , cela représente une perte de pouvoir d'achat qui avoisine les 16 M \$<sup>50</sup> ;
- que le nombre d'abonnements courants a diminué de près de 26 % entre 1992-1993 et 1998-1999, passant de 118 707 à 88 397 ;

---

<sup>49</sup> Université de Montréal, *Priorités d'action 2000-2003. Objectifs stratégiques et cibles budgétaires*, 2000.

<sup>50</sup> Il faut tenir compte de plusieurs facteurs pour arriver à un taux d'inflation de 10 %, notamment la faiblesse du dollar canadien par rapport aux devises étrangères et l'inflation substantielle du coût des revues savantes liée à la convergence de la propriété des éditeurs.

□ enfin, qu'il fallut attendre 2000-2001 avant que le total des dépenses de fonctionnement de l'année budgétaire 1994-1995 soit dépassé (109,8 M \$ au lieu de 108 M \$ cette année-là). Ce qui indique clairement à quel point la marge de manœuvre des directions a été érodée durant ces années, et aussi dans quelle mesure les réinvestissements des dernières années (2000 à aujourd'hui) n'ont constitué, à toutes fins pratiques, qu'une période de rattrapage.

Compte tenu du rôle vital des bibliothèques, il faut donc qu'elles puissent disposer des ressources financières nécessaires à leur épanouissement et leur développement. Comme les logiciels et le matériel informatique deviennent rapidement périmés, il n'est pas surprenant que les dépenses de ce type soient en constante croissance. Qui plus est, bien que l'escalade des coûts des revues savantes soit déraisonnable, cela ne change rien au fait que ces revues soient de plus en plus indispensables. Pourquoi ? Parce qu'elles font état de connaissances à jour dont le rôle de catalyseur s'avère indéniable. Comme le soulignait l'Association des bibliothèques de recherche du Canada, la pertinence et la validité des travaux de recherche contemporains dépendent de plus en plus de la capacité des chercheurs de lire davantage d'articles écrits par leurs pairs, ce qui leur permet d'être au courant des progrès dans leur domaine et d'accomplir en conséquence des travaux dont les tenants et aboutissants font avancer ou, mieux, bouleversent l'état des connaissances.

Cela étant, il ne fait aucun doute qu'enrichir les collections, rehausser le matériel informatique et améliorer l'accessibilité à des ressources documentaires sur support électronique constituent des priorités qui nécessiteront l'injection de fonds. L'embauche de professionnels, de techniciens et d'employés de soutien ne doit pas être négligée non plus. Cela peut paraître à première vue futile, mais l'engorgement, faute de personnel, de certaines sections de classement de nos bibliothèques a des conséquences néfastes sur les travaux que réalisent les étudiants.

**Proposition 17 : Que soit accordé aux bibliothèques universitaires du Québec un financement massif afin de combler leur manque avéré de ressources documentaires et d'en augmenter la diversité et la qualité et ce en tenant compte de la durée de vie limitée de certains équipements informatiques ou électroniques ainsi que des besoins en ressources humaines.**

Enfin, il importe de continuer les efforts déjà entrepris afin de réduire les coûts associés aux abonnements aux revues scientifiques pour les bibliothèques. L'explosion constante de ces coûts ampute le potentiel de développement des bibliothèques universitaires. Devant cette situation intenable, les universités de tout le Canada ont mis sur pied, en 1999, le Projet canadien de licences nationales de sites (PCLSN). Ce projet, financé en partenariat par la FCI, les gouvernements provinciaux et les universités participantes, assurait la mise en commun des infrastructures et des pouvoirs d'achat pour diminuer le coût des abonnements et accentuer la numérisation des périodiques. Le projet fonctionne très bien, et est pris en charge dans sa totalité depuis 2003 par les universités participantes elles-mêmes. Malheureusement, il engage des coûts importants qui ne pourront longtemps être assumés par les universités seules si le manque à gagner actuel perdure. De plus, il ne concerne pour l'instant que les secteurs des sciences naturelles, du génie et de la santé.

Le gouvernement du Québec doit permettre aux établissements universitaires de maintenir et de développer de tels partenariats dans d'autres secteurs. Il s'agit d'un effort à faire aujourd'hui qui fera probablement économiser les gouvernements de demain.

**Proposition 18 : Que le gouvernement du Québec alloue des fonds destinés au maintien et au développement de partenariats entre les universités québécoises pour la diminution du coût d'achat et de gestion des abonnements dans les bibliothèques.**

## 1.4 La recherche universitaire

La recherche universitaire, l'enseignement et la diffusion de la culture scientifique sont les missions fondamentales de l'Université. Penser l'Université sans un de ces aspects, c'est nier le fondement même de son existence.

La recherche universitaire, par rapport à la recherche effectuée par le secteur privé ou les gouvernements, se définit tout d'abord par l'importance qu'elle accorde à la liberté académique des chercheurs. En effet, les universités et les membres qui la composent devraient choisir sans aucune restriction les sujets de recherche qu'ils veulent développer. Cela ne veut pas dire qu'il faille rester sourd aux besoins de l'entreprise privée. Parfois, les initiatives de recherche universitaire et les besoins des entreprises privées sont concomitants. Toutefois, si l'entreprise privée reconnaît la valeur de la recherche fondamentale, elle est peu encline à investir dans ce secteur où la rentabilité n'est pas instantanée. Il s'agit donc de trouver un point d'équilibre entre le financement de la recherche appliquée, qui peut être commercialisée à court terme, et le financement de la recherche fondamentale dénuée de retombées immédiates mais constituant la source des futures recherches appliquées. Refuser de financer la recherche fondamentale revient à couper l'arbre avant qu'il n'ait porté ses fruits. Il est donc urgent pour le gouvernement de rétablir cet équilibre.

**Proposition 19 : Que le gouvernement du Québec augmente le financement dédié aux projet de recherche fondamentale dans les universités.**

### 1.4.1 Les besoins de la recherche universitaire

Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, la recherche universitaire est passée d'une quête solitaire à une recherche où différents domaines de connaissances doivent, pour résoudre diverses problématiques, mettre leurs efforts en commun. Aujourd'hui, on assiste de plus en plus à la création d'équipes de recherche multidisciplinaires, tant en sciences naturelles et sciences de la santé qu'en sciences sociales. La constitution d'équipes de plus en plus imposantes nécessite inévitablement des fonds de recherche plus imposants. Ces équipes de recherche ne sont plus restreintes à un seul État ou une seule province. La création d'équipes de recherche entre des universités de plusieurs pays est chose de plus en plus commune. Les liens qui se sont tissés entre les universités québécoises et françaises en sont un bon exemple.

Les universités québécoises doivent, pour rester des acteurs importants dans le domaine de la recherche, s'insérer dans ce contexte d'échanges internationaux. Elles doivent créer et maintenir des conditions optimales de recherche. Si les universités québécoises ne peuvent atteindre un seuil intéressant de recherche, elles seront vite délaissées, et ne feront plus partie de ces partenariats internationaux.

Dès que l'on parle d'échange, on retrouve nécessairement une concurrence. Il ne s'agit pas ici de parler des conséquences néfastes qu'entraîne une telle concurrence, mais bien de décrire une réalité. Les universités doivent lutter entre elles pour recruter et retenir les meilleurs professeurs. Cette concurrence s'étend maintenant aussi aux meilleurs étudiants. Divers programmes de bourses d'excellence ou des exemptions de frais de scolarité sont mis en place pour attirer les meilleurs étudiants aux cycles supérieurs<sup>51</sup>.

Cette concurrence est accentuée par l'augmentation du partenariat entre les universités et les entreprises privées. Ce partenariat oblige les universités québécoises à affronter les réalités du marché de la commercialisation de la recherche : gestion de la propriété intellectuelle, acquisition de brevets, développement de produits, rendement sur l'investissement, confidentialité des résultats, retard dans la publication de résultats, etc. Ces conditions intrinsèques sont parfois contraires aux principes directeurs de la recherche universitaire, qui se doit d'être libre de considérations économiques et de favoriser la diffusion des connaissances ; d'une manière ou d'une autre, ces conditions ont transformé, dans des secteurs plus que dans d'autres, la réalité de la recherche universitaire.

---

<sup>51</sup> On a qu'à penser à l'Université d'Ottawa, qui offrent une bourse d'exemption des droits de scolarité pour le doctorat.

En 2001, après deux ans de travail et de consultation populaire, le gouvernement du Québec instaurait la *Politique québécoise de la science et de l'innovation*. Cette politique établissait le cadre de développement de la recherche au Québec en favorisant le mieux-être de la société québécoise, en concourant à la prospérité commune, au développement durable et en enrichissant les cultures québécoise et mondiale des connaissances développées ici.

Cette politique est développée autour de trois axes : la formation scientifique et la diffusion des connaissances, la recherche comme base de cette culture scientifique et la structuration de cette recherche par des organisations innovantes. Par cette politique, le gouvernement voulait redonner une place majeure à la recherche scientifique dans la société québécoise. Non seulement voyait-il la recherche comme la base nécessaire à tout processus de formation et de développement social, mais surtout comme moteur économique de la société québécoise d'aujourd'hui et de demain.

La force d'une telle politique par rapport aux précédentes est la volonté de dynamisme que voulait insuffler leurs créateurs. En effet, par la mise sur pied du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, le gouvernement mettait en place un guide à l'affût des besoins de la société québécoise, tant au niveau public que privé. Cette politique s'inscrivait dans les démarches précédentes du gouvernement québécois, tout en favorisant une meilleure synergie avec les efforts du gouvernement canadien.

Beaucoup de mesures structurantes de la *Politique* ont été mises en place (restructuration des fonds subventionnaires, création de Valorisation-recherche Québec, création des sociétés de valorisation comme Univalor, etc.), tandis que certaines autres ont été délaissées. Le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie a été intégré au ministère du Développement Économique et Régional. En outre, il n'y eut aucune mention dans le dernier budget à propos de la recherche et du développement scientifique, ce qui atteste de l'importance de ce ministère au sein du présent gouvernement. La valorisation de ce ministère, d'une manière distincte, permettrait au gouvernement du Québec de réaliser une meilleure planification stratégique du développement de la recherche. Comme la *Politique* l'évoquait, ce ministère ne ferait pas que gérer les crédits alloués par le Conseil du Trésor, mais ferait aussi une jonction entre les besoins des différents ministères et de la recherche scientifique effectuée dans le milieu universitaire, les fonds subventionnaires et les entreprises privées. En fait, ce ministère devrait voir à l'intégration et la mise en place de la *Politique québécoise de la science et de l'innovation*.

**Proposition 20 : Que le gouvernement du Québec restaure un ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie distinct des autres ministères et qu'il lui alloue les ressources nécessaires au développement de la *Politique de la science et de l'innovation*.**

Cette politique accordait aussi une place importante à la valorisation des activités de recherche dans les sciences humaines et sociales. Si la commercialisation des résultats de la recherche en sciences de la santé, en sciences naturelles et en génie semblent aller de soi (brevets, innovations techniques, médicaments), il en est tout autrement des sciences humaines et sociales. Pourtant, le gouvernement aurait avantage à tirer profit de l'expertise universitaire dans les domaines couverts par les sciences humaines et sociales, dans l'établissement de nouvelles politiques.

Il ne faudrait pas limiter le recours du gouvernement à l'expertise universitaire aux sciences humaines et sociales. Il aurait avantage à consulter les scientifiques des sciences naturelles et des technologies en efficacité énergétique, dans le traitement des eaux ou en gestion forestière par exemple. C'est pourquoi la FAÉCUM propose les mesures suivantes :

**Proposition 21 : Que le gouvernement encourage ses ministères et le secteur parapublic à recourir à la recherche universitaire dans la réalisation de leurs mandats, notamment dans le secteur des sciences humaines et sociales.**

**Proposition 22 : Que le gouvernement augmente le budget du Fonds québécois de recherche en société et culture pour qu'il développe une stratégie de promotion de la recherche en sciences humaines et sociales.**

## 1.4.1 Le personnel de la recherche universitaire

Véritable clé de voûte de tout projet, les professeurs sont les animateurs de la recherche universitaire. C'est sous leurs direction qu'une recherche peut voir le jour. C'est eux aussi qui sont responsables de la formation de la relève scientifique. Cette double fonction de chercheur et de pédagogue entraîne souvent un débalancement entre les deux activités. Avec l'accroissement de plus en plus grandissante du volet recherche dans le processus d'embauche et de la valorisation de la carrière d'un professeur, le volet enseignement au premier cycle, mais aussi le volet encadrement-supervision des étudiants aux cycles supérieurs vient souvent en seconde position. Le manque de professeurs résultant des départs massifs des années quatre-vingt-dix, couplé à l'accroissement de la population étudiante aux études supérieures, a engendré une détérioration du rapport étudiants/professeur. Il y avait, en 1994-1995, 9050 professeurs à temps plein alors qu'en 1999-2000 il n'en restait plus que 8005.

La population étudiante aux cycles supérieurs n'a fait qu'augmenter au cours de cette période. Pour assurer une formation de qualité aux étudiants-chercheurs, il faut qu'il y ait suffisamment de professeurs pour encadrer leur apprentissage. Un encadrement déficient est une source d'allongement, voire même d'abandon des études aux cycles supérieurs. Pour obtenir le même ratio étudiants aux cycles supérieurs/professeur en 2002-2003 qu'en 1994-1995, il faudrait 11 525 professeurs, soit 2469 de plus que l'effectif disponible.

**Tableau 2 : Évolution de l'effectif d'étudiants chercheurs par rapport au nombre de professeurs.**

	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
<b>Étudiants aux C.S.<sup>52</sup></b>	40 812 <sup>53</sup>	n.d.	n.d.	n.d.	41 088	42 506	43 617	47 554	51 935
<b>Étudiants chercheurs<sup>54</sup></b>	26 772	n.d.	n.d.	n.d.	26 954	27 884	28 613	31 196	34 070
<b>Indice</b>	100	n.d.	n.d.	n.d.	100,7	104,2	106,9	116,6	127,3
<b>Professeurs-chercheurs</b>	9 056	8 919	8 705	8 144	8 046	8 005	8 021	8 242	8 475
<b>Indice</b>	100	98,5	96,1	89,9	88,8	88,4	88,6	91,0	93,6

Le cas des professeurs qui œuvrent dans les centres de recherche clinique est du même type que celui des professeurs-chercheurs. L'expérience clinique est un atout, tant pour la formation des futurs chercheurs ou praticiens que pour les patients, mais les nombreuses tâches de recherche et de pratique entraînent souvent un délaissement encore plus marqué de l'étudiant que dans le cas d'un professeur en milieu universitaire.

Les chercheurs professionnels travaillent souvent dans une équipe dirigée par un professeur-chercheur. Ils possèdent pour la plupart un doctorat ou un post-doctorat et ne veulent pas enseigner, ou encore attendent qu'une occasion se présente à eux. Même s'ils ne font pas d'enseignement proprement dit, ils font partie de la structure qui améliore l'encadrement des étudiants chercheurs. Ils sont sujets à une précarité d'emploi qui est tributaire des subventions du centre de recherche dans lequel ils travaillent. Pour recruter et retenir ces chercheurs, qui sont l'élite d'une discipline, il faut leur offrir des garanties et les soutenir dans leurs projets de recherche.

Cette catégorie regroupe aussi les chercheurs invités et les étudiants stagiaires post-doctoraux qui effectuent pour un temps déterminé de la recherche dans une institution universitaire, soit pour l'expérience, soit en attendant un poste de professeur. Des efforts doivent être fait afin qu'ils demeurent dans l'institution après avoir effectué leur stage ou leur contrat de recherche, car ils amènent aussi avec eux un bagage culturel et scientifique qui ne peut qu'être profitable à la société québécoise.

<sup>52</sup> Sauf indication contraire, les chiffres sont pris du document de consultation.

<sup>53</sup> Rapport annuel 2002-2003, CSE

<sup>54</sup> Si on multiplie le total des étudiants par le ratio de 65,6% d'étudiants chercheurs. Les étudiants chercheurs ne comprennent pas les étudiants à la maîtrise professionnelle ou au DESS.

Pour l'année 1999, une étude du CNCS<sup>55</sup> déterminait la proportion des étudiants effectuant de la recherche, pour l'ensemble des domaines d'études, à 65,6 % de l'ensemble des inscrits aux cycles supérieurs. Dans cette même étude, on déterminait la proportion des étudiants-chercheurs au 2/3 du personnel total de recherche. Avec l'augmentation du rapport étudiant et professeur, on peut supposer que cette proportion des 2/3 est en deçà du ratio actuel. Compte tenu des généreuses retombées économiques de la recherche, il est étonnant que les étudiants chercheurs se retrouvent avec un endettement important à la fin de leurs études post-doctorales. Pourtant « seulement 3 % des étudiants à temps complet aux cycles supérieurs n'ont pas de dette relative à leurs études, et cela s'avère très peu différent pour les étudiants à temps partiel »<sup>56</sup>. En 1999-2000, la dette d'étude s'élevait à 16 000 \$ en moyenne à la maîtrise et de 19 400 \$ au doctorat<sup>57</sup>.

L'étudiant chercheur peut être amené à travailler sur la recherche effectuée par un professeur sans que celle-ci soit liée à son propre sujet de recherche. Il devient alors un assistant de recherche<sup>58</sup>, effectuant des tâches plus ou moins importantes selon le niveau académique qu'il détient, le tout rémunéré par le fonds de recherche du professeur. Ce travail est compris dans le soutien financier auquel l'étudiant a accès. Il permet aussi à l'étudiant de développer d'autres aptitudes, qui sont souvent connexes à son sujet d'études.

**Proposition 23 : Que les fonds subventionnaires favorisent, dans les subventions accordées aux professeurs, l'embauche d'étudiants pour effectuer des tâches de recherche.**

### 1.4.3 Les fonds subventionnaires

Les fonds subventionnaires sont les organismes par lesquels le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial investissent dans la recherche. Au nombre de trois à chaque palier, ils regroupent les secteurs de la santé (IRSC, FRSQ), des sciences naturelles et appliquées (CRSNG, FQRNT) et des lettres, sciences humaines et sociales (CRSH, FQRSC).

Véritables catalyseurs de l'argent investi en recherche, les fonds subventionnaires sont des outils de développement déterminants dans une économie où la majorité de la recherche s'effectue dans les universités.

Les tableaux qui suivent montrent le nombre de demandes de bourses étudiantes que les Fonds FQRSC et FQRNT ont reçues et celles qui ont été acceptées au cours des dernières années.

**Tableau 3: Nombre de demandes admissibles à la maîtrise au FQRNT et au FQRSC<sup>59</sup>**

Exercice financier	Fonds Nature et Technologies					
	Nombre de demandes admissibles	Nouveaux boursiers (compétition)	Taux de réussite	Montant (compétition)	Candidats financés par le Fond (compétition + engagements)	
	nb	nb	nb boursiers/ nb demandes admissibles	\$	nb	\$
2001-2002	571	143	25,0%	1 693 989	334	3 620 576
2002-2003	564	181	32,1%	2 225 938	378	4 038 150
2003-2004 <sup>60</sup>	684	103	15,1%	1 245 000	332	3 705 033

<sup>55</sup> CNCS-FEUQ, *Les sources et les modes de financement des étudiants aux cycles supérieurs*, Montréal, FEUQ, 2001

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 70.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 69.

<sup>58</sup> Selon les endroits, le statut peut varier mais la définition reste la même ; c'est un étudiant qui effectue de la recherche sans qu'elle soit directement liée à son propre projet.

<sup>59</sup> Selon les données fournies par le FQRNT et le FQRSC.

<sup>60</sup> Les données pour l'année 2003-04 sont sujettes à changement d'ici la fin de la période d'attribution des bourses.

	Fonds Société et Culture					
2001-2002	838	157	18,7%	1 910 000	413	4 120 518
2002-2003	755	196	26,0%	2 339 333	408	4 051 779
2003-2004	611	199	32,6%	2 475 000	425	4 472 992

**Tableau 4: Nombre de demandes admissibles au doctorat au FQRNT et au FQRSC<sup>61</sup>**

Exercice financier	Fonds Nature et Technologies					
	Nombre de demandes admissibles	Nouveaux boursiers (compétition)	Taux de réussite	Montant (compétition)	Candidats financés par le Fond (compétition + engagements)	
	nb	nb	nb boursiers/ nb demandes admissibles	\$	nb	\$
2001-2002	396	81	20,5%	2 604 683	436	4 838 859
2002-2003	416	113	27,2%	2 950 806	475	4 958 521
2003-2004	494	64	13,0%	1 986 651	328	4 478 416
	Fonds Société et Culture					
2001-2002	653	132	20,2%	3 035 116	581	6 487 889
2002-2003	599	162	27,0%	3 630 990	654	7 445 428
2003-2004	711	201	28,3%	4 626 642	725	8 609 485

Lorsqu'on regarde le nombre de demandes financées par ces deux fonds subventionnaires, on constate le faible taux de réussite pour les demandes de bourses. En faisant un simple calcul pour atteindre le 100 % de taux de réussite on arriverait au résultat suivant :

**Tableau 5 : Financement des demandes de bourse de maîtrise en 2003-2004<sup>62</sup>**

	Montant actuel	Financement de 50% des demandes	Financement de 100% des demandes
	\$	\$	\$
FQRNT	1 245 000	4 133 883	8 267 767
FQRSC	2 475 000	3 799 560	7 599 120

**Tableau 6 : Financement des demandes de bourse de doctorat en 2003-2004<sup>63</sup>**

	Montant actuel	Financement de 50% des demandes	Financement de 100% des demandes
	\$	\$	\$
FQRNT	1 986 651	7 667 231	15 334 462
FQRSC	4 626 642	8 182 941	16 365 883

<sup>61</sup> Selon les données fournies par le FQRNT et le FQRSC.

<sup>62</sup> Source : FQRNT et FQRSC

<sup>63</sup> Source : FQRNT et FQRSC

Dans le cas du FRSQ, on estime les montants nécessaires à 4,6 millions de dollars pour la maîtrise et de 10,4 millions de dollars pour le doctorat. On ne parle pas ici de financer tous les étudiants chercheurs, mais seulement ceux qui répondent aux critères établis par les fonds subventionnaires.

**Proposition 24 : Que le gouvernement augmente les budgets des fonds subventionnaires destinés à la formation de la relève scientifique de 17M \$ pour le FQRSC, de 19M \$ pour le FQRNT et de 15M \$ pour le FRSQ afin de couvrir l'ensemble des étudiants admissibles.**

L'insuffisance des subventions de recherche accordées aux professeurs est également facile à constater. Une subvention de recherche n'est soumise à aucune obligation de résultat spécifique ni à aucune contrainte de publication ou de propriété intellectuelle.

**Tableau 7 : Subventions de recherche des professeurs du FQRSC<sup>64</sup>**

	Demandes	Octrois	%	Montant	Équipement	Total
<b>2002-2003</b>	504	252	50	8 334 210	670 609	9 004 819

**Tableau 8 : Subventions de recherche des professeurs du FQRNT<sup>65</sup>**

	Demandes	Octrois	%	Montant	Équipement	Total
<b>2002-2003</b>	322	182	56,5	7 416 224	719 068	9 004 819

Il faut ajouter au fonds du FQRSC un montant de 3 606 713 \$ qui provient des subventions de recherche et qui n'est pas alloué précisément à un groupe. Non seulement les fonds subventionnaires permettent-ils aux chercheurs d'avoir les sommes nécessaires pour financer leurs recherches, mais ils procurent aussi un travail appréciable pour les étudiants dans leur domaine d'études.

**Tableau 9 : Nombre d'étudiants ayant profités des subventions de recherche des professeurs<sup>66</sup>**

	FQRSC		FQRNT	
	Nombre	\$	Nombre	\$
1 <sup>er</sup> cycle	355	655 541	309	712 926
2 <sup>e</sup> cycle	763	3 593 635	710	3 758 015
3 <sup>e</sup> cycle	354	1 418 535	446	1 899 937
<b>Total</b>	<b>1472</b>	<b>5 667 711</b>	<b>1465</b>	<b>6 370 878</b>

Le FRSQ estime ses besoins pour couvrir toutes les demandes de subventions à 10 millions de dollars.

**Proposition 25 : Que le gouvernement augmente les budgets alloués aux subventions de recherche de 8,5M \$ pour le FQRSC, de 7M \$ pour le FQRNT et de 10M \$ pour le FRSQ afin de couvrir l'ensemble des demandes admissibles.**

**Proposition 26 : Que les fonds subventionnaires québécois redistribuent la totalité des fonds refusés par les boursiers des organismes subventionnaires canadiens.**

<sup>64</sup> Source : FQRSC.

<sup>65</sup> Source : FQRNT.

<sup>66</sup> Source : FQRNT et FQRSC.

## 1.4.4 Le financement des coûts indirects

Selon la définition de l'Université Laval, les frais directs « [comprennent] habituellement les dépenses pour le matériel, les fournitures et les salaires directs de tous ceux qui sont impliqués dans le projet, qu'il s'agisse, d'une part, de personnel engagé spécifiquement pour le projet ou qui touchera une rémunération additionnelle ou, d'autre part, de membres de l'Université déjà rémunérés par cette dernière, mais dont les salaires peuvent être recouverts. »<sup>67</sup>. Pour la CRÉPUQ, les frais directs comprennent les dépenses liées à l'acquisition de matériel, d'équipements et de fournitures, les déplacements et les salaires des personnes affectées aux activités de recherche<sup>68</sup>.

Les bourses ne sont pas calculées dans le montant des frais directs de la recherche. Comme nous l'avons établi précédemment, les étudiants représentent plus des deux tiers des effectifs de la recherche universitaire. Les bourses de formation, contrairement aux montants réservés au travail d'étudiant à l'intérieur des subventions, ne sont pas calculées au moment d'établir le montant des frais directs de la recherche. Pourtant, ces deux types de « rémunération » pour le travail des étudiants entraînent le même type de dépense pour l'université.

**Proposition 27 : Que le montant des bourses octroyées aux étudiants fasse partie du calcul des frais directs de la recherche.**

Le gouvernement vient tout juste de modifier la méthode de calcul des frais indirects de la recherche. Ainsi, il a augmenté le taux de financement pour les fonds subventionnaires québécois, mais il accrédite moins de subventions entrant dans le calcul des frais directs de la recherche. Étant donné que les frais indirects sont calculés selon un pourcentage des frais directs, l'enveloppe globale n'augmente pas. Nous revenons donc au point de départ en ce qui concerne le calcul des frais indirects : ils sont sous-estimés.

L'Université de Montréal, pour l'année 2002, recevait 383,4 millions de dollars de revenus en recherche subventionnée<sup>69</sup> (subventions gouvernementales et privées). Pourtant, dans les *Calculs définitifs des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2002-2003*, le gouvernement établissait son calcul sur un peu plus de 26 millions de dollars de subventions accréditées, les frais indirects s'établissant à environ 9,4 millions (2,5 %). Pour l'Université du Québec à Rimouski, la proportion est 3,9 %. À l'Université du Québec à Trois-Rivières, c'est 6 % des frais directs qui sont couverts par les frais indirects. Par contre à l'Université McGill, la proportion retombe à 3,2 %, contre 4,5 % à l'Université Laval. Il convient de mettre ces chiffres en perspective : Laval, McGill et Montréal reçoivent plus de 200 millions de dollars (Montréal et McGill près de 400) en subventions de recherche, tandis que les autres moins de 70 millions. Plus une université obtient des subventions qui proviennent du secteur privé et qui ne sont pas accréditées, moins elle reçoit d'argent pour financer les frais indirects de la recherche.

**Proposition 28 : Que le gouvernement augmente le nombre de subventions accréditées dans sa méthode de calcul de financement des frais indirects pour ne pas pénaliser les universités qui bénéficient d'importantes subventions privées.**

**Tableau 10 : Montant des subventions spécifiques pour les frais indirects (en millier de dollars)<sup>70</sup>**

	Total des subventions	Total des frais indirects
2000-2001	313 262,0	41 505,0
2001-2002	313 285,5	41 513,2
2002-2003	102 963,9	41 500,0

<sup>67</sup> Université Laval, Vice-rectorat à la recherche, *Politique relative à la récupération des coûts directs et indirects*, Sainte-Foy, 1995, p. 1.

<sup>68</sup> Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, *La perception des frais indirects de la recherche universitaire*, novembre 1999.

<sup>69</sup> Research Infosource, *Canada's Top 50 Research Universities 2003*, [www.researchinfosource.com/media/2003-top50.html](http://www.researchinfosource.com/media/2003-top50.html)

<sup>70</sup> Source : Direction générale du financement et de l'équipement. Direction de la programmation budgétaire et du financement, *Calculs définitifs des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2002-2003, Québec, MEQ, Annexe 10.*

## 2 Contribution étudiante et accessibilité financière aux études

### 2.1 Protéger l'accessibilité : le choix du Québec

La société civile doit être consultée et impliquée directement dans l'énoncé des principes qui sous-tendent l'organisation de notre société. Le débat entourant les frais de scolarité constitue un excellent exemple de la nécessité de prendre en compte les choix et les orientations à long terme que la population québécoise désire prendre dans le domaine de l'accessibilité à l'éducation. Nous veillerons dans cette section à traduire les valeurs que véhicule le choix du gel des frais de scolarité et la façon dont la société québécoise épouse ce choix.

La contribution demandée aux étudiants pour leur parcours universitaire doit être vue comme un corollaire du principe d'accessibilité aux études. Les programmes d'aide financière du gouvernement peuvent certes aider les étudiants ayant de la difficulté à subvenir adéquatement à leurs besoins, mais ils ne peuvent pallier complètement aux obstacles financiers et psychologiques que les frais de scolarité imposent aux étudiants à faible et moyen revenus. Le maintien d'une contribution étudiante respectant les capacités financières des étudiants québécois a de tout temps constitué une priorité pour le mouvement étudiant québécois. Il est en effet primordial de donner à tous la chance d'acquérir une formation universitaire et de ne pas exercer une discrimination sur la base du revenu des étudiants et de leur famille. Ainsi, nous demandons au gouvernement québécois de maintenir le gel des frais de scolarité universitaire à leur niveau actuel. Nous démontrerons dans ce chapitre qu'une hausse de ces frais réduirait nécessairement l'accessibilité aux études. Dans le contexte du développement de l'économie du savoir et d'un choc démographique appréhendé, il est important non-seulement de maintenir mais plus encore d'améliorer cette accessibilité à long terme afin de permettre aux futurs travailleurs de répondre adéquatement aux besoins collectifs du Québec.

La démocratisation du système d'éducation québécois est une volonté émanant de la Révolution tranquille. Le gouvernement en place désirait alors sortir le Québec de la Grande Noirceur, notamment en favorisant l'éducation de la population afin de faire du Québec une société économiquement prospère. Cet idéal a débouché sur la démocratisation de l'accès au système d'éducation, notamment traduit dans les faits par la gratuité des études collégiales et par le gel des frais de scolarité à l'université. Un consensus fort entourait à ce moment cette décision, la société québécoise jugeant que tout citoyen avait droit de poursuivre des études universitaires sans que ses capacités financières ne constituent un obstacle.

Ce choix de société est aujourd'hui encore bien présent. En effet, le maintien jusqu'à ce jour de frais de scolarité moins élevés que dans les autres provinces canadiennes démontre ce désir de garantir l'accessibilité aux études universitaires, malgré la présence de tendances inverses chez nos voisins. D'ailleurs, la parution d'un récent sondage réalisé par *Léger Marketing* pour le compte du *Devoir*, de *CKAC* et du *Globe and Mail* démontre le solide appui des Québécois au maintien du gel des frais de scolarité à l'université. En effet, le sondage révèle que 57 % des Québécois s'opposent à toute possibilité de hausse<sup>71</sup>. La société québécoise s'est démarquée, depuis la Révolution tranquille, en mettant en place diverses visant à développer une société juste et égalitaire. Tous peuvent se rallier autour de l'idée de la présence d'un modèle socialement plus développé au Québec qu'ailleurs au pays ou encore en Amérique du Nord. Les Québécois sont fiers des valeurs que sous-tend cette orientation sociale. Depuis le 14 avril dernier, ils n'hésitent d'ailleurs pas à manifester leurs inquiétudes devant la remise en question du pouvoir collectif d'intervention sur les conditions de vie socio-économiques de la population.

Il est intéressant de souligner que ce choix ne va pas contre vents et marées, comme le laissent croire beaucoup de partisans du dégel des frais de scolarité. Ceux-ci se plaisent effectivement à comparer le niveau moyen des frais de scolarité québécois à celui des autres provinces canadiennes et états américains pour en conclure que nous avons les frais de scolarité les plus bas en Amérique du Nord et que cette situation est insoutenable si l'on veut maintenir un réseau compétitif. L'utilisation des seuls comparatifs canadiens et américains nous semble inappropriée, puisqu'ils

---

<sup>71</sup> Tommy Chouinard, « Les Québécois s'opposent au dégel des droits de scolarité », *Le Devoir*, 24 janvier 2004.

ne brossent pas un portrait global de la situation. En effet, ces acteurs ne poussent pas leur raisonnement à fond en négligeant d'effectuer des comparaisons avec l'ensemble des pays développés. Il est en effet illusoire d'affirmer que les universités québécoises sont uniquement en compétition avec les universités américaines à l'heure de l'internationalisation des universités. Le Québec doit plutôt se mesurer aux universités de l'ensemble des pays développés, comme nous le soulignons en introduction. Le portrait qui résulte de ces comparaisons, présenté à la section suivante, montre que la situation canadienne est loin de représenter la norme.

Il est également important de souligner que c'est l'ensemble de la société québécoise qui récolte les fruits de l'augmentation de la fréquentation universitaire, et non seulement les étudiants dans leur individualité. Il est vrai que chaque étudiant investit (souvent par le biais d'un endettement) dans son avenir économique et social, mais les retombées les plus importantes se ressentent manifestement au niveau de l'ensemble de la société québécoise. Que ce soit pour former la main-d'œuvre qualifiée nécessaire pour affronter avec succès les défis de la société du savoir, ou encore par le biais de leur large contribution aux finances publiques par l'impôt progressif sur le revenu, les diplômés universitaires rapportent beaucoup à la population. L'éducation contribue au bien-être de la société en général et doit donc demeurer une responsabilité collective.

La contribution fiscale d'un diplômé universitaire est nettement plus élevée qu'un diplômé du secondaire ou du collégial. Cela signifie qu'à long terme, uniquement par la perception des impôts, l'État récupère au cours de la vie active d'un diplômé universitaire près de sept fois ce qu'il a investi pour le former. En effet, le ministère de l'Éducation a évalué qu'un diplômé universitaire rapporte en moyenne 552 170\$ en revenus d'impôts de plus au courant de sa vie active qu'un diplômé du secondaire, comme l'indique le tableau qui suit.

**Tableau 12 : Total des taxes et des impôts payés par un individu type, selon le sexe et le niveau de scolarité, en dollars de 1996**

Niveau de scolarité	Homme	Femme	Ensemble
<b>DES</b>	507 316	233 573	361 953
<b>BACC</b>	1 241 593	578 046	914 123
<b>Différence</b>	734 277	344 473	552 170

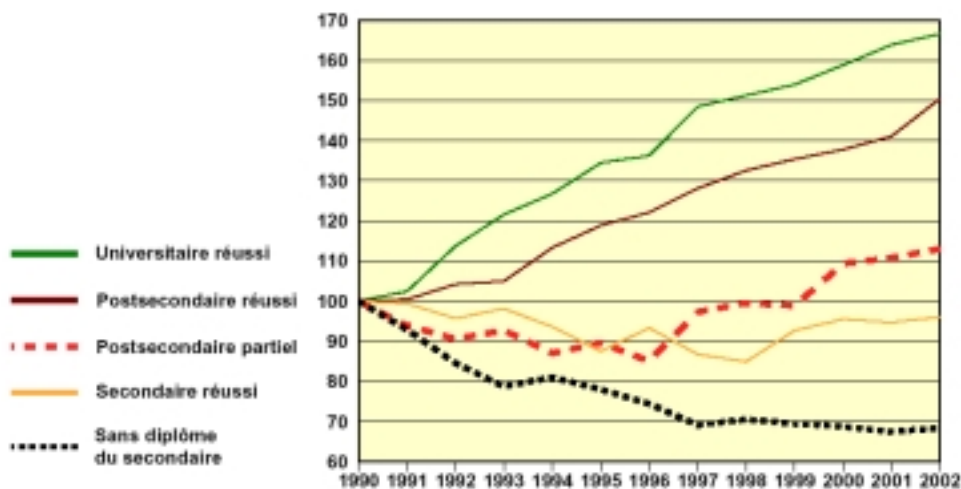
Ainsi, il en coûte en moyenne 79 160 \$<sup>72</sup> à l'État pour scolariser un étudiant du secondaire jusqu'à l'obtention d'un baccalauréat, alors que le gain fiscal net (de revenus supplémentaires) pour l'État sera de 494 862 \$ (montant converti en dollars constants de 1999). Il est donc erroné de prétendre qu'en raison des profits qu'il tirera de son diplôme universitaire, un étudiant doit contribuer davantage au coût de sa formation par des frais de scolarité plus élevés. Un raisonnement inverse doit plutôt être conduit, demandant au gouvernement de maintenir les frais de scolarité au plus bas niveau possible, pour ainsi permettre à un maximum d'étudiants de compléter des études universitaires, puisqu'il en recueillera des dividendes considérables.

Le principe même de ce que l'on appelle l'économie du savoir est de rendre la croissance économique de plus en plus dépendante du développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et spécialisée, dans des secteurs où le moteur de la production de la richesse est l'innovation. Cette évolution se reflète clairement dans les exigences liées aux nouveaux emplois créés au Québec, comme nous le montre le graphique 2. Ainsi, le Québec doit saisir l'occasion de former le plus grand nombre possible de diplômés universitaires. Pour ce faire, il faut continuer d'améliorer l'accès aux études, et ce par le maintien du gel des frais de scolarité à long terme.

<sup>72</sup> Marius Demers, *La rentabilité du diplôme*, MEQ, février 1999.

## Graphique 2<sup>73</sup>

### Indice d'évolution du nombre d'emplois au Québec, selon le niveau de scolarité des personnes qui les occupent (1990 = 100)



La faible proportion de diplômés universitaires qui se retrouvent en situation de chômage indique également que le financement gouvernemental dans les universités tient bien plus d'un investissement que d'une dépense. Comme le démontrent les données du ministère de l'Éducation du Québec<sup>74</sup>, le taux de chômage des titulaires d'un baccalauréat, qui était de 4 % en 2001, représentait moins de la moitié du taux de chômage de l'ensemble de la population active pour la même année, qui était celui-là de 8,7 %. Ainsi, le gouvernement tire un bénéfice non-négligeable de sa participation financière à la formation de l'étudiant universitaire.

Les deux sections suivantes font l'analyse de l'évolution des frais de scolarité universitaires au Québec et dans le reste du Canada, tout en comparant ces données avec celles des États-Unis et de quelques autres pays développés. Malgré le fait que notre mécanisme de contribution étudiante ne mène pas à une accessibilité idéale, nous verrons qu'il se compare avantageusement avec ceux existants dans le reste du Canada et chez nos voisins du Sud. Ces autres modèles privilégient une approche qui entrave l'accès aux études universitaires pour des milliers de jeunes possédant pourtant les compétences intellectuelles requises et qui assomme ceux qui choisissent tout de même de s'inscrire de dettes de plus en plus insoutenables. De plus, il est temps de le reconnaître, le Canada et les États-Unis sont loin de représenter la norme internationale, se situant plutôt parmi les pays développés où il coûte le plus cher pour étudier.

## 2.2 Évolution des frais de scolarité et accessibilité aux études

Commençons par une explication sommaire. L'accessibilité aux études universitaires se mesure de plusieurs façons. La proportion d'une population ayant eu accès à un programme conduisant à un grade universitaire (telle qu'illustrée au tableau 4) en est une qui est loin d'être parfaite. En effet, bien que le taux de participation global aux études universitaires soit un indicateur du potentiel de formation d'une société, il est un piètre indicateur du potentiel d'accès d'un individu donné. Le degré de participation d'une population aux études universitaires est tributaire de l'influence de nombreux facteurs différents, et dont l'importance relative les uns par rapport aux autres est difficile à cerner. Ces facteurs sont notamment les frais de scolarité, la valeur du diplôme universitaire sur le marché du travail,

<sup>73</sup> *Ibid.*

<sup>74</sup> MEQ, *Indicateurs de l'Éducation 2003, l'intégration au marché du travail des personnes diplômées.*

le niveau moyen d'études des parents, le degré d'épargne et le pouvoir d'achat des ménages, etc. Certains de ces facteurs, s'ils fluctuent, peuvent faire en sorte que des individus seront prêts à faire des sacrifices financiers toujours plus grands pour avoir accès à des études universitaires.

**Ensuite, et ceci est plus important encore, le taux d'accès global ne tient pas compte de l'accessibilité relative à l'appartenance de l'individu à l'une ou l'autre des couches socio-économiques de la société.** Nous nous efforcerons donc de diversifier les outils de mesure de l'accessibilité aux études universitaires afin de démontrer la nécessité du maintien, à long terme, du gel des frais de scolarité.

Au Québec, suite à la période de hausse des frais de scolarité de 1989 à 1993, au cours de laquelle les étudiants ont subi une hausse de 250% (leur facture ayant augmenté de 645\$ à 1 526\$ par an), une diminution préoccupante du taux d'accès global a été ressentie. Cette situation est illustrée par le tableau suivant, issu des *Indicateurs de l'éducation 2003* du ministère de l'Éducation du Québec, qui présente le taux d'accès aux programmes d'études conduisant à un grade universitaire. En effet, bien que l'effectif étudiant, le taux de scolarité des 18-29 ans et le taux d'accès à un programme conduisant à un grade universitaire soient à peu près les mêmes aujourd'hui qu'en 1990<sup>75</sup>, ils ont connu une période creuse entre 1992 et 1998, période où l'effet de l'augmentation des frais de scolarité fut le plus ressenti, avant de remonter graduellement, parallèlement à la capacité d'adaptation des individus et à la valeur du grade universitaire sur le marché du travail. Ainsi, le maintien du gel des frais de scolarité entre 1994 et aujourd'hui, de même que l'augmentation constante de la valeur du grade universitaire sur le marché du travail auront permis de ramener le taux d'accès global à ce qu'il était au début des années 90. Par contre, comme nous le verrons dans la section suivante, l'effet à long terme le plus important du grand dégel de 1989-93 reste l'explosion de l'endettement étudiant.

**Tableau 13 : Taux d'accès aux programmes d'études conduisant à un grade universitaire au Québec, selon le sexe (en %)<sup>76</sup>**

Année	1984-1985	1992-1993	1997-1998	2000-2001	2001-2002 <sup>e</sup>	2002-2003 <sup>e</sup>
Homme	29,0	34,8	28,9	29,2	30,4	32,6
Femme	31,3	44,9	39,1	43,0	43,7	46,2
Ensemble	30,1	39,7	33,9	35,9	37,1	39,5

e : estimations

Dans le reste du Canada, les frais de scolarité universitaires ont littéralement explosé depuis le début des années 90. Dans certains cas, dont le plus connu est sans doute l'Ontario, le gouvernement dérèglementait la détermination du niveau de la contribution étudiante. En d'autres mots, il laissait aux universités le soin de déterminer le niveau des frais de scolarité. Le tableau 5 illustre l'évolution des frais de scolarité de premier cycle dans toutes les provinces canadiennes entre 1993-94 et 2002-03.

<sup>75</sup> Voir, à ce sujet : MEQ, *Indicateurs de l'éducation 2003, L'accès aux études universitaires* et MEQ, *L'évolution relative de l'effectif étudiant, de la population de 18-29 ans et de la scolarité universitaire, au Québec, de 1977-78 à 2013-2014*, in *Prévision de l'effectif étudiant en équivalence à temps plein dans les universités du Québec, de 1999-2000 à 2013-2014*, avril 2000, p.16.

<sup>76</sup> MEQ, *Indicateurs de l'éducation 2003*, 2003, p. 121.

**Tableau 14 : Frais de scolarité de premier cycle par province (Canada)<sup>77</sup>**

	1993-1994 (en dollars)	1997-1998 (en dollars)	2001-2002 (en dollars)	2002-2003 (en dollars)	1993-1994 à 2002- 2003 (en %)	1997-1998 à 2002- 2003 (en %)	2001-2002 à 2002- 2003 (en %)
Terre-Neuve	2000	2869	3585	3733	84,5	30,1	4,1
I-P-E	2509	3162	3710	3891	55,1	23,1	4,9
N.-É.	2701	3892	4855	5214	93,0	34,0	7,4
N.-B.	2385	3026	3863	4186	75,5	38,3	8,4
<b>Québec</b>	<b>1550</b>	<b>1803</b>	<b>1842</b>	<b>1851</b>	<b>19,4</b>	<b>2,7</b>	<b>0,5</b>
Ontario	2076	3293	4492	4634	123,2	40,7	3,2
Manitoba	2272	2921	3243	3248	43,0	11,2	0,2
Saskatchewan	2341	3074	4142	4106	75,4	33,6	-0,9
Alberta	2209	3241	4030	4165	88,5	28,5	3,3
C.-B.	2240	2518	2527	3165	41,3	25,7	25,2
<b>CANADA</b>	<b>2228</b>	<b>2980</b>	<b>3629</b>	<b>3819</b>	<b>69,9</b>	<b>26,8</b>	<b>4,1</b>

Ce qu'il faut comprendre de la dérèglementation, c'est qu'elle résulte en une disparité des frais chargés en fonction du coût de formation et de l'attrait des différents programmes d'étude. Ainsi, l'Université de Toronto, par exemple, demande pour l'année 2003-04 plus de 16 000 \$ par année pour l'inscription à ses programmes de médecine et de droit, contre moins de 4000 \$ pour les programmes d'arts et sciences humaines.<sup>78</sup>

L'étude sommaire des effets de ces hausses des frais de scolarité dans les autres provinces canadiennes peut s'avérer fort intéressante. Ainsi, un écart considérable s'est creusé entre les étudiants provenant de familles à faible revenu inscrits à l'université et ceux de familles à revenu élevé. La hausse des frais de scolarité a restreint de manière considérable l'accès aux études supérieures pour les plus démunis de la société. Il a par ailleurs été stabilisé pour les familles plus riches ainsi que pour la classe moyenne. Actuellement, les universités canadiennes sont composées davantage d'étudiants provenant du quartile supérieur (39,6 %) que du quartile inférieur (16,3 %) en termes de revenus, comme le montre le tableau 6.

**Tableau 15 : Participation aux études post-secondaires et revenu familial au Canada, jeunes âgés de 18 à 21 ans, 2000<sup>79</sup>**

Niveau de scolarité d'inscription le plus élevé	Quartile inférieur	Deux quartiles intermédiaires	Quartile supérieur	Moyenne
Tous les établissements post-secondaires <sup>80</sup>	48,8	61,4	71,0	60,7
Collèges <sup>81</sup>	26,7	29,5	28,2	28,5
Universités	16,3	26,1	39,6	27,0

<sup>77</sup> Source : Statistique Canada, 2002.

<sup>78</sup> FEUQ, 2003.

<sup>79</sup> Statistique Canada, « Participation aux études post-secondaires et revenu familial », *Le Quotidien*, 7 décembre 2001.

<sup>80</sup> Comprendent les universités, les collèges communautaires ou les instituts de technologie et d'arts appliqués ainsi que les cégeps et les écoles de métiers et de formation professionnelle, mais excluent les écoles commerciales.

<sup>81</sup> Comprend les collèges communautaires ou les instituts de technologie et d'arts appliqués et les cégeps.

Ce lien qui unit le taux d'accès et le revenu familial s'explique notamment par l'important investissement financier que représentent les études universitaires. En effet, plus le revenu des familles est élevé, plus les parents réussissent à épargner suffisamment pour permettre à leurs enfants de fréquenter l'université. À l'inverse, l'incapacité financière des familles à faible revenu d'épargner en vue de permettre à leurs enfants de poursuivre des études supérieures est clairement illustrée. Ces données, qui font dire à certains que le gel des frais au Québec profite plus aux riches qu'aux pauvres, nous les interprétons fort différemment. Car, s'il est vrai que de tout temps les mieux nantis ont fréquenté plus l'université que les pauvres, il est également vrai qu'une hausse généralisée des frais de scolarité ne ferait qu'empirer cette polarisation. Une progression spectaculaire du taux d'accès aux études universitaires des jeunes de 18 à 24 ans dont le revenu parental était de 25 000 \$ ou moins au Canada (ce taux est alors passé de 9 à 17 %<sup>82</sup>) est survenue entre 1979 et 1994, période au cours de laquelle les frais de scolarité sont demeurés relativement stables au pays. Cette constatation milite pour le maintien de frais de scolarité les plus bas possibles. Or, depuis 1997, alors que les frais de scolarité universitaires ont augmenté en moyenne de 26,8 % au Canada (voir tableau 5), nous ne possédons pas de données sur l'évolution de ce taux.

De plus, le meilleur moyen de s'assurer que les familles à revenu élevé participent davantage au financement du réseau universitaire est d'instaurer une véritable taxation progressive, et non pas d'augmenter le coût des services. Il s'avère donc tendancieux d'affirmer que les gens riches ne contribuent pas à la hauteur de leurs capacités financières, puisqu'ils le font en payant davantage d'impôts. Dans un second temps, peu d'étudiants peuvent eux-mêmes être considérés comme étant riches, ce sont généralement leurs parents qui bénéficient d'une situation plus aisée. Ainsi, même si la contribution parentale est considérée par le régime d'aide financière comme étant obligatoire, elle est loin d'être toujours effective.

Les données du tableau 6 sont d'autant plus inquiétantes en ce qui a trait à l'accessibilité aux études universitaires qu'une enquête de Statistique Canada révèle que près de 80% des familles à faible revenu souhaitent que leurs enfants entreprennent des études universitaires, alors qu'uniquement 18,7% d'entre elles parviennent à épargner à cette fin. Nous pouvons comparer ces données avec celles relatives aux familles à revenu élevé dans le tableau 7.

**Tableau 16 : Aspiration et épargne en vue des études post-secondaires, 1999<sup>83</sup>**

<b>Revenu du ménage</b>	<b>Pourcentage d'enfants dont les parents souhaitent qu'ils poursuivent des études post-secondaires</b>	<b>Pourcentage d'enfants dont les parents épargnent en vue de leurs études post-secondaires</b>
<b>Moins de 30 000 \$</b>	79,8	18,7
<b>De 30 000 \$ à 49 999 \$</b>	85,8	37,4
<b>De 50 000\$ à 59 999 \$</b>	90,6	45,6
<b>De 60 000 \$ à 79 999 \$</b>	93,4	52,6
<b>80 000 \$ et plus</b>	95,0	62,6

De manière plus spécifique, on peut observer que les hausses massives de frais de scolarité dans les provinces canadiennes ont mené à des situations alarmantes. Ainsi, suite à la déréglementation des frais en Ontario, qui s'est traduite par une hausse des droits de scolarité dans de nombreux programmes, la participation des étudiants les plus pauvres a baissé de 40 % à l'Université de Guelph<sup>84</sup>. De plus, la proportion d'étudiants en médecine à l'Université de Western Ontario dont le revenu familial annuel est inférieur à 60 000\$ est passée de 35,6 % en 1997 à 14,9 % en 2000<sup>85</sup>. Quant à la proportion d'étudiants en médecine provenant de famille dont le revenu annuel est inférieur à 40 000\$, une étude ontarienne démontre que cette tranche d'étudiants est passée de 22,6 % en 1997 à 15 % en 2000,

<sup>82</sup> Statistique Canada, *Revenu familial et participation aux études post-secondaires*, 2003, figure 9, p. 37.

<sup>83</sup> Source : Statistique Canada, *Le Quotidien*, 10 avril 2001.

<sup>84</sup> Fédération canadienne des étudiants et étudiantes (FCEE), *Tuition Fees in Canada : a Pan-Canadian perspective on Education User Fees* vol. 7, no 5 (septembre 2001).

<sup>85</sup> ACPPU, *L'accessibilité des universités et des collèges : Le comment et le pourquoi de la hausse des frais de scolarité*, dossier en éducation de l'ACPPU, vol. 3, no. 2, p. 1.

suite à la dérèglementation<sup>86</sup>. Nous voyons donc très clairement que, bien que le taux d'accès global soit demeuré le même en Ontario, la disparité de l'accès selon le revenu familial s'est accentuée de façon démesurée. La dérèglementation des frais de scolarité selon le secteur d'étude a engendré un impact négatif direct sur l'égalité des chances. Selon une enquête de Statistique Canada publiée en 2003, 40 % des jeunes qui n'ont jamais entrepris d'études post-secondaire et 29 % de ceux qui ont abandonné leurs études expliquent que des considérations financières sont à l'origine de leur décision. Il est impératif de s'assurer que le Québec ne tombe pas dans le piège de la dérèglementation, ce qui constituerait un pas en arrière considérable en termes d'accessibilité.

Les hausses massives des frais de scolarité dans les provinces qui ont adopté le principe de la dérèglementation (Ontario, Colombie-Britannique) concernent surtout les domaines professionnels comme la médecine, la dentisterie, la pharmacie, le droit, l'administration, etc. L'impact le plus sidérant des hausses dans ces domaines est sans doute l'homogénéisation progressive des professions alors qu'elles réunissent des individus issus d'un nombre de plus en plus restreint de classes sociales. À l'intérieur même de ces domaines d'étude, le poids de l'endettement résultant du paiement de frais très élevés a tendance à orienter les étudiants vers les secteurs qui mènent aux pratiques professionnelles les plus rentables<sup>87</sup>. Ainsi, la pratique du droit corporatif empiète sur le potentiel de recrutement des autres formes de pratiques juridiques (droit environnemental, droit du travail, etc.), de la même manière que la pratique de la médecine spécialisée et privée empiètent sur le recrutement en médecine publique de première ligne, pourtant essentielle au maintien de la qualité des soins de santé dans nos sociétés.

Aux États-Unis, la situation de l'accessibilité aux études universitaires est aujourd'hui alarmante. Comme le démontre le rapport de l'*Advisory Committee on Student Financial Assistance* paru en 2002, 406 000 diplômés du secondaire, possédant toutes les qualifications requises, n'ont pas été en mesure en 2001-2002 de s'inscrire à un collège public de 4 ans, ce qui représente 45 % de la cohorte de diplômés dont les parents gagnent moins de 50 000 \$ par année. Plus encore, 168 000 d'entre eux n'ont pu s'inscrire à aucun collège<sup>88</sup>. Ainsi, bien qu'un pourcentage relativement élevé de la population américaine ait accès à des études post-secondaires, les jeunes provenant des familles les plus pauvres ne réussissent qu'une fois sur deux à atteindre ce niveau d'étude.

Il est important de détruire le mythe voulant que le Québec et le Canada soient parmi les pays où le coût des études universitaires est le plus bas au monde. Cet argument, fondé sur des préjugés plutôt que sur des faits, est en effet souvent utilisé pour justifier une hausse des frais chez nous, compétitivité internationale oblige, nous dit-on. À ce sujet, l'ACPPU nous apprend, dans un rapport paru en 2003, que c'est loin d'être le cas. Ainsi, en 2000-01, le Canada occupait le 3<sup>e</sup> rang de tous les pays développés où l'on impose les frais de scolarité universitaires les plus élevés, derrière les États-Unis et le Japon<sup>89</sup>. Le graphique 3 illustre clairement la situation.

---

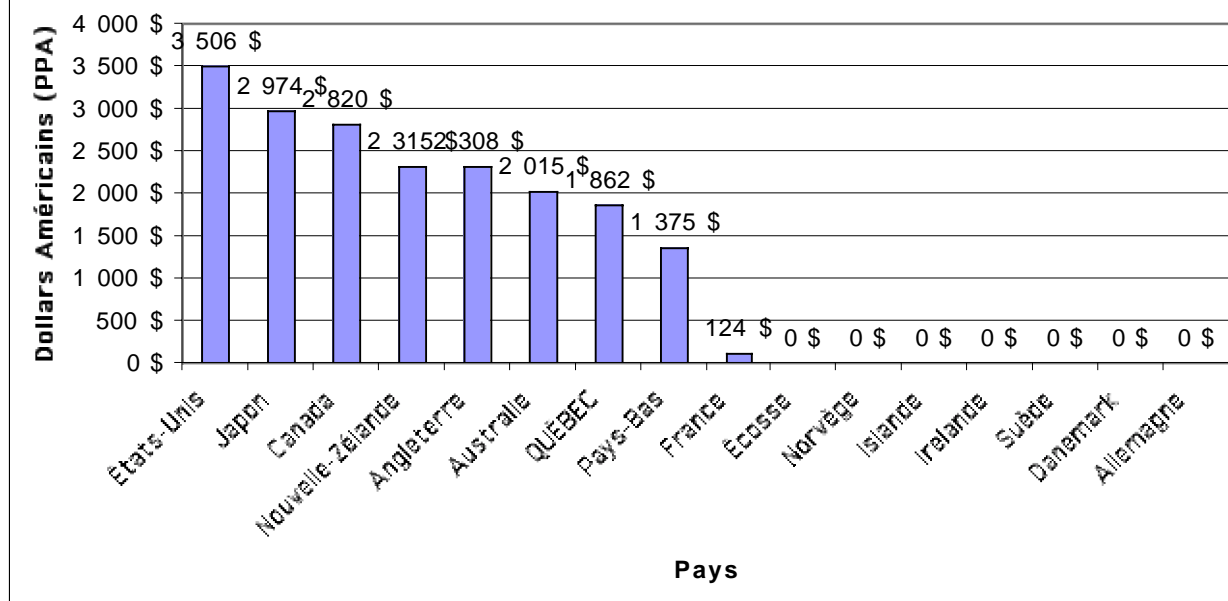
<sup>86</sup> J. Kwong et al. « Effects of rising tuition fees on medical school class composition and financial outlook », *CMAJ*, avril 2002, p. 1023.

<sup>87</sup> Voir Tristant Péloquin, « Bay Street, passage obligé », *Quartier Libre*, vol. 9, no 13, 2002 et G. Franke-Ruta, « The Indentured Generation : How Debt Stunts Young People's Dreams », *The American Prospect*, vol. 14, no 5, 2003.

<sup>88</sup> Voir, à ce sujet, le rapport de la FEUQ, *Le système universitaire américain : le refus de l'accessibilité et de la mobilité sociale*, 2003.

<sup>89</sup> ACPPU, *Droits de scolarité par les universités canadiennes en 2003*, 2003, p. 4.

**Graphique 3: Frais de scolarité moyens (2000-2001)  
dans divers pays**



Il faut également souligner que d'autres pays continuent à faire des choix différents. Ces choix, même s'ils dérogent à première vue à l'orthodoxie économique ambiante, n'en sont pas moins rationnels et obéissent à des objectifs valables. Même s'il n'est pas parfait, le modèle scandinave d'accessibilité aux études supérieures (Suède, Danemark, Islande et Norvège) fait la preuve qu'une contribution étudiante réduite et qu'un système d'aide financière avancé peuvent parfaitement se conjuguer avec un réseau universitaire adéquatement financé dont la qualité n'a rien à envier aux institutions qui tablent sur une contribution étudiante élevée. À preuve, ces pays affichent des taux de scolarisation de 3<sup>e</sup> degré très satisfaisants<sup>90</sup>. La Suède (70 %), la Norvège (70%), et le Danemark (58,9 %) présentent des taux qui sont supérieurs ou à tout le moins équivalents à certains pays où la contribution étudiante est très élevée, comme le Japon (47,7 %), l'Angleterre (59,5 %), le Canada (60 %) ou les États-Unis (72,6%). Cessons donc de ne se comparer qu'aux pires pour envisager de rejoindre les plus intéressants exemples de modèles universitaires alliant l'excellence et la qualité de la formation à une faible contribution étudiante.

## 2.3 Endettement étudiant

Lorsque l'on mesure l'accessibilité aux études universitaires, il faut non seulement s'attarder à l'accès pur et simple des individus, mais aussi au prix qu'un tel accès peut atteindre dans la vie d'un étudiant. Lorsqu'ils ne sont pas carrément une barrière à la poursuite des études, les frais de scolarité élevés peuvent constituer un obstacle psychologique important pour des étudiants à faible revenu envisageant l'entrée à l'université. La raison en est bien simple : l'aide financière aux études, telle que conçue en ce moment, ne fait que retarder temporairement le moment où l'étudiant devra faire face à ses dépenses et creuser son endettement. Débuter sa carrière professionnelle avec des dettes d'études écrasantes ampute de manière considérable l'initiative des jeunes diplômés. Il est donc primordial de maintenir les frais de scolarité à leur niveau le plus bas, pour limiter l'endettement étudiant ainsi que ses conséquences fâcheuses pour l'étudiant.

<sup>90</sup> Serge Cordellier (dir.), *L'État du monde 2004*, La Découverte, Paris, 2003.

Au Québec, l'endettement moyen est aujourd'hui évalué à 11 987\$ pour les étudiants de premier cycle, à 15 949\$ pour les étudiants de deuxième cycle et à 19 406\$ pour les étudiants de troisième cycle<sup>91</sup>. Depuis 1994, l'endettement étudiant a augmenté de 11,3 % au premier cycle, de 17,6 % au deuxième cycle et de 19,3 % au troisième cycle. La cause principale est l'augmentation du nombre de trimestres durant lequel l'étudiant bénéficie de l'aide financière aux études. En effet, de 1994-1995 à 1999-2000, le nombre moyen de trimestres est passé de 6,3 à 7,5, ce qui représente une augmentation de 16 %. Les étudiants prestataires s'endettent donc davantage puisque leurs études sont plus longues. Cette situation est alarmante lorsque l'on considère que l'exigence principale dictée aux universités par les gouvernements depuis quelques années est l'augmentation du taux de diplomation. Répondre à une telle exigence demeura impossible tant et aussi longtemps que les étudiants continueront de s'endetter à un tel rythme et allongeront la durée de leurs études. Le maintien du gel des frais de scolarité à long terme, associé à l'amélioration du système d'aide financière, devient donc une manière efficace de réduire progressivement la durée des études et le nombre d'abandons, ce qui conduira à l'augmentation du taux de diplomation. Nous vous présentons ici un tableau qui illustre plus clairement le dangereux potentiel d'endettement des étudiants québécois.

**Tableau 17 : Potentiel d'endettement des étudiants au Québec, 2001.**<sup>92</sup>

Niveau	Année	Montant de prêt maximal	Somme des prêts accumulés
<b>Cégep</b>	<b>1</b>	2 005 \$	2 005 \$
	<b>2</b>	2 005 \$	4 010\$
<b>Baccalauréat</b>	<b>1</b>	2 460 \$	6 470\$
	<b>2</b>	2 460\$	8 930 \$
	<b>3</b>	2 460\$	11 390 \$
<b>Maîtrise</b>	<b>1</b>	3 255\$	14 645\$
	<b>2</b>	3 255\$	17 900\$
<b>Doctorat</b>	<b>1</b>	3 255\$	21 465 \$
	<b>2</b>	3 255\$	24 410 \$
	<b>3</b>	3 255\$	27 665 \$
	<b>4</b>	3 255\$	30 920\$
<b>Total</b>	<b>11</b>	30 920\$	30 920\$

L'analyse la plus sommaire de l'endettement étudiant au Canada nous renseigne très clairement sur le prix que l'accès aux études universitaires a atteint. Une étude de Statistique Canada paru en 2003 rappelle que l'endettement moyen d'un diplômé du premier cycle universitaire au pays atteignait 9000 \$ en 1990. La récente étude du Consortium canadien de recherche sur les étudiants de premier cycle universitaire (CCREPCU) réalisée auprès de 22 universités canadiennes conclut que l'endettement moyen des diplômés du premier cycle atteignait 20 286 \$ en 2000. Évidemment, les hausses astronomiques des frais de scolarités, qui se sont surtout déroulées durant cette même période, soit la décennie des années 90, sont la cause principale de cette explosion alarmante. Il est essentiel que le Québec ne suive pas cette voie, car il amputerait l'avenir de milliers d'étudiants et réduirait leur capacité à assumer un fardeau fiscal qui ira en augmentant au cours des prochaines années, choc démographique oblige. Le tableau suivant illustre les conclusions du CCREPCU sur l'endettement des étudiants canadiens.

<sup>91</sup> FEUQ, *Mémoire sur l'accessibilité financière aux études*, juin 2003, p. 20.

<sup>92</sup> Source : FEUQ), *Frais de scolarité au Québec : argumentaire pro-gel*, janvier 2003, p. 19.

**TABLEAU 18 : Dettes moyennes des étudiants diplômés du premier cycle universitaire de 22 universités canadiennes selon la discipline (2000)<sup>93</sup>**

Discipline	Pourcentage d'étudiants endettés	Moyenne d'endettement
Professions libérales	65 %	25 894 \$
Agriculture	63 %	21 304 \$
Pédagogie	61 %	17 850 \$
Sciences physiques	59 %	18 898 \$
Génie	58 %	22 421 \$
Sciences biologiques	57 %	20 758 \$
Autres disciplines	56 %	19 143 \$
Arts, lettres et sciences humaines	55 %	19 559 \$
Service social	54 %	20 722 \$
Commerce	50 %	17 054 \$
Moyenne globale	56 %	20 286 \$

## 2.4 La contribution étudiante : solution au problème de financement des universités ?

Les frais de scolarité ont connu diverses hausses au fil du temps. Bien que chaque contexte dans lequel ces augmentations ont été apportées était particulier, une constante ressort clairement de ces cas. En effet, l'augmentation des frais facturés aux étudiants s'est toujours accompagnée d'une diminution de l'enveloppe budgétaire gouvernementale. Cette situation est pour nous extrêmement préoccupante, puisqu'elle signifie clairement que les gouvernements utilisent les hausses de frais de scolarité pour se déresponsabiliser du financement des universités.

De 1989 à 1994, les frais de scolarité universitaires ont augmenté de 250%, passant de 645 \$ à 1 526\$ par année. Durant cette même période, le financement gouvernemental a subi une baisse considérable. En effet, le gouvernement a diminué les subventions de fonctionnement de 669\$ par étudiant, faisant ainsi passer la subvention pour un étudiant à temps complet pour une année de 9 319\$ à 8 650\$. En comparaison, 75 % du total de l'augmentation des frais de scolarité a été injecté directement dans les coffres des universités pour la même période, soit environ 661 \$ par étudiant<sup>94</sup>. Ainsi, il apparaît que le gouvernement a diminué son financement de 8 \$ par étudiant à temps complet durant cette période. Le manque à gagner des universités n'a donc pas été créé par le gel des frais de scolarité mais bien par la diminution de la contribution de l'État.<sup>95</sup>

Le même scénario de désengagement de l'État s'est également produit dans les autres provinces canadiennes. En effet, une étude de l'Association canadienne des professeurs et professeures d'université (ACPPU) démontre clairement cette relation inversement proportionnelle à travers le Canada qui lie les frais de scolarité et les investissements gouvernementaux dans les universités : « *En 1998-1999, les étudiants d'université versaient en moyenne 1 587 \$ de plus qu'en 1990-1991, calculés en dollars constants de 1999. Par contraste, les universités recevaient 2 720 \$ de moins par étudiant équivalent à temps plein des gouvernements en subventions de fonctionnement par rapport à 1990-1991.* »<sup>96</sup> Le tableau ci-dessus renchérit dans la même direction ; nous y voyons

<sup>93</sup> Source : CCREPCU, 2000.

<sup>94</sup> En effet, 25 % des fonds issus de l'augmentation des frais de scolarité étaient alors dédiés au régime d'aide financière.

<sup>95</sup> FEUQ, *Les frais de scolarité : argumentaire pro-gel*, janvier 2003, p. 14, tableau 3.

<sup>96</sup> Association canadienne des professeurs et professeures d'université (ACPPU). « L'accessibilité des universités et des collèges : Le comment et le pourquoi de la hausse des frais de scolarité » *Dossier en éducation de l'ACPPU* vol. 3, no. 2 (mai 2001), p. 1.

que les universités ont obtenu 7,1 % de revenus en moins entre 1990-91 et 1998-99 et ce malgré une augmentation de 63,8 % des frais de scolarité.

**Tableau 19 : Revenus de fonctionnement des universités canadiennes par étudiant équivalent à temps plein de 1990-91 à 1998-99 (dollars de 1999)<sup>97</sup>**

	Revenu par étudiant ÉTP		Variation en % de 1990-1991 à 1998-1999
	1990-1991	1998-1999	
<b>Frais de scolarité</b>	2 487	4 074	63,8 %
<b>Gouvernement</b>	10 894	8 174	-25,0%
<b>Legs et dons</b>	51	119	133,3%
<b>Revenus de placement</b>	241	223	-7,5%
<b>Autres</b>	120	220	83,3%
<b>Total</b>	13 793	12 809	-7,1%

Il est donc clairement démontré qu'une hausse des frais de scolarité ne signifie pas une augmentation du financement global des universités. Ces hausses de la contribution étudiante sont plutôt synonymes de coupures financières du gouvernement en éducation. L'augmentation des frais de scolarité permet à l'État de se désresponsabiliser et de réduire son financement global en éducation. Ce fut le cas au Québec entre 1989-1994 et dans les autres provinces canadiennes depuis 1994.

## 2.5 Droits de scolarité et frais afférents : Une loi-cadre maintenant !

Les pages précédentes nous ont permis d'établir, par le biais de plusieurs considérations tant économiques que sociétales, que le maintien des frais de scolarité universitaires à leur niveau actuel représente un investissement positif pour le Québec et un avantage non négligeable par rapport aux défis que nous devons affronter dans l'avenir. Assurer de manière efficace le maintien de ce gel des frais de scolarité ne peut se faire que par l'entremise d'une législation. Nous proposons ainsi au gouvernement québécois d'adopter une loi-cadre qui gèlerait les frais de scolarité pour les étudiants québécois ainsi que les frais obligatoires non-réglés.

Les frais obligatoires non-réglés (ou afférents) représentent une véritable plaie pour les étudiants québécois qui voient leur facture universitaire gonfler de manière régulière. Ainsi, ces frais champignons ont été majorés de 234% depuis 1994<sup>98</sup>. Il est manifestement temps de mettre fin à cette pratique qui contourne ouvertement le gel de frais de scolarité décrété par le gouvernement, rendant ce décret caduque. Celui-ci doit prendre ses responsabilités et analyser sous un angle plus élargi l'impact des nombreuses hausses de frais obligatoires chargés par les universités. Le tableau 11 illustre l'évolution de ces frais obligatoires dans les différentes provinces canadiennes depuis les dix dernières années.

<sup>97</sup> Association canadienne des professeurs et professeurs d'université (ACPPU). « L'accessibilité des universités et des collèges : Le comment et le pourquoi de la hausse des frais de scolarité ». Dossier en éducation de l'ACPPU, vol. 3 no. 2, 2000.

<sup>98</sup> Source : *Statistique Canada (2002 et 2003)*.

**Tableau 20 : Frais obligatoires imposés par les universités, par province pour une année d'étude de premier cycle (en dollars courants)<sup>99</sup>**

	1993-1994	1997-1998	2001-2002	2002-2003	2003-2004	1993-1994 à 2003-2004 (en %)	2002-2003 à 2003-2004 (en %)
Terre-Neuve	120	200	N/D	446	450	275	1
I-P-E	292	357	415	448	468	60,3	4,5
N.-É.	209	241	382	390	430	105,7	10,3
N.-B.	135	175	208	272	302	123,7	11
<b>Québec</b>	<b>205</b>	<b>272</b>	<b>426</b>	<b>654</b>	<b>685</b>	<b>234,1</b>	<b>4,7</b>
Ontario	421	435	554	638	694	64,8	8,8
Manitoba	230	345	376	527	541	135,2	2,7
Saskatchewan	95	224	493	507	554	483,2	9,3
Alberta	315	391	447	513	530	68,3	3,3
C.-B.	201	250	345	432	584	190,5	35,2
<b>CANADA</b>	<b>222</b>	<b>289</b>	<b>437</b>	<b>571</b>	<b>623</b>	<b>180,6</b>	<b>9</b>

La situation est particulièrement préoccupante si l'on se penche sur la situation des trois universités anglophones que compte le Québec, où la moyenne annuelle des frais non réglementés au premier cycle avoisine les 900 \$. D'autres augmentations ont même défrayé les manchettes : 180 \$ de plus par année à l'Université Laval en 2001-2002; des frais de rédaction majorés de 500 \$ en 1999 à l'Université de Montréal.

Il demeure encore très difficile de dresser un portrait exhaustif de l'ensemble de ces frais. La dernière étude du MEQ date de 2000 et n'avait sûrement pas procédé à un recensement complet. Car il faut savoir que ces frais ne sont pas uniformes d'une université à l'autre; les nomenclatures varient énormément. Il en va de même avec les coûts, étonnamment disparates, pour des services qui ne coûtent en principe pas tellement plus cher d'une université à l'autre.

En outre, plusieurs branches ou services peuvent décider d'imposer de tels frais. Dans tous les cas, l'information divulguée sur les montants des frais, les modalités de paiement et les sanctions en cas de délais de paiement sont souvent transmises à l'étudiant au moment même où il doit assumer ces frais. Autrement dit, les universités ont pleine latitude pour les augmenter ou en créer d'autres, souvent en invoquant des prétextes douteux, leur souci ayant été ou étant de se renflouer à cause de difficultés budgétaires ou carrément pour générer davantage de ressources.

Il est temps, somme toute, que le gouvernement du Québec légifère pour discipliner les administrations universitaires et les empêcher de tirer profit d'un vide réglementaire qui encourage des hausses draconiennes et injustifiées. Nul doute que ces dernières menacent le principe d'accessibilité aux études supérieures en alourdissent indûment le montant global de la facture étudiante. Sans compter qu'elles ne sont pas toutes prises en compte par le calcul de l'aide financière, ce qui ampute d'autant la condition financière des étudiants.

Finalement, c'est avec assurance que la FAÉCUM affirme que l'augmentation des frais de scolarité et des frais obligatoires non-réglementés causerait trop de dommage à l'accessibilité aux études pour être une mesure efficace au redressement du financement global des universités. Le gel de ces frais demeure encore la meilleure solution pour le maintien et le développement d'une meilleure accessibilité financière aux études universitaires.

<sup>99</sup> Source : *Statistique Canada (2002 et 2003)*.

**Proposition 29 : Que le gouvernement maintienne le gel des frais de scolarité, veille à ce que les frais actuellement non réglementés et qui ont été augmentés soient ramenés à leur niveau antérieur et à ce que ces frais ne puissent plus être augmentés.**

**Proposition 30 : Que l'Assemblée nationale adopte une loi-cadre sur l'accessibilité aux études postsecondaires garantissant le gel des frais de scolarité pour les étudiants québécois et le gel des frais obligatoires non réglementés.**

**Proposition 31 : Que la hausse des frais de scolarité ne soit pas la solution au problème de sous-financement des universités, mais que soient plutôt considérés : une participation accrue du gouvernement du Québec et des entreprises au financement des universités, une meilleure formule de financement des universités et une meilleure gestion des universités.**

## 2.6 Les étudiants internationaux

Les étudiants internationaux représentent maintenant une part importante de la clientèle de nos universités. L'Université de Montréal, par exemple, est la deuxième université (derrière McGill) accueillant le plus d'étudiants internationaux au Canada. Tout indique que la présence des étudiants internationaux continuera de croître dans les prochaines années. En effet, avec le mouvement d'internationalisation des universités, tant le ministère de l'Éducation du Québec que les universités auront intérêt à intensifier leurs efforts visant à accueillir des étudiants en provenance de partout dans le monde. Ceux-ci ont un impact positif tant au niveau culturel, économique, démographique, qu'académique. Ces étudiants peuvent même représenter des solutions aux problèmes que nous vivons au Québec au cours des prochaines années. Nous pouvons penser à la baisse de l'effectif étudiant dans les universités en région et à la pénurie de main-d'œuvre liée au choc démographique qui bousculera le Québec dans quelques années.

Toutefois, la hausse des clientèles internationales soulève l'enjeu de leur accessibilité aux études. Cet enjeu comprend notamment la question de l'imposition de frais différenciés. Bien que nous croyons en l'importance de la réflexion sur l'accessibilité aux études des étudiants internationaux, nous jugeons que cette réflexion doit se faire d'une façon pragmatique en prenant en compte un ensemble de facteurs.

### 2.6.1 Les avantages d'une clientèle internationale

En premier lieu, il est important de bien saisir les impacts de la présence d'une clientèle internationale dans nos universités. Ces impacts se font sentir dans les établissements universitaires, mais également, par extension, dans le domaine de la recherche en général. D'abord, tous s'entendent pour dire que le fait de créer un environnement multiculturel dans les universités a des effets positifs sur la formation, en plus d'un apport culturel pour la société québécoise. « *Le processus d'internationalisation concerne donc l'ensemble des disciplines présentes. Valeur ajoutée à la matière brute, il bonifie les formations offertes et par conséquent rend les curriculum vitae des étudiants plus compétitifs. (...) La présence d'étudiants étrangers dans les établissements universitaires favorise le développement des connaissances pour l'ensemble de la population étudiante. Elle concourt directement à l'internationalisation du milieu universitaire* ». <sup>100</sup> Parfois, c'est au moyen de stages à l'étranger et d'échanges rendus possibles par la présence d'étudiants de l'extérieur de la province, parfois c'est au moyen de travaux d'équipe et de séminaires, mais dans tous les cas, il est certain que l'impact est positif sur la clientèle étudiante québécoise.

Les diplômés contribuent également au rayonnement de l'université une fois leur formation achevée, surtout ceux qui deviennent professeurs et administrateurs des systèmes d'éducation dans leur pays. Cela assure le maintien d'un lien avec les universités du reste du monde, permettant parfois la signature d'ententes entre universités pour

---

<sup>100</sup>, Estelle Zehler, « Optique internationale pour étudiants d'ici et d'ailleurs, L'enseignement universitaire québécois déborde, et de beaucoup, les frontières », *Le Devoir*, 11 janvier 2003, p. G2.

l'échange d'étudiants, de professeurs, ou tout simplement pour la collaboration à des projets de recherche. Les liens ainsi créés ont certes des effets positifs sur les programmes existants et leur diversité toujours croissante, conséquence de ces ententes et du phénomène de l'internationalisation. Des ententes permettant la mobilité professorale assurent le maintien des professeurs et des chercheurs à l'avant-garde des derniers développements dans leur domaine d'intérêt, ce qui est bénéfique pour la qualité de l'enseignement.

## 2.6.2 La question des frais différenciés

Lorsque le gouvernement du Québec a instauré, en 1978, les frais différenciés pour les étudiants internationaux, il n'était pas le premier à agir de la sorte. Il suivait alors l'exemple du Manitoba et de l'Ontario. Peu après, d'autres provinces emboîtèrent le pas de sorte que, dès 1985-86, presque toutes les provinces facturaient des frais différenciés aux étudiants internationaux. Les raisons invoquées à l'époque pour justifier la création des frais différenciés étaient que ces frais avaient « (...) été imposés aux étudiants étrangers dans la perspective d'accroître leur participation aux coûts de leur formation, à un moment où le gouvernement et les établissements abordaient une conjoncture budgétaire difficile »<sup>101</sup>, d'une part, et que « cette décision ministérielle cherche également à réaliser d'autres objectifs de coopération internationale et de promotion des intérêts québécois »<sup>102</sup>.

Aujourd'hui, les frais différenciés imposés aux étudiants internationaux sont calculés en tenant compte d'une partie du coût de la formation ainsi que de l'évolution des prix dans le marché universitaire en Amérique. En 1978, lorsque les frais différenciés furent créés pour les étudiants internationaux, ils étaient de 1500,00 \$ (comparativement aux 550,00 \$ payés cette année-là par les étudiants québécois et canadiens). Ils ont été augmentés plusieurs fois pour se fixer en 2003-2004 à 260,00 \$ par crédit, ce qui correspond à un total de 9468,30 \$ par année d'enseignement pour les programmes de premier cycle en sciences humaines.<sup>103</sup>

Il est également intéressant de noter que le Québec n'est pas la province canadienne où les frais différenciés sont les plus élevés. Le tableau ci-dessous, expose les frais différenciés par province.

**Tableau 21 : Droits de scolarité par province (2002-2003, programmes généraux d'art)<sup>104</sup>**

Province	Droits de scolarité pour les étudiants de la province, tout cycle confondu, par année	Droits de scolarité au premier cycle par année (Internationaux)	Droits de scolarité aux cycles supérieurs par année (Internationaux)
Colombie-Britannique	4140 \$	4304 \$ - 15 480 \$	2845 \$ - 17 365 \$
Alberta	4487 \$	5983 \$ - 10 364 \$	4416 \$ - 19 200 \$
Saskatchewan	4644 \$	7170 \$ - 9701 \$	5513 \$ - 7170 \$
Manitoba	3155 \$	5004 \$ - 6630 \$	5435 \$ - 9685 \$
Ontario	4923 \$	6082 \$ - 12 666 \$	5174 \$ - 26 000 \$
<b>Québec</b>	<b>1862 \$</b>	<b>8868 \$ - 10 188\$ \$</b>	<b>4961 \$ - 20 000 \$</b>
Nouveau-Brunswick	4457 \$	6540 \$ - 9960 \$	5230 \$ - 8216 \$
Nouvelle-Écosse	5557 \$	6882 \$ - 11 718 \$	4065 \$ - 14 800 \$
Île-du-Prince-Édouard	4133 \$	7270 \$	5947 \$
Terre-Neuve	2606 \$	6600 \$	1896 \$ - 3549 \$

<sup>101</sup> Gouvernement du Québec, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, *Pour une mise à jour de la politique du Québec à l'égard des étudiants étrangers*, 2 juillet 1991, p. 8.

<sup>102</sup> Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, *Bulletin Informeq*, 1981, p. 11.

<sup>103</sup> Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, Conseil supérieur de l'Éducation, Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, *op.cit.*, p. 14.

<sup>104</sup> Sources : FEUQ, *Les frais de scolarité : argumentaire pro-gel*, janvier 2003, tableau 3, p. 14, et AUCC, *Notes aux étudiants étrangers - 2003* (tiré du site Internet de l'AUCC le 3 octobre 2003).

Nous voyons dans ce tableau que le Québec se compare admirablement aux autres provinces en ce qui concerne le coût des études pour les étudiants internationaux. De plus, les frais différenciés ne sont pas nécessairement payés par tous les étudiants. En effet, plusieurs étudiants bénéficient d'exemptions. La politique québécoise d'exemption a deux axes : le premier vise la coopération internationale entre le Québec et certains pays, le second vise les étudiants s'inscrivant à certains programmes d'études au Québec. Dans les deux cas, la motivation est sensiblement la même : renforcer et diffuser la langue française. En effet, les pays visés par la politique d'exemption sont majoritairement les pays de la francophonie, dont la France qui a signé une entente permettant à tous les étudiants français d'être exemptés de ces frais.

Les frais différenciés sont une pratique généralisée. Au Québec, le faible coût des études pour les Québécois est lié à la capacité de l'État québécois de financer les programmes sociaux. Il est donc normal de retrouver des frais différenciés pour les étudiants internationaux car ceux-ci ne contribuent pas au régime fiscal du Québec. Certes, il est vrai que ces étudiants contribuent, via leur consommation en sol québécois, au développement de l'économie locale. Toutefois les effets mesurés par une telle consommation sont marginaux si on les compare à ce qu'un citoyen québécois bien formé rapportera à l'État au cours de sa vie.

Bien que, pour des raisons strictement financières, il ne soit pas souhaitable, à court terme, de diminuer ou abolir les frais différenciés chargés aux étudiants internationaux, nous devons tout de même veiller à améliorer l'accessibilité à nos universités pour cette population. Les avantages qu'un tel effectif procure au rayonnement de nos institutions sont trop importants pour que l'irrégularité des frais y constitue un frein. Une des solutions envisagées serait de geler les frais différenciés. En effet, un des grands irritants reliés aux frais différenciés est que l'étudiant ne peut faire de planification financière adéquate car les frais augmentent à chaque année. En gelant les frais différenciés, l'étudiant international pourrait savoir exactement combien son projet d'études au Québec lui coûtera. De plus, cette stabilité serait, pour l'étudiant, un gage de bienvenue de la part de la société québécoise qui assumera, avec la hausse naturelle des coûts de formation, une proportion grandissante de son fardeau financier.

**Proposition 32 : Que le gouvernement du Québec gèle les frais différenciés défrayés par les étudiants internationaux.**

Cela dit, un des objectifs parallèles qui devrait être poursuivi par le gouvernement est la rétention, au Québec, des étudiants internationaux une fois leur formation terminée. En effet, avec la pénurie de main-d'œuvre appréhendée, la société québécoise aurait tout intérêt à inciter les finissants étrangers à s'établir au Québec. Ces nouveaux travailleurs hautement qualifiés auront déjà débuté leur intégration à la société québécoise et représenteront un enrichissement considérable tant économique que culturel. Un des incitatifs envisagés consiste à utiliser les frais différenciés déjà déboursés par l'étudiant comme levier financier en les lui remboursant sous forme de crédits d'impôts. Cela lui permettrait de s'établir convenablement pendant les premières années de résidence permanente. Par exemple, un étudiant étranger ayant déboursé 20 000 \$ de frais différenciés pendant ses études pourrait bénéficier (il s'agit bien d'hypothèses) de 4 000 \$ de crédits d'impôts provincial pendant les 5 premières années de résidence au Québec. Bien entendu, pour rendre cette mesure réellement effective, un assouplissement des programmes d'accès à la citoyenneté devrait être prévu spécifiquement pour les finissants étrangers et leurs familles. De cette façon, les universités québécoises constitueraient des vecteurs importants pour l'immigration de citoyens hautement éduqués et adaptés à une économie du savoir.

**Proposition 33 : Que le gouvernement du Québec mette sur pied des incitatifs fiscaux pour augmenter le taux de rétention des étudiants internationaux au Québec suite à leur diplomation des universités, notamment par l'entremise d'un remboursement progressif des frais différenciés par des crédits d'impôts.**

**Proposition 34 : Que le Gouvernement du Québec modifie sa Politique sur les droits de scolarité des étudiants étrangers de manière à ajouter dans les objectifs de cette Politique des buts liés à l'immigration permanente des étudiants internationaux.**

**Proposition 35 : Que les gouvernements fédéral et provincial voient à faciliter l'accès à la citoyenneté pour les étudiants internationaux diplômés des universités québécoises. (déjà existante)**

## 2.7 L'aide financière aux études

L'aide financière aux études représente pour beaucoup d'acteurs de la société civile et du milieu de l'éducation une solution au maintien de l'accessibilité financière aux études en cas de hausse des frais de scolarité. La FAÉCUM est toutefois loin de s'accorder avec cette conception. En effet, bien que l'AFE vienne en aide à de nombreux étudiants et qu'elle contribue de manière considérable à accroître le taux d'accessibilité, elle ne peut absorber totalement l'impact des frais de scolarité sur la fréquentation universitaire. Des obstacles psychologiques ainsi que financiers atteignent inévitablement les étudiants potentiels.

Le principe même qui sous-tend l'aide financière aux études est d'offrir une aide palliative aux étudiants, qui ne fait que reporter le moment où ils devront déboursier pour leurs frais de scolarité et pour leurs autres dépenses inhérentes à leurs études, le tout majoré au taux d'intérêt. L'AFE ne fait donc que repousser à plus tard les impératifs monétaires, n'offrant ainsi aux étudiants qu'une solution à court terme et les obligeant de surcroît à s'endetter.

Par ailleurs, même avec les frais de scolarité à leur niveau actuel, il est évident que l'AFE ne répond pas adéquatement aux besoins des étudiants. Plusieurs demandes ont été formulées au gouvernement québécois à cet égard concernant notamment l'ajustement des dépenses admises, la révision de la contribution parentale, l'abolition de la contribution du conjoint et le remboursement proportionnel au revenu, mais en vain. Nous sommes perplexes quant à l'affirmation voulant qu'un dégel entraînerait une réforme satisfaisante du programme d'aide financière aux études. En fait, le gouvernement pourrait déjà améliorer le régime en le rendant plus représentatif des réalités que vivent les étudiants bénéficiant du programme (40 % des étudiants sont bénéficiaires de l'AFE) et ce, sans envisager le dégel des frais de scolarité.

### 2.7.1 Un régime à caractère supplétif

Le régime d'aide financière aux études est basé en partie sur un principe supplétif qui affirme l'appui de l'État dans le financement des études de l'individu. Le financement de l'État s'additionne à celui des parents, du conjoint ou de l'étudiant lui-même quand leurs ressources ne permettent pas de contribuer au financement des études. L'aide financière est d'abord offerte en prêts, puis en bourses. L'État fournit à l'étudiant les ressources financières manquantes pour lui permettre d'avoir accès aux études universitaires en fonction des dépenses jugées normales et nécessaires pour la poursuite de ses études : les dépenses admises. Bien que ces dépenses soient de nature diverse, deux dépenses s'appliquent invariablement à tous les bénéficiaires du régime : les frais scolaires et les frais de subsistance.

Présentement, les dépenses admises au chapitre des frais de subsistance ne couvrent pas les coûts réels encourus par un étudiant. En effet, un étudiant bénéficiaire des prêts et bourses qui n'habite pas chez ses parents reçoit 165 \$ par semaine pour se vêtir, se loger et se nourrir. Le montant par année jugé nécessaire pour assumer ces dépenses est donc de 8580 \$. Une recherche sur les coûts de la vie (menée en 1994 et indexée à l'IPC depuis) révèle toutefois qu'il en coûte 9 364 \$ par année pour être en mesure de vivre décemment. Le tableau ci-dessous présente une évaluation des dépenses moyennes beaucoup plus proche de la réalité étudiante. Nous croyons que ce sont des frais de subsistance à laquelle les étudiants devraient avoir droit. Il existe donc une différence d'au moins 22\$ par semaine entre le niveau des dépenses réelles moyennes d'un étudiant et le niveau des dépenses jugées normales par le régime d'aide financière aux études. De plus, un revenu annuel de 8580 \$ situe l'étudiant bénéficiaire de l'aide financière en dessous du seuil de faible revenu tel que calculé par Statistique Canada et fixé à 18 941\$. Ainsi, en 1999-2000, les dépenses admises moyennes accusaient un retard de 125 % par rapport au seuil de pauvreté. Il n'est donc pas étonnant de constater que 80 % des étudiants vivent sous ce seuil.

**Tableau 22 : Répartition des dépenses moyennes d'un étudiant résidant avec d'autres personnes que ses parents, inscrit à temps plein et frais de scolarité exclus\***

	%	\$/ année	\$/ mois	\$/ semaine
<b>Logement</b>	45	4200	350	82
<b>Alimentation</b>	24	2212	185	43
<b>Vêtements</b>	9	856	72	17
<b>Transport</b>	7	698	58	14
<b>Loisirs</b>	15	1398	116	27
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>9364</b>	<b>781</b>	<b>183</b>

\* Estimations basées sur l'année 1994 et indexées à l'IPC. Source : Arnaud Sales; Calcul :FEUQ

Ce tableau comprend des dépenses qui ne sont présentement pas couvertes pour les étudiants ne résidant pas chez leurs parents, dont les frais de transport. Ce *privilège* représentant de 14 à 35 \$ par semaine n'est accordé qu'aux étudiants résidants chez leurs parents. Selon nous, cette discrimination est non fondée. À Montréal, la grande majorité des étudiants doivent, dans la vie de tous les jours, se procurer un titre de transport, d'autant plus que la crise du logement force les étudiants non-résidants à s'éloigner du campus.

Les paramètres du régime d'aide financière aux études doivent être revus et ensuite ajustés aux coûts réels de la vie, notamment au niveau des frais de subsistance et des frais de matériel didactique. Il ne suffit pas d'indexer les paramètres, comme cela est fait depuis trois ans (1999 : 0,9% ; 2000 : 1,6% ; 2001 : 2,5% ; 2002 : 2,7 %). Il faut d'abord les ajuster aux coûts réels et ensuite les indexer annuellement selon l'évolution du coût de la vie.

**Proposition 36 : Que soient réajustées les dépenses admises du régime d'aide financière au coût réel de la vie et que le processus de réévaluation soit repris tous les 5 ans.**

**Proposition 37 : Que les paramètres de l'Aide financière aux études soient indexés au coût de la vie sur une base annuelle. Dans le cas où un étudiant bénéficierait d'une bourse et d'un prêt, que l'augmentation due à l'indexation soit versée sous forme de bourse.**

Un autre aspect important à souligner est le fait que le régime d'aide financière aux études ne permet pas d'étudier sans travailler. En effet, plus de 75 % des étudiants considèrent leurs revenus de travail comme étant indispensables à la poursuite de leurs études. Cependant, le fait que l'aide financière ne soit pas adaptée à la condition d'étudiant, notamment au niveau des dépenses admises, augmente le nombre de prestataires qui doivent travailler en même temps que leurs études. Certains travaillant parfois de 30 à 35 heures par semaine. En conséquence, il y a une augmentation du temps d'étude et par le fait même une augmentation de la dette de l'étudiant. De plus, l'allongement des études ne fait qu'augmenter les possibilités de décrochage.

## 2.7.2 Le principe contributif

Comme nous avons expliqué précédemment, le régime d'aide financière québécois est également basé sur le principe contributif qui définit l'étudiant comme étant le premier responsable du financement de ses études. À ce titre, en plus d'accepter de s'endetter, ce dernier investit une part importante de ses propres ressources financières. La contribution de l'étudiant est calculée en additionnant une contribution minimale de 1 280 \$ à 50 % de revenus d'emplois excédant cette contribution minimale. Ensuite, on y ajoute 100 % des revenus de bourses excédant 5 000\$ et 100% des autres revenus (rentes d'orphelins, pensions alimentaires).

Le problème le plus évident de la contribution étudiante réside dans le fait que la contribution minimale ne prend aucunement en compte les revenus réellement gagnés par l'étudiant. Un étudiant peut faire des revenus de 1000 \$ et doit tout de même contribuer 1 280 \$, soit 280 \$ qu'il ne possède pas. L'étudiant est donc pénalisé en recevant moins d'aide financière. Précisons que le problème ne réside pas à même la contribution de l'étudiant, c'est plutôt la

contribution minimale qui mérite d'être modifiée. Le régime d'aide financière devrait remplacer cette contribution par une contribution fondée uniquement sur les revenus réels de l'étudiant.

**Proposition 38 : Que la contribution minimale fixe soit abolie et qu'elle soit remplacée par une formule de contribution étudiante prenant en considération les revenus de l'étudiant. (position existante)**

La contribution parentale constitue une autre source de revenu prise en compte par le régime d'aide financière. La contribution parentale n'est calculée que si l'étudiant est reconnu comme étant dépendant de ses parents. Cette contribution est obligatoire de la part des parents<sup>105</sup>. Advenant le cas où les parents sont considérés comme ayant un revenu suffisant pour verser une telle contribution et qu'ils ne sont pas suffisamment riches pour la verser, *intégralement* ou *partiellement*, à leurs enfants, ces derniers ont comme seule possibilité de poursuivre leurs parents pour l'obtenir. Ces mêmes enfants veulent cependant (en général) maintenir de bonnes relations avec leurs parents; une poursuite civile s'avère donc absolument impossible à envisager.

La contribution parentale est établie, à prime abord, à partir des revenus bruts des parents et ajustée en fonction d'une multitude de facteurs dont certaines exemptions et le nombre d'enfants à charge. Un problème majeur réside au niveau des exemptions ainsi que de la table de contribution parentale car celles-ci n'exemptent pas les familles à faibles revenus de la contribution parentale. À titre d'exemple, un bon nombre d'étudiants dont les parents ont des revenus combinés bruts entre 20 000 \$ et 50 000 \$ devraient recevoir une contribution parentale. Le tableau X illustre l'évolution des seuils de faibles revenus depuis 1995.

**Tableau 23 : Seuils de pauvreté, Montréal, 1995-2001**

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
<b>1 personne</b>	16 874\$	17 132\$	17 491\$	17 571\$	17 886\$	18 371\$	18 941\$
<b>2 personnes</b>	21 092\$	21 414\$	21 760\$	21 962\$	22 357\$	22 964\$	23 551\$
<b>3 personnes</b>	26 232\$	26 633\$	27 063\$	27 315\$	27 805\$	28 560\$	29 290\$
<b>4 personnes</b>	31 753\$	32 238\$	32 759\$	33 063\$	33 658\$	33 572\$	35 455\$

Nous voyons qu'une famille de trois personnes (deux parents et un étudiant postsecondaire) sous le seuil de pauvreté gagnent un maximum de 29 290\$ avant impôts. Après impôts, ce montant se fixe aux alentours de 22 000\$. Ce montant est très faible pour faire vivre une famille de trois. Les données nous montrent que les familles à faible revenu n'ont pas la possibilité de contribuer aux études de leurs enfants, même si ces derniers ont le désir de poursuivre leur cheminement académique.

Pour ce qui est de la contribution du conjoint, la FAÉCUM considère qu'elle n'est pas réaliste. En effet, ce n'est pas parce qu'un étudiant est marié que ces frais doivent être assumés par son conjoint. En fait, de plus en plus de couples fonctionnent avec des budgets indépendants et il est rare qu'un conjoint fasse vivre l'autre. La contribution du conjoint n'est plus adéquate aujourd'hui.

**Proposition 39 : Que le critère voulant qu'un étudiant dont l'établissement se situe dans la même région que le domicile parental soit automatiquement considéré comme résidant chez ses parents soit aboli.**

**Proposition 40 : Que la contribution parentale soit déductible d'impôt pour les parents.**

**Proposition 41 : Que la table de contribution parentale soit revue à la baisse ; que le gouvernement mette en place les mesures fiscales nécessaires pour assurer le versement réel de la contribution parentale de l'étudiant.**

**Proposition 42 : Que les parents disposant de revenus inférieurs aux mesures de faibles revenus soient exemptés de l'obligation de verser une contribution parentale.**

**Proposition 43 : Que l'on abolisse le principe de la contribution de tout type de conjoint ou de conjointe.**

<sup>105</sup> Article 585 du *Code civil du Québec*.

### 2.7.3 Les difficultés grandissantes de remboursement de la dette d'études

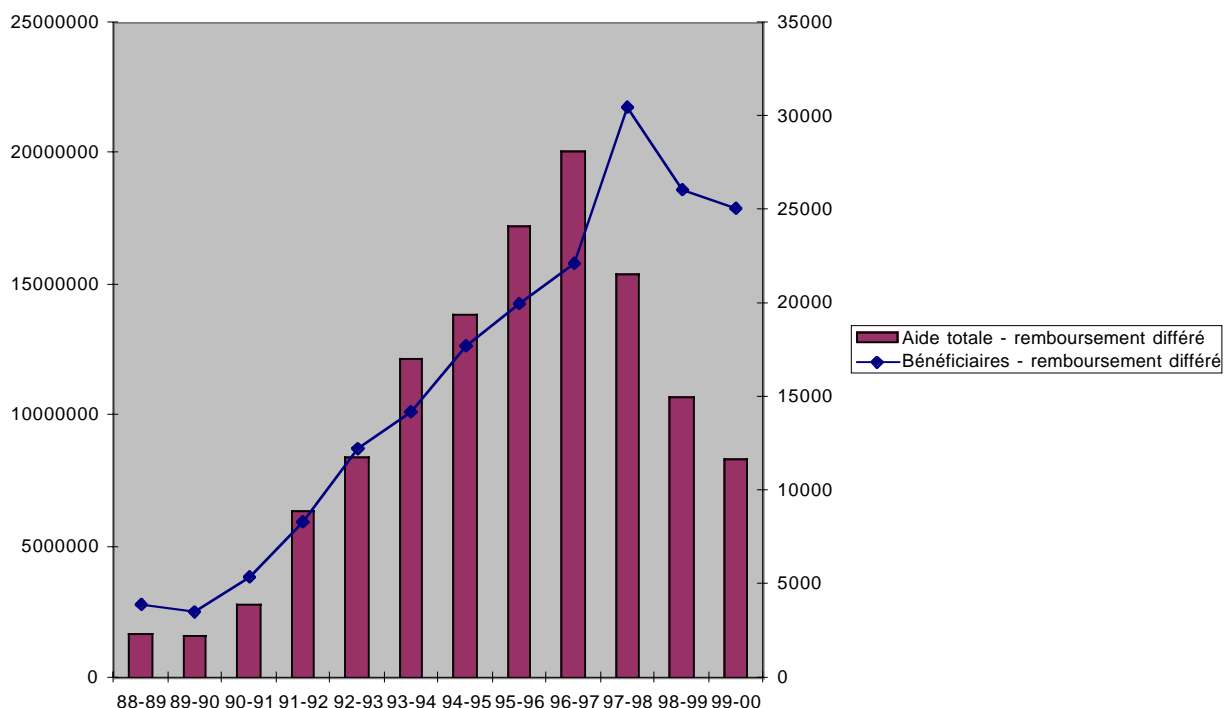
Pour illustrer concrètement les difficultés grandissantes de remboursement de la dette d'études, analysons d'abord l'utilisation du Programme de remboursement différé que font les diplômés qui ont pris en charge leur dette d'études.

Un bon indicateur des difficultés grandissantes que rencontrent les diplômés à rembourser leur dette d'études est l'évolution de l'utilisation qu'ils ont fait du Programme de remboursement différé. En effet, le Programme de remboursement différé permet aux emprunteurs qui ne sont plus aux études à temps plein et qui ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour effectuer le remboursement de leurs dettes de reporter leurs obligations sur une période de 6 mois.

D'abord, en consultant le tableau suivant, nous pouvons constater que ce programme, après avoir connu une stabilité relative jusqu'en 1990-91 quant au nombre de bénéficiaires et aux sommes reportées, a connu une hausse effarante de demandes dans les années subséquentes. En 1999-2000, 25 121 ex-étudiants se sont prévalus du programme.

Graphique 4

Évolution du nombre de bénéficiaires et des sommes allouées au Programme de remboursement différé, 88-89 à 99-00



Un autre indicateur des difficultés grandissantes de remboursement de la dette d'étude est le nombre grandissant de faillites de diplômés qui ont été constatées lors des années 90, avant que le gouvernement fédéral, avec l'assentiment des provinces, n'interdise les faillites dues à la dette d'études. De nombreux diplômés ont entaché leur dossier de crédit en déclarant faillite car ils étaient incapables de payer les mensualités de leur dette d'études. De 1990 à 1997, le nombre de diplômés déclarant faillite a augmenté de 557 %.

### 2.7.4 Une solution aux difficultés de remboursement de la dette d'étude

Le modèle actuel de remboursement de la dette d'étude est visiblement mal adapté. Une des causes majeures des difficultés financières qu'il génère est l'incapacité du diplômé à assumer les paiements fixes. Cela est

particulièrement vrai en début de carrière alors que ce dernier est au bas de l'échelle salariale de sa profession ou à la recherche d'un emploi. Et puisqu'il ne peut légalement rayer sa dette étudiante par la faillite, l'étudiant lourdement endetté est souvent placé dans une situation très précaire. Quant à l'étudiant qui termine ses études dans un domaine où le salaire d'entrée est plus payant (par exemple ingénieur), le remboursement fixe de sa dette d'étude ne constitue généralement pas un obstacle, à un point tel que certains accélèrent volontairement le remboursement. Le problème est donc que les versements à taux fixe ne tiennent pas compte du pouvoir financier de l'individu. La solution que nous mettons de l'avant est le *remboursement proportionnel au revenu*.

Le *remboursement proportionnel au revenu (RPR)* est une modalité de remboursement qui s'appuie sur les revenus déclarés d'un individu pour établir le versement. Ainsi, le débiteur verse une partie plus ou moins importante de son salaire à son créancier jusqu'à remboursement complet de sa dette. Bien entendu, il existerait un plancher en deçà duquel l'ex-étudiant n'aurait pas à rembourser, ayant à peine les revenus nécessaires à sa subsistance. Dans le cas qui nous préoccupe, les calculs actuariels menés par la FEUQ<sup>106</sup> indiquent que le taux de perception d'un RPR lié à la dette d'étude devrait s'établir à 20% du revenu excédant le seuil minimal afin d'être viable. Il serait par ailleurs intéressant d'envisager une forme de progressivité dans le taux de remboursement afin de raffiner le modèle, mais aucune des études disponibles ne s'y étaient attardé. Le tableau suivant illustre quelques cas de figure.

**Tableau 24 : Simulation d'un modèle de RPR**

Revenu annuel de l'emprunteur	Remboursement annuel
Moins de 12 480 \$ (salaire minimum)	0 \$
15 000 \$	504 \$
20 000 \$	1 504 \$
25 000 \$	2 504 \$
30 000 \$	3 504 \$

Le RPR est un modèle qui présente plusieurs avantages sur le modèle de remboursement à taux hypothécaire (RTH) actuel. Cependant, le RPR ne doit pas être vu comme une solution à l'endettement étudiant mais plutôt comme une mesure visant à atténuer le fardeau du remboursement de la dette. En ce sens, il serait dangereux de croire que le RPR permette un plus grand endettement de l'étudiant, et conséquemment, une augmentation des frais de scolarité. En effet, la recherche menée par la FEUQ démontre clairement qu'une augmentation des frais de scolarité entraînerait des coûts supplémentaires pour l'État pour la mise en application du RPR. De plus, nous tenons à réaffirmer qu'il a été démontré maintes fois que l'effet négatif d'une augmentation des frais de scolarité sur l'accessibilité est plus importante que l'effet positif d'une augmentation de l'emprunt disponible et donc, de l'endettement.

Le modèle de RPR est complexe et nous sommes d'avis qu'il ne serait pas pertinent d'entrer dans une présentation technique du modèle. Cependant, nous référons le lecteur au mémoire produit par la FEUQ<sup>107</sup> dont nous re prenons, dans l'essence, les conclusions.

**Proposition 44 : Le modèle de remboursement proportionnel au revenu (RPR) proposé par la FAÉCUM devrait :**

- **Ne pas tenir compte de la présence d'enfant à charge**
  - **Toutefois, une aide ciblée doit être instaurée pour soutenir les ex-étudiants ayant des enfants à charge (que ce soit par congé de paiement, subventions ou autre) et ce, en fonction des coûts associés à ceux-ci;**
- **Avoir un seuil de remboursement au niveau du salaire minimum annuel;**
- **Avoir un pourcentage de remboursement équivalant à 20 % de la portion du salaire qui se situe au-dessus de ce seuil ;**
- **Contribuer au maintien du gel des frais de scolarité;**

<sup>106</sup> Référence étude FEUQ.

<sup>107</sup> Document de la FEUQ, 1997.

- Avoir un taux d'intérêt défini selon les paramètres du programme actuel, c'est-à-dire le taux des obligations du Canada pour 5 ans plus 1,25 %;
- Annuler la dette d'étude en cas de décès de l'étudiant; Avoir une durée de remboursement fixée à 15 ans, suite à quoi la dette de l'ex-étudiant serait annulée.

## 3 La place du secteur privé dans le financement des universités

### 3.1 Encadrer la présence du financement dédié

La diminution de l'indépendance financière des gouvernements, l'augmentation des coûts sociaux et la tendance des gouvernements à s'arrimer aux pratiques d'une économie de plus en plus mondialisée sont tous des facteurs favorisant l'émergence de formes de financement alternatives des programmes sociaux. L'éducation n'est pas un domaine qui peut prétendre y échapper. Au risque de nous répéter, la nouvelle conjoncture économique, sociale et politique a un impact sur le fonctionnement général des universités, maintenant soumises à la concurrence mondiale. Pour cette raison, la recherche de formes non-traditionnelles de financement permettant d'assurer la qualité de l'institution universitaire est devenue prioritaire. En 2000-2001, les subventions et contrats de recherche provenant du secteur privé représentaient 22 % du total des subventions et contrats de recherche obtenus par les universités québécoises, comparativement à 12 % en 1984-85<sup>108</sup>. Ainsi, les administrations universitaires ne peuvent plus négliger le financement issu du secteur privé. Cependant, « *contrairement aux revenus en provenance des gouvernements ou des individus (par les frais de scolarité), les revenus en provenance des entreprises privées sont dirigés à des fins précises* »<sup>109</sup>, ce qui engage des répercussions qui peuvent être négatives pour l'exercice autonome des activités d'enseignement et de recherche.

Nous considérons que l'entreprise privée bénéficie des avancées technologiques et scientifiques émanant des universités, en plus de la main d'œuvre qualifiée qu'elle forme. En conséquence, nous croyons que le financement privé est non seulement souhaitable, mais nécessaire. Les entreprises profitent grandement du potentiel de recherche et d'innovation de nos universités, considérant qu'elles sont les moteurs de la nouvelle économie du savoir. En effet, selon les données de l'OCDE, la part des activités de recherche nationales réalisée dans les universités canadiennes est beaucoup plus importante qu'ailleurs : « *...soit près de 50 % de plus que dans les autres pays du G7 et plus de deux fois plus qu'aux États-Unis*<sup>110</sup>. » Les universités sont les seuls milieux à pouvoir allier recherche fondamentale et appliquée sans s'orienter radicalement vers l'un ou l'autre, où vers un domaine d'étude au dépend des autres. Le caractère public de leur financement permet en plus un certain contrôle sociétal sur les grandes orientations de la recherche. Ainsi, l'augmentation du financement par le secteur privé ne doit pas faire place à une diminution du financement public de base assurant le fonctionnement général de nos établissements. En d'autres termes, l'augmentation du financement privé ne doit pas se substituer au financement public, il doit plutôt constituer une valeur ajoutée permettant le développement des universités.

#### 3.1.1 Illustrer la présence des investissements privés

Le financement issu de sources privées peut avoir plusieurs applications à l'université. De façon générale, il en existe six : la formation continue, les activités extérieures des professeurs, les dons aux fondations, les contrats de recherche et les partenariats dans des chaires ou des consortiums de recherche ainsi que les subventions d'infrastructures. La participation du privé se manifeste principalement dans les domaines liés à une pratique professionnelle ou à des possibilités de transferts technologiques directs (Droit, sciences de la santé, génie, biotechnologies, etc.), laissant souvent pour compte les sciences humaines et sociales, par exemple. La caractéristique commune à toute forme de financement provenant des entreprises privées est l'orientation liée à l'allocation des fonds. Les fonds octroyés sont liés à la prestation d'un travail précis (dans le cas d'un contrat de recherche par exemple) ou sont dirigés dans un secteur choisi (dans le cas d'un don ou du financement d'infrastructure par exemple). Dans plusieurs de ces cas, le financement est également conditionnel à une garantie

---

<sup>108</sup> SIRU (système d'information sur la recherche universitaire), 2002.

<sup>109</sup> Nicolas Pelletier, *Le financement des universités par l'entreprise privée au Québec, en Ontario, et dans le nord-est des États-Unis*, FEUQ, 1997, p. 6

<sup>110</sup> AUCC, *Orientations : Le milieu universitaire*, 2002, p. 42.

de visibilité pour l'entreprise qui accorde les fonds (nom d'un local, bâtiment ou chaire de recherche, distribution de matériel promotionnel, etc.).

### 3.1.2 Définir les possibilités d'ingérence

S'il n'est pas soumis à certaines règles, le financement privé peut contribuer au détournement de la mission universitaire et entraver l'exercice de la liberté académique. Les entreprises privées ont des buts et des missions qui diffèrent grandement des universités. Elles investissent dans la seule optique d'augmenter leurs profits. Quand l'entreprise privée finance l'université, elle cherche un retour (quel qu'il soit) sur l'investissement. Elle a donc tendance à imposer des conditions à l'établissement ou la personne financée. Lorsque ces conditions, en tant que moteurs de la promotion des intérêts des entreprises, imposent des pratiques à l'institution et entravent la mission de l'université, il y a ingérence. **La FAÉCUM définit donc l'ingérence du secteur privé dans l'éducation comme toute forme de financement conditionnel à l'imposition de pratiques contrevenants à l'exercice libre et autonome des activités d'enseignement, de recherche et de retour à la collectivité de l'université.** Par exemple, la compagnie Bombardier finance un programme en génie aéronautique à l'École Polytechnique et le contenu de ce programme est orienté vers les paramètres techniques de cette entreprise. Ainsi, les étudiants formés dans le cadre de ce programme peuvent difficilement travailler ailleurs. La mission de l'Université consiste à assurer les activités libres d'enseignement et de recherche, et non pas à servir les besoins ponctuels en main-d'œuvre d'une entreprise parmi d'autres. Pour les étudiants, l'université est un lieu d'apprentissage et de formation individuelle et collective. **À ce titre, l'ingérence qui nous paraît la plus néfaste est donc celle qui intervient dans la sphère académique, c'est-à-dire qui a comme conséquences d'influencer, d'orienter ou de diriger l'apprentissage et la recherche du savoir.**

L'université, haut lieu de savoir et d'innovation, doit établir, pour son propre respect, des limites institutionnelles quant à la présence qu'elle est prête à consentir au secteur privé en retour d'un investissement de sa part. Il est important pour les étudiants, dans un lieu de réflexion comme celui de l'université, d'avoir la possibilité de réfléchir sur la société sans se faire imposer des conditions liées à la promotion des intérêts des bailleurs de fonds ayant financé leur milieu d'étude.

En matière de recherche, l'affaire Olivieri à l'Université de Toronto constitue un cas patent d'ingérence de la part d'une entreprise. La compagnie pharmaceutique *Apotex*, qui a financé les recherches du Dr. Nancy Olivieri sur le développement d'un nouveau médicament, a empêché la publication des résultats de cette recherche car les conclusions allaient à l'encontre de ses intérêts financiers. Les conclusions du comité d'enquête chargé de juger cette affaire sont très claires ; les universités doivent modifier certains comportements et adopter des politiques empêchant que les bailleurs de fonds de recherche privés entravent la liberté académique des chercheurs<sup>111</sup>. Récemment, un autre cas d'ingérence du privé a été constaté à l'Université de Toronto. En effet, David Healy, qui s'est vu offrir un contrat comme chercheur, a émis des commentaires à l'effet que le médicament *Prozac* (anti-dépresseur) pouvait engendrer des comportements suicidaires. La chaire de recherche qui l'employait étant majoritairement financée par la compagnie pharmaceutique produisant le *Prozac*, l'Université de Toronto l'a démis de ses fonctions. De telles pratiques viennent entraver le bon fonctionnement des activités universitaires et attaquent de front l'autonomie et la liberté académique des établissements et des chercheurs.

L'ingérence peut prendre des formes très diverses. Ainsi, certaines entreprises peuvent exiger l'ajout d'un cours dans le *cursus* académique, l'ajout d'une matière ou d'un thème quelconque à l'intérieur d'un cours, voir même l'utilisation exclusive d'équipements et d'outils pédagogiques particuliers. D'autres méthodes plus subtiles et tout aussi questionnables sont aussi utilisées, notamment le fait d'inclure des logos d'entreprise sur les plans des cours et les recueils de textes.

À n'en point douter, il s'agit d'atteintes flagrantes au principe de liberté académique. La tâche de définir le contenu des programmes et des cours revient avant toute chose aux acteurs compétents en la matière, ceux dont la mission est l'enseignement et la recherche. Plus encore, l'université ne doit pas orienter l'offre de formation en fonction des

---

<sup>111</sup> ACPPU, *Report of the Committee of Inquiry on the Case Involving Dr. Nancy Olivieri, the Hospital for Sick Children, the University of Toronto, and Apotex Inc.*, 2001.

seuls besoins exprimés par le secteur privé, faute de quoi elle s'expose à faire les frais des aléas et impondérables du marché du travail, aspect qu'elle ne peut contrôler. À cet effet, le cas de l'École Polytechnique est patent, elle qui a offert à ses étudiants d'innombrables places dans le secteur des télécommunications, mais qui s'est trouvé dans l'embarras lorsque l'entreprise Nortel s'est écroulée, car une majorité de ses diplômés se sont trouvés dans l'incapacité de trouver un emploi.

En ce qui regarde les cycles supérieurs, les ententes de confidentialité des résultats de recherche peuvent aussi mener à des différends entre les entreprises et les étudiants. Les universités québécoises ne possèdent pas toutes des politiques claires quant aux limites des clauses de confidentialité associées aux contrats de recherche. Le cheminement professionnel des étudiants-chercheurs est sérieusement bloqué lorsqu'il ne peuvent disposer à leur guise des résultats de leurs recherches.

### 3.1.3 Pour une politique encadrant la présence des investissements privés

L'ingérence, on l'a dit, se présente sous diverses formes à travers une institution aussi complexe qu'un établissement universitaire. De plus, il est souvent difficile de distinguer les cas d'ingérence proprement dits parmi toute la mosaïque des investissements privés au sein d'un établissement donné. La FAÉCUM estime donc qu'il est nécessaire d'établir, au sein de chacun des établissements universitaires, une politique institutionnelle cadre qui établirait les critères permettant d'identifier et de contrôler l'ingérence du privé. Dans le but d'assurer une intervention adéquate assujettissant les investissements privés à la politique, il serait souhaitable de voir se former dans chacun des établissements un comité permanent assurant le respect de la politique. Un tel comité devrait avoir la capacité d'analyser les enjeux découlant des différents niveaux d'activité de l'Université (enseignement, direction, étudiants, etc.) et des différents secteurs académiques (facultés, départements, écoles, chaires, etc.). Ce comité réunirait ainsi des représentants de toute la communauté universitaire. Le gouvernement doit s'assurer que les écueils inhérents au financement provenant du secteur privé n'atteignent pas des proportions susceptibles de mettre en péril la mission même des universités. Un peu comme il l'a fait au sujet de la situation linguistique, il doit user de son autorité et imposer aux universités un échéancier menant à l'adoption de politiques institutionnelles encadrant la présence des investissements privés.

**Proposition 45 : Que le gouvernement du Québec s'assure que les universités adoptent une politique institutionnelle visant à encadrer la présence des investissements privés dans leur établissement et qu'il définisse les valeurs devant guider le contenu d'une telle politique.**

L'objectif de toute politique institutionnelle encadrant la présence des investissements privés doit être de définir les balises de la participation des entreprises au financement des universités et de permettre à la communauté universitaire d'assurer un contrôle sur cette participation. Il est important qu'elle constitue un noyau de règles et de principes qui compléteront les règlements et politiques actuels portant notamment sur la probité et la propriété intellectuelle, la signature des contrats de recherche, la gestion des dons conditionnels, l'hébergement des entreprises dérivées, etc. Ces instruments de régulation ne sont pas présents partout et ne permettent pas d'atteindre certains objectifs spécifiques tels que : la transparence des sources de financement des chercheurs, la limitation des clauses de confidentialité associées à la divulgation des résultats de recherche, la distribution équitable des retombées de la commercialisation de la recherche, le contrôle sur l'orientation de la formation causée par les conditions liées aux dons et commandites, la limitation de l'utilisation des ressources universitaires par des intérêts privés, etc.<sup>112</sup>.

Les établissements universitaires québécois foncent vers des partenariats plus profonds et plus diversifiés que jamais avec les entreprises privées. Une telle ouverture ne peut être condamnée unilatéralement car elle se matérialise parfois en la construction de nouvelles pratiques efficaces et originales. Pourtant, les administrations prennent rarement le temps d'évaluer les conséquences découlant de l'adoption de ces nouvelles pratiques. Afin de protéger l'exercice de la liberté académique, la diversité de l'offre de formation et l'indépendance associée à la quête du savoir, il faut agir maintenant.

---

<sup>112</sup> Pour plus de détails, voir FAÉCUM (Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal), *Mémoire pour une politique encadrant la présence des investissements privés à l'Université de Montréal*, 2003.

**Proposition 46 : Que toute politique institutionnelle encadrant la présence des investissements privés contienne notamment des règles limitant la portée des ententes de confidentialité et empêchant les conflits d'intérêts et l'orientation de l'offre de formation.**

**Proposition 47 : Que toute politique institutionnelle encadrant la présence des investissements privés permette de limiter les impacts sur la formation des conditions rattachées aux dons et legs, à la constitution de fonds de dotation, à la publicité et à la commandite.**

**Proposition 48 : Que chaque établissement universitaire se dote d'un comité permanent formé de représentants de toute la communauté universitaire et assurant l'application de la politique institutionnelle encadrant la présence des investissements privés.**

Bien sûr, les investissements directs dans les universités en provenance des entreprises seront toujours dédiés à une utilisation précise ou vers un secteur donné. La relation entreprises/universités, en ce sens, en est une de partenariat. Nous ne prétendons pas que cette relation doit disparaître. Seulement, dans un contexte où cette relation prend de plus en plus d'importance et afin de protéger les valeurs que nous associons à la mission universitaire, il nous semble urgent d'identifier les moyens permettant de rétablir un certain équilibre. Les partenariats entreprises/universités, on l'a dit, favorisent le développement de certains secteurs d'étude et domaines de recherche au détriment des autres. Il faut donc prendre des mesures qui permettront une participation plus diversifiée des entreprises privées au financement des universités québécoises.

## **3.2 Un financement indirect dédié à la formation de la main-d'œuvre**

Les entreprises privées, tout comme la société en général, profitent à bien des égards de la présence des universités sur le territoire québécois. Ces trois acteurs (universités, société, entreprises), ont des intérêts communs dans le contexte du développement d'une économie du savoir.

Malgré le fait que l'on n'en parle que très rarement, il demeure que le potentiel de formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée associée aux universités est un des vecteurs les plus importants du développement des entreprises établies au Québec. L'évolution du marché du travail appelle les diplômés universitaires à occuper une place de plus en plus importante dans le développement de la main-d'œuvre. La FAÉCUM juge, à ce titre, que les employeurs québécois ont la responsabilité de contribuer au financement de la formation de cette main-d'œuvre. La *loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* affirme déjà cette responsabilité et demande aux employeurs de consacrer au moins 1% de leur masse salariale à des dépenses de formation continue pour leurs employés.

Comme nous le soulignons au chapitre 1, le contexte budgétaire actuel des universités québécoises est très précaire. Le récent rapport de la CRÉPUQ et du MEQ chiffrait le manque à gagner à 375 millions \$ récurrents. De ce manque à gagner, 114 millions \$ sont imputables à la performance déficiente des fonds de dotation et de fiducie des universités québécoises. Ces fonds sont constitués des dons et legs obtenus en grande partie des entreprises qui acceptent de contribuer aux campagnes de financement des universités. Ainsi donc, les entreprises québécoises ne contribuent pas suffisamment au financement des universités. Nous n'imaginons pas de solution miracle à un tel retard. Cependant, nous croyons que tout financement supplémentaire obtenu des entreprises doit éviter de ne servir que des projets bénéficiant directement à quelques domaines stratégiques. À *contrario*, il serait illusoire de penser que les entreprises accepteraient de contribuer aveuglément au financement de base des universités. Il faut donc constituer un fonds destiné aux universités à partir de contributions tirées des employeurs québécois et permettre aux contributeurs d'exercer une certaine forme de contrôle sur la destination des ressources. La *loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* nous semble un véhicule adéquat pour une telle contribution.

Ainsi, il serait envisageable de demander une contribution supplémentaire, calculée à partir d'un pourcentage de la masse salariale des entreprises, et qui constituerait un fonds favorisant la formation de la main-d'œuvre hautement qualifiée. La contribution demandée serait directement transférée des entreprises jusqu'au fonds. L'objectif est évidemment de constituer une enveloppe annuelle récurrente de 114 M\$ pour combler le retard des universités québécoises en ce qui concerne la performance de leurs fonds de dotation et de fiducie. L'atteinte d'un tel objectif

est loin de représenter un sacrifice important pour les employeurs québécois. En effet, la masse salariale totale des employeurs actuellement assujettis à la *loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* (Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, tous ceux dont la masse salariale est supérieure à 1M\$) est d'environ 63 milliards de dollars<sup>113</sup>. **Ainsi, le prélèvement annuel de seulement 0,18 % de la masse salariale de ces employeurs suffirait à constituer un fonds de 114 M\$.**

**Proposition 49 : Que la loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre soit modifiée afin de prélever annuellement un pourcentage de la masse salariale des employeurs québécois et de le diriger dans un fonds favorisant la formation de la main-d'œuvre hautement qualifiée.**

La mission d'un fonds favorisant le développement de la main-d'œuvre hautement qualifiée serait de soutenir les besoins des universités québécoises dans le contexte du développement de l'économie du savoir. Les attentes sociétales envers la performance des universités sont de plus en plus grandes. Les besoins en formation de diplômés universitaires dépassent maintenant, dans certains domaines (Médecine, Pharmacie, Sciences infirmières, Sciences de l'éducation, etc.), les capacités des établissements. De même, les dépenses d'infrastructures associées aux coûts de formation exposent dans certains secteurs, où ils sont tellement plus hauts que la subvention gouvernementale de base par étudiant qu'ils forcent les administrations universitaires à exercer une péréquation interne au détriment de secteurs les moins coûteux. Les conséquences sont inquiétantes : augmentation démesurée de la taille des groupes-classe, insuffisance de l'encadrement offert aux étudiants, déficits d'espace, etc. En 2003, le gouvernement du Québec, préoccupé par la pénurie de médecins, a même dû intervenir exceptionnellement en injectant 2 M\$ à l'Université de Montréal pour soutenir l'augmentation des effectifs étudiants en médecine<sup>114</sup>. Il faut également tenir compte des besoins de formation continue qui évolueront et alourdiront la charge de formation des établissements universitaires.

Un fonds favorisant la formation de la main-d'œuvre hautement qualifiée bonifierait et compléterait les actions actuellement entreprises grâce au *fonds national de formation de la main-d'œuvre*. Ce dernier, issu de la *loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre*, possédait pour 2003-04 un budget d'environ 36 M\$ et concentrait surtout ses investissements sur la formation de la main-d'œuvre en emploi<sup>115</sup>. Ainsi, il ne peut répondre à l'accroissement des besoins des établissements universitaires quant à la formation initiale de la main-d'œuvre hautement qualifiée. Les sommes amassées grâce à la création d'un nouveau fonds devront donc être distribuées aux universités québécoises en fonction des besoins régionaux spécifiques de formation de diplômés universitaires dans des secteurs choisis. Par exemple, lorsque l'on identifiera une pénurie de l'offre de diplômés dans un secteur donné, il faudra soutenir l'augmentation des coûts associés à l'effort supplémentaire de formation. Le développement économique régional pourra également profiter d'un tel soutien.

Certains pourraient craindre qu'une telle forme de financement ne concentre trop les ressources vers les secteurs les plus stratégiques, nuisant ainsi au développement des autres domaines. Nous pensons au contraire que l'utilisation de ces enveloppes permettra aux établissements universitaires de réduire la péréquation interne faite à partir de la subvention gouvernementale et ainsi de mieux soutenir les secteurs actuellement boudés par les investissements privés. Par le fait même, ces fonds diminueront la pression exercée sur les établissements par les besoins criants en main-d'œuvre spécialisée, car ils prendront en charge le financement d'une partie de l'augmentation des coûts de formation dans des domaines dont le développement a une fonction sociale qui dépasse la seule responsabilité des universités. Ainsi l'autonomie des universités sera renforcée, parce qu'elles pourront se permettre d'améliorer l'offre de formation dans le développement des connaissances fondamentales.

Une inquiétude semble persister à propos des retombées de la création d'un fonds favorisant la formation de la main-d'œuvre hautement qualifiée. Est-ce que l'imposition d'une contribution indirecte des employeurs au financement des universités affectera négativement les résultats des campagnes de financement privé actuellement menées par les universités ? Deux raisons suffisent à nous convaincre que ce ne sera pas le cas. D'abord, les entreprises désirent investir dans des projets de recherche ou de formation spécifiquement liés à leurs besoins devront continuer de négocier directement avec les universités. Ces partenariats directs ne pourront être remplacés par un fonds

<sup>113</sup> Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale, *Tableau 7 : Données relatives aux employeurs dont la masse salariale est supérieure à 1 M\$ par région et par ordre décroissant du % de dépenses de formation sur la masse salariale*, 2000.

<sup>114</sup> Université de Montréal, *Budget de fonctionnement 2003-2004*.

<sup>115</sup> Emploi Québec, *Plan d'affectation des ressources du fonds national de formation de la main-d'œuvre 2003-2004*, 2003.

administré de manière concertée en fonction des orientations sociétales de formation de la main-d'œuvre. Ensuite, le développement au Québec d'une tradition favorisant la contribution des diplômés universitaires aux campagnes de financement menées par leur *Alma mater* continuera d'aller bon train, si les universités persévèrent dans leurs efforts.

**Proposition 50 : Que l'enveloppe du fonds favorisant la formation de la main-d'œuvre hautement qualifiée soit distribuée aux universités québécoises en fonction des besoins régionaux spécifiques de formation de diplômés dans des secteurs choisis.**

L'objectif de ce fonds sert bien, à notre avis, les intérêts des trois acteurs concernés par la question du développement de la main-d'œuvre. D'abord, il finance une partie des coûts de formation de la main-d'œuvre assumés par l'État québécois et par les établissements universitaires. Ensuite, il permet aux universités d'assurer la qualité de la formation des diplômés, travailleurs hautement qualifiés qui assurent le développement des entreprises du Québec. Les employeurs seront donc, à moyen terme, les plus grands bénéficiaires d'un tel soutien à la qualité de la formation. Bien sûr, afin d'assurer une concertation des acteurs concernés par cet objectif, le fonds devra être géré par une instance qui les représente. Ainsi, employeurs, salariés, représentants du gouvernement et du milieu de l'éducation pourront déterminer la visée idéale des ressources issues du fonds et destinées au financement de l'éducation universitaire. La commission des partenaires du marché du travail, déjà responsable d'une partie de l'application de la *loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre*, nous semble le véhicule privilégié d'une telle concertation. Évidemment, son mandat devra être élargi afin de lui permettre de gérer une enveloppe infiniment plus importante que ce qu'elle administre présentement. Aussi, il faudra élargir sa composition afin de donner une place aux intervenants du milieu universitaire (administrateurs, professeurs, représentants étudiants), actuellement non-représentés<sup>116</sup>. **La constitution d'une telle instance de concertation permettra selon nous d'éviter que l'affectation des ressources du fonds ne corresponde pas aux besoins réels exprimés par la communauté universitaire.** De même, elle aidera à asseoir les balises d'une collaboration plus saine entre le gouvernement, les universités et les intervenants du marché du travail.

**Proposition 51 : Que le fonds favorisant la formation de la main-d'œuvre hautement qualifiée soit administré par la commission des partenaires du marché du travail ; Que le mandat de celle-ci soit élargi à cet effet et que sa composition soit modifiée afin d'accueillir des intervenants du milieu universitaire (administrateurs, professeurs, étudiants).**

---

<sup>116</sup> Voir, à ce sujet, la *Loi sur le ministère de l'emploi et de la solidarité sociale et instituant la commission des partenaires du marché du travail*, LRQ, chap.M-15.001

## 4 Financement public et imputabilité

Dans les chapitres précédents, nous cherchions à positionner quelques pièces sur l'échiquier du financement des universités québécoises. D'abord, nous avons défini les besoins ressentis et les défis à relever pour le futur. Ensuite, nous avons établi la juste part de la contribution étudiante. Finalement, nous avons fait la promotion d'une participation plus diversifiée et mieux encadrée du secteur privé au financement de nos établissements universitaires. Maintenant, il est temps de définir la responsabilité publique et collective à l'égard des universités, et vice-versa. Nous demandons à l'État québécois de permettre aux universités de combler leur manque à gagner en soutenant le développement des dépenses liées au fonctionnement général des établissements. En contrepartie, nous encourageons la collectivité à soumettre les administrations universitaires à un exercice d'imputabilité rigoureux assurant à la fois une reddition de comptes efficace et la tenue de débats publics sur les grandes orientations de la formation universitaire.

Dans ce chapitre, nous tenterons également d'incarner nos demandes de réinvestissement gouvernemental à travers la formule de financement des universités, tout en élaborant quelques réponses au problème de la distribution de la subvention gouvernementale entre les différents établissements. Enfin, nous allons démontrer, malgré les imprécations alarmistes de certains, que l'état des finances publiques québécoises permet d'envisager un réinvestissement dans les universités.

### 4.1 Le financement conditionnel et les formes adéquates de l'imputabilité

L'imputabilité des universités est un principe qui s'incarne à travers les conditions que le gouvernement impose aux établissements en fonction des subventions qu'il leur accorde. Elle permet de démontrer l'apport économique, politique et social des établissements universitaires à la collectivité ainsi que de justifier l'utilisation des subventions publiques. Les outils utilisés pour mettre en œuvre l'imputabilité se doivent d'être crédibles, complets et d'une transparence irréprochable. Ils doivent également viser une adaptation aux différentes réalités vécues par les universités, une anticipation des développements à long terme, une innovation des moyens de mesure et une valorisation des établissements.

Notre attention portera principalement sur la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* que nous désignerons ici en tant que loi 95. Notre réflexion nous portera donc vers des propositions de modification de la loi qui visent une meilleure utilisation de cet instrument. En effet, nous allons voir comment il apparaît préférable d'utiliser de façon plus intensive la loi 95, tout en faisant une utilisation nouvelle de la *Politique québécoise de financement des universités*, plutôt que de répéter l'expérience des contrats de performance.

La *loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* existe depuis 1989 et elle a subi depuis ce temps plusieurs modifications. À l'origine, la loi visait essentiellement à déterminer les établissements qui sont assujettis à la loi, le droit de décerner des grades, des diplômes ou des attestations, le droit d'utiliser le titre et le qualificatif d'universitaire. Cependant, au début des années 1990, un scandale a éclaté entourant le traitement excessivement avantageux des cadres supérieurs de l'Université de Montréal dans un contexte de coupures budgétaires.

Le 10 mai 1995 était présentée la loi 95 qui amendait alors la *Loi sur les établissements de niveau universitaire* (LRQ chapitre E-14.1). Les modifications majeures de cette première version consistaient à introduire l'obligation pour les établissements universitaires d'ajouter aux états financiers présentés au ministère de l'Éducation un état du traitement des membres de leur personnel de direction. Ces mêmes états financiers devaient être déposés annuellement à la commission de l'éducation de l'assemblée nationale. En outre, cette commission allait désormais entendre les présentations des dirigeants d'universités convoqués à cette fin une fois à toutes les trois années, en rotation.

Le 31 mai 1995, des amendements étaient votés en commission parlementaire afin d'exiger plus d'information de la part des universités que seulement un suivi des salaires des dirigeants. Aux modifications déjà présentées, s'est

ajoutée l'obligation pour les universités de fournir un rapport sur leurs performances contenant des données sur les taux de réussite par secteur disciplinaire, sur la durée moyenne des études par secteur disciplinaire, sur les mesures prises pour l'encadrement des étudiants et sur les programmes d'activités de recherche. Ce rapport devait également contenir les perspectives de développement des établissements universitaires. La loi 95 fut adoptée à l'unanimité le 20 juin 1995.

La *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* permet au gouvernement d'assurer un suivi notamment quant à l'utilisation des ressources financières allouées. La loi prévoit qu'*à défaut par un établissement de se conformer aux dispositions de l'article 4.1 (remise des rapports), le ministre peut, aux frais de l'établissement, faire exécuter par une personne qu'il désigne les obligations prévues par ces dispositions.*<sup>117</sup> Outre cet article, la loi ne prévoit aucun mécanisme de contrôle en cas de mauvaise gestion. La FAÉCUM juge indispensable que le gouvernement mette en place des mesures afin de renforcer la crédibilité de la loi 95.

Pour que de telles mesures de sanction puisse être envisagées, il est nécessaire que les rapports puissent être uniformes et que la loi établisse, *a priori*, ce qu'est une mauvaise gestion afin de limiter les jugements arbitraires. Autrement dit, une meilleure transparence par une présentation plus simple et uniformisée avec une certaine normalisation pourrait contribuer à rendre la pratique liée à l'application de la loi plus facile et plus équitable.

**Proposition 52 : Que la Loi sur les établissements de niveau universitaire soit renforcée particulièrement en ce qui a trait à l'imputabilité des cadres supérieurs et de leurs responsabilités d'administrateur.**

**Proposition 53 : Qu'il soit possible de sanctionner une mauvaise gestion, à la suite d'une enquête qui visait à discerner les causes d'une mauvaise gestion, que ce soit en demandant d'élaborer un plan d'action qui vise à corriger la situation, en imposant une amende (à l'institution ou à la personne responsable selon le cas) ou en proposant la démission de la personne fautive.**

La motivation à l'origine des modifications apportées à la loi au milieu des années 1990 ne correspond plus entièrement à la problématique que nous rencontrons actuellement et qui a trouvé une voie de solution dans les contrats de performance. Il n'est pas question de réduire l'importance de l'analyse du traitement des cadres supérieurs à l'Université, mais de mettre l'emphase sur les facteurs structurants de l'activité universitaire : c'est-à-dire sur des éléments de réussite, les efforts d'embauche de professeurs, la qualité générale de l'enseignement (à partir de la perspective étudiante), le développement du réseau informatique, l'état des bibliothèques, les employés de soutien, les bourses pour les étudiants. C'est ce qu'avaient visé, de façon bien maladroite, les contrats de performance avec leurs indicateurs de performance. En effet, ces derniers recherchaient un levier sur les administrations universitaires par la mesure du financement conditionnel pour imposer une gestion responsable des sommes d'argent issues du dernier réinvestissement gouvernemental.

**Proposition 54 : Que la Loi sur les établissements de niveau universitaire prévoit des indicateurs clairs et uniformes lors de l'évaluation des institutions universitaires de manière à éliminer les problèmes de transparence associés à l'application actuelle de la loi.**

**Proposition 55 : Que ces indicateurs comprennent notamment le taux de diplomation annuel, l'effort d'embauche, la qualité de l'enseignement (en fonction de l'évaluation fait par les étudiants), les ressources allouées au réseau informatique et aux bibliothèques, les bourses attribuées et les résultats financiers.**

Nous croyons également qu'il est nécessaire, pour actualiser tout principe d'imputabilité lié à la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, de créer un véritable débat public autour de la comparution des dirigeants universitaires à la commission de l'éducation. Historiquement, nous avons pu constater que l'intérêt des médias, du public et même des intervenants des communautés universitaires concernées pour les comparutions était assez réduit. Chose certaine, les membres de la commission n'ont pas l'exclusivité des compétences inhérentes au débat sur les grands enjeux du milieu universitaire. Selon nous, la commission aurait tout avantage à transformer le processus de comparution des dirigeants universitaires en une consultation sur l'état des besoins et du développement des établissements universitaires québécois. La procédure parlementaire d'une « consultation

---

<sup>117</sup> Gouvernement du Québec, *Loi modifiant la loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, L.R.Q., chap. E-14.1, article 4.7.

particulière » nous semble un véhicule privilégié pour actualiser l'imputabilité toute théorique que la loi peut instituer. Une telle consultation permettrait d'entendre la perspective des différents acteurs du milieu universitaire sur la performance et le développement de leur établissement, donnant ainsi au gouvernement les moyens d'évaluer l'efficacité de l'imputabilité ainsi que les opportunités de financement.

**Proposition 56 : Que la Commission permanente de l'éducation, par le biais de consultations particulières, permette à des groupes spécialisés en éducation ou faisant partie des communautés universitaires concernées d'intervenir lors des auditions relatives à la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*.**

La tendance à vouloir mesurer la qualité de la formation universitaire n'est pas propre au Québec. Depuis quelques années, plusieurs pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques ont entamé ce processus. Le *Bulletin de l'enseignement supérieur* résume bien les facteurs de cette nouvelle orientation :

- La massification de l'enseignement supérieur et la diversification de ses fonctions ont fait naître le souci de ne pas payer l'augmentation de l'accessibilité au prix d'une détérioration de la qualité de la recherche et de l'enseignement;
- La crise des finances publiques a entraîné les États (principaux bailleurs de fonds) à réclamer des preuves de plus en plus rigoureuses quant au rendement des sommes investies dans l'enseignement supérieur;
- La perspective de voir l'enseignement supérieur jouer un rôle de plus en plus considérable dans le développement des économies nationales stimule la recherche de la meilleure qualité;
- L'internationalisation des échanges commerciaux (libre échange), qui appelle une plus grande mobilité des diplômés, pose le problème de la constitution de mécanismes permettant de comparer les formations reçues.<sup>118</sup>

Cette tendance s'accompagne de la volonté de lier le financement à la mesure de la qualité et de la performance des institutions. C'est ce que le gouvernement avait tenté de faire avec la signature des contrats de performance, en 2000. Ces contrats étaient la condition liée à tout réinvestissement dans les universités québécoises. La volonté gouvernementale semble toutefois avoir perdu beaucoup de sa force, aucune sanction financière n'ayant été appliquée malgré le défaut d'atteindre les objectifs des contrats. Le contraire aurait été désastreux.

Par exemple, le fait d'accorder une valeur contractuelle au taux de diplomation peut faire en sorte qu'une université choisisse d'abaisser ses critères d'évaluation plutôt que d'améliorer les mesures d'encadrement. Ainsi, certaines universités se trouvent à s'engager contractuellement sur une augmentation du taux de diplomation sans s'engager sur la qualité de la formation des diplômés. Cet exemple évoque bien comment les contrats de performance se sont retrouvés à doubler les efforts de la loi 95 sans qu'il n'y soit lié des exigences au niveau d'une gestion responsable des ressources et sans vision globale du réseau universitaire. De cette façon, le gouvernement se retrouvait à tolérer une gestion irresponsable de la part des universités tant et aussi longtemps que celles-ci rencontraient les résultats inscrit dans les contrats. En fait, comme nous l'avons déjà indiqué, si le gouvernement doit agir de façon exceptionnelle auprès d'une université, ce n'est pas au niveau de son financement, et ainsi agir en mal sur l'ensemble des activités d'enseignement et les étudiants, mais plutôt sur les causes de la situation problématique. Des modifications adéquates à la loi 95 telles que celles que nous venons de proposer permettrait d'agir de façon beaucoup plus impartiale et appropriée sur les enjeux problématiques des universités.

**Proposition 57 : Que la pratique générale des contrats de performance soit abandonnée afin de remettre l'accent sur la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* ainsi que sur la *Politique québécoise de financement des universités*.**

Il ne faut cependant pas tout abandonner de l'idée des contrats de performance. Le fait de pouvoir planifier le financement plusieurs années à l'avance est un sérieux avantage en faveur des universités pour qu'elle puissent planifier leur développement à moyen terme. Il faut reconnaître que ceci ne peut se faire sur la totalité du financement venant du gouvernement puisqu'une partie substantielle de l'argent qui est donnée aux universités est l'objet d'une variation en fonction notamment l'effectif étudiant, des besoins et des projets particuliers propres à chaque université. **Par contre, il serait opportun que les réinvestissements périodiques du gouvernement soient construits pour permettre une garantie de financement de 3 à 5 ans.**

---

<sup>118</sup> Bulletin supérieur de l'éducation : [www.uquebec.ca/bri-public/cirst/05\\_96/05\\_96\\_1.html](http://www.uquebec.ca/bri-public/cirst/05_96/05_96_1.html), page consultée le 4 novembre 2003.

De plus, il faut comprendre que, chaque année, les coûts de système liés à l'inflation et à la hausse des conditions salariales des employés des universités font grimper les dépenses de fonctionnement. **Ainsi, en plus du réinvestissement escompté, nous souhaitons voir le gouvernement du Québec prendre en charge l'augmentation des coûts de système de manière plus diligente.** Actuellement, l'approche de chacun des budgets provinciaux rime avec un branle-bas de combat dans le milieu universitaire, car tous redoutent les conséquences d'une prise en charge de ces coûts.

**Proposition 58 : Que le ministère de l'Éducation assure le financement à 100 % de l'augmentation des coûts de système des universités à partir de leurs dépenses réelles.**

## **4.2 Pour un réinvestissement public lié à la formule de financement des universités**

La formule de financement des universités québécoises est tributaire de la *Politique québécoise de financement des universités* ainsi que des *règles budgétaires et calculs de la subvention de fonctionnement aux universités*. Ces principes et mécanismes sont adoptés par le ministère de l'Éducation du Québec et permettent de distribuer l'enveloppe budgétaire dédiée aux universités entre chacun des établissements. La distribution de l'enveloppe totale à travers le réseau est évidemment une question très controversée.

La formule de financement est divisée en deux grandes parties. La première consiste en une subvention générale et couvre la grande majorité des sommes allouées. Elle attribue les fonds en fonction de la variation totale des effectifs étudiants, calculée à partir d'un étalon de financement censé représenter le coût de formation. Le calcul de la distribution des fonds entre les établissements inclut également une pondération des effectifs pris en compte, selon le domaine et le cycle d'étude, afin de différencier les coûts de formation. Cette formule nous semble adéquate, en ce sens qu'elle finance les universités selon la population étudiante qu'elles accueillent, leur laissant l'indépendance de l'utilisation des fonds. Par contre, elle cause certains problèmes qui ont tendance à alourdir le fardeau des universités en perte d'effectifs. En effet, ces universités ne peuvent plus rattraper leur retard, parce que toute perte importante d'effectif entraîne l'établissement dans un cercle vicieux de définancement et de baisse de la qualité de la formation offerte. Nous croyons donc que le ministère de l'Éducation doit modifier légèrement les conditions du calcul du financement lié à la variation des effectifs étudiants, afin de mieux soutenir le développement des établissements ayant subi une perte d'effectifs. Certains états ou provinces ont déjà mis sur pied des mécanismes de corridors, c'est-à-dire des planchers et plafonds de variation d'effectifs au-dessous desquels le financement ne diminue ou n'augmente plus, afin de contrer les effets négatifs des fluctuations de la population étudiante et la folie des courses à la clientèle. Par exemple, un établissement ne pourrait perdre annuellement que 5 % de son financement par variation d'effectif étudiant, même si dans les faits son effectif avait diminué de 8 %.

**Proposition 59 : Que la formule de financement des universités québécoises maintienne, pour la subvention générale, le calcul de 100 % des variations de l'effectif étudiant ; Que le MEQ, toutefois, envisage l'ajout de mécanismes permettant de limiter les fluctuations du financement causées par les augmentations et diminutions importantes d'effectif étudiant, tels que les corridors de financement.**

Nous avons déjà suffisamment insisté sur les besoins en réinvestissement des universités québécoises, que nous avons illustrés longuement. Nous avons ensuite précisé que du total du manque à gagner de 375 M \$, 114 M \$ étaient imputables à des sources de financement non-gouvernementales. Nous avons même proposé une solution alternative à cette partie du manque à gagner. Nous soutenons donc que les 261 M \$ restants doivent être assurés par le gouvernement du Québec. En fonction d'une imputabilité adéquate, un tel réinvestissement doit être garanti dès maintenant. **Pour qu'il soit un véritable réinvestissement, il doit s'ajouter au paiement des 53 M \$ manquants des crédits budgétaires accordés en 2003-04.** De même, afin de combler le retard imputable à l'insuffisance des fonds de fonctionnement général des universités québécoises, ce réinvestissement doit être dirigé dans la subvention générale pour être destiné aux activités d'enseignement et de soutien à l'enseignement.

**Proposition 60 : Que le gouvernement du Québec accorde d'ici 2008 un financement additionnel de 261 millions de dollars récurrents aux universités québécoises, en augmentant les montants octroyés à travers la subvention générale de la formule de financement.**

La seconde grande partie de la formule de financement est celle qui contient les ajustements et subventions spécifiques. Ces fonds peuvent être calculés à partir de mécanismes spécifiques ou encore être non-transférables et dédiés à une utilisation ciblée. L'ajustement relatif au nombre de grades est un de ces ajustements. Il est calculé à partir du nombre de diplômés que chacun des établissements accorde au cours d'une année. Ainsi, on injecte aux universités 500 \$ pour chaque diplôme de premier cycle, 1000 \$ pour un diplôme de second cycle, et 7000 \$ pour un diplôme de troisième cycle. En 2002-03, 28,7 M \$ ont ainsi été accordés aux universités québécoises. Malheureusement, ces sommes ne font qu'encourager l'accélération de la diplomation. Elles ne garantissent pas que la qualité de la formation soit maintenue. Ainsi, un établissement désirant augmenter son financement tentera par tous les moyens de réduire la durée des études, sans nécessairement maintenir la qualité de la formation et de l'encadrement offert. C'est pourquoi nous soutenons qu'il faut éliminer cette forme d'ajustement spécifique.

Les sommes qui y sont associées pourraient très bien être accordées selon des critères différents. Nous proposons par exemple, à la section 1.1, qu'une subvention spécifique soit créée afin de soutenir la formation, le recrutement et la rétention d'une relève scientifique, en lien avec le défi du renouvellement du corps professoral. Une telle subvention pourrait remplacer l'ajustement relatif au nombre de grades universitaires, en étant constituée à partir du montant des sommes accordées en 2002-03. Ces sommes seraient accordées aux différents établissements dans le cadre d'un financement par projet. Pour profiter de leur part de l'enveloppe, tous les établissements universitaires devraient faire état des mesures particulières qu'elles entendent prendre afin de relever le défi du renouvellement du corps professoral. Les mesures devraient toucher aux questions suivantes : le potentiel de recrutement de l'établissement (réseautage, internationalisation, etc.), la capacité de rétention (les conditions d'embauche) et les efforts particuliers de formation des chercheurs (stages et bourses doctorales et post-doctorales).

**Proposition 61 : Que soit aboli l'ajustement relatif au nombre de grades universitaires et que les fonds qui y étaient liés en 2002-2003 soient accordés annuellement au titre d'une subvention spécifique à la formation, au recrutement et à la rétention de la relève scientifique.**

### **4.3 L'état des finances publiques permet-il d'envisager un réinvestissement ?**

Sachant que nos demandes à cette commission parlementaire seront soumises à l'argument des restrictions budgétaires, nous jugeons qu'il est opportun d'apporter un éclairage nouveau sur l'état réel des finances publiques afin de mieux connaître la marge de manœuvre existante du gouvernement du Québec, qui prétend ne pas avoir les moyens d'investir en éducation. Préparée avec toute la rigueur qui s'impose, une récente étude de la FEUQ<sup>119</sup> démontre que le gouvernement a les moyens de financer adéquatement les universités d'ici 2008, tout en respectant l'ensemble de ses autres engagements. Cette étude fait également ressortir l'énorme marge de manœuvre qui pourrait découler de l'abandon en totalité ou en partie des promesses de baisses d'impôt du gouvernement actuel.

En effet, l'étude sur l'état des finances publiques pour les quatre prochaines années démontre clairement que le gouvernement du Québec fera *un surplus de 663 millions de dollars, en tenant compte des baisses d'impôt promises*. Ce surplus résulte de projections réalistes des revenus et des dépenses orientés par les choix énoncés dans des documents du Parti Libéral du Québec, du gouvernement et de ses sociétés d'État. De 2003-2004 à 2007-2008, les revenus du gouvernement devraient passer de 54,9 \$ milliards à 66,4 \$ milliards alors que les dépenses prévues actuellement par le gouvernement augmenteront d'environ 7 \$ milliards, laissant ainsi une marge de manœuvre budgétaire de zéro à 663\$ millions. Le tableau suivant illustre les prévisions sur l'évolution des revenus et dépenses de l'État québécois entre 2003 et 2008.

---

<sup>119</sup> FEUQ, *Avons-nous les moyens de financer les universités : Étude sur les finances publiques*, janvier 2004.

**Tableau 25 : Estimation en millions de \$ de la marge de manœuvre budgétaire du gouvernement, 2003-2008  
(Valeurs affichées en millions de dollars)**

<b>Exercice :</b>	<b>2003-2004</b>	<b>2004-2005</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2006-2007</b>	<b>2007-2008</b>
<b>Revenus :</b>	54 949	57 731	60 514	63 416	66 487
<b>var. %</b>	5,25%	5,06%	4,82%	4,80%	4,84%
<b>Dépenses :</b>	54 949	56 543	58 118	59 933	61 823
<b>var. %</b>	4,30%	2,90%	2,79%	3,12%	3,15%
<b>Marge :</b>		1 188	2 395	3 484	4 663
<b>Baisses d'impôt :</b>		1 000	2 000	3 000	4 000
<b>Marge résiduelle :</b>		188	395	484	663

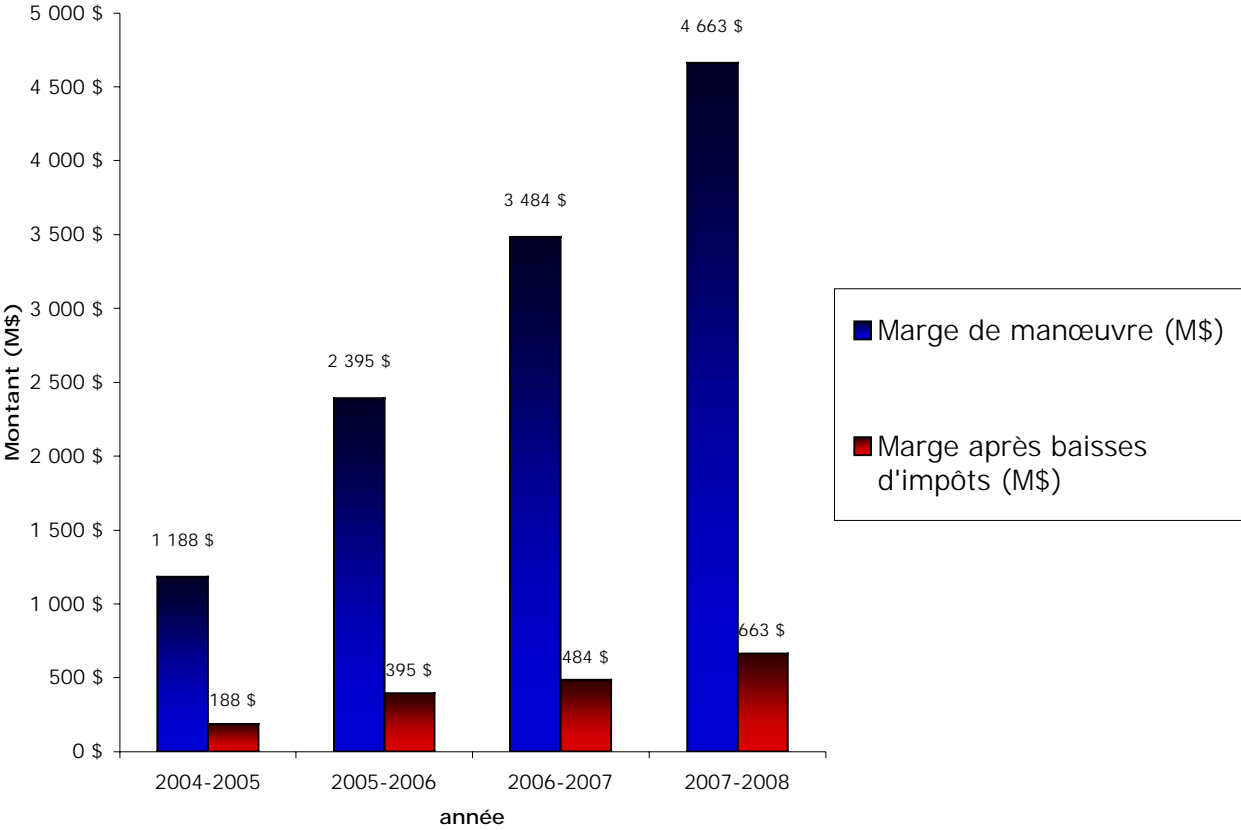
La validité des conclusions de l'étude de la FEUQ dépend de la bonne performance relative de l'économie québécoise d'ici 2008. Fait à noter, le gouvernement actuel, dans les paramètres comptables de ses prévisions budgétaires, envisage lui-même une telle performance. Néanmoins, la possibilité qu'une stagnation ou qu'un ralentissement économique survienne reste présente. Une telle situation remettrait en cause l'existence d'une marge de manœuvre, sans parler des baisses d'impôt déjà promises. De plus, l'avènement appréhendé d'un choc démographique inquiète grandement quant au fardeau fiscal qui devra être assumé par les générations futures. **C'est pourquoi nous recommandons au gouvernement du Québec de renoncer aux baisses d'impôt actuellement envisagées afin qu'il puisse assurer un avenir financier adéquat aux Québécois et Québécoises ainsi que remplir ses missions essentielles quant au développement des programmes sociaux.**

L'utilisation d'une partie des baisses d'impôt promises aux fins d'un réinvestissement dans les universités québécoises n'aurait pas un impact significatif sur les finances des particuliers. Nous arrivons à cette conclusion à partir de l'analyse des *Statistiques fiscales des particuliers de 2000*. Si le gouvernement faisait le choix, par exemple, de réduire ses promesses de baisses d'impôt de 375 millions \$ afin de les injecter dans les universités québécoises, cela ferait perdre seulement 102 \$ par année, en moyenne, aux contribuables de la classe moyenne dont le revenu annuel se situe entre 25 000 et 60 000 \$<sup>120</sup>. Considérant la nécessité d'un réinvestissement dans le réseau universitaire, nous ne pouvons croire qu'une telle perte pourrait être plus dommageable qu'une hausse substantielle des frais de scolarité.

Comme l'indique le graphique qui suit, le gouvernement aura une marge de manœuvre considérable afin de financer adéquatement les universités s'il renonce en totalité ou en partie à des baisses d'impôt. Nous pouvons donc aisément conclure que le gouvernement a largement les moyens de réinvestir dans les universités, puisque les 261 \$ millions additionnels nécessaires pour combler les besoins des universités représentent moins de 10% des baisses d'impôt prévues. Ainsi, **le gouvernement actuel ne peut en aucun cas prétendre qu'il n'a pas les moyens de combler le manque à gagner des universités, il peut simplement préférer réduire de façon inconsidérée les impôts plutôt que d'investir dans le capital humain et préserver une marge de manœuvre pour les générations futures.**

<sup>120</sup> Calculs réalisés à partir des : *Statistiques fiscales des particuliers*, Ministère des Finances du Québec, 2000, tableau 4, pp. 91-108.

Estimation de la marge de manoeuvre budgétaire du gouvernement, 2004-2008



## 5 Le financement provenant du gouvernement fédéral

Les interventions du gouvernement fédéral dans le financement des universités et de la recherche se sont radicalement transformées au cours des dix dernières années. Engagé dans une course vers le déficit zéro dès l'élection du parti libéral du Canada en 1993, il a cherché par tous les moyens à réduire ses dépenses. L'année 1994 a marqué la mise sur pied de la réforme des programmes sociaux par le ministre fédéral Lloyd Axworthy. Malgré de vives contestations émanant de tous les mouvements de la société civile, dont le mouvement étudiant, la réforme s'est réalisée par des coupures massives dans les paiements de transfert dédiés aux programmes sociaux financés par les provinces canadiennes. Les sommes tirées de ces paiements servaient surtout au financement des réseaux de la santé et de l'éducation.

De plus, les problèmes récurrents du système de santé ont fait en sorte que les fonds restants ont été concentrés vers ce secteur, ce qui augmentait encore le déficit de financement du réseau éducatif. L'analyse des données montre qu'entre 1992 et 2000, le financement public par étudiant des universités canadiennes a chuté de 19%<sup>121</sup>. Cet état de fait est alarmant, considérant que la situation du financement public des universités a suivi une courbe inverse pendant la même période aux États-Unis. Depuis l'atteinte de l'équilibre budgétaire en 1997, l'avenir semble moins préoccupant, le gouvernement fédéral du Canada ayant pu reprendre les investissements. Ce jugement est toutefois très superficiel, et nous verrons à quel point la situation est devenue complexe.

Quand les surplus du gouvernement fédéral lui ont permis de réinvestir, il a complètement modifié sa philosophie. Il n'a pas rétabli le niveau antérieur des transferts aux provinces. Il a plutôt introduit ses propres programmes de financement de la recherche et de soutien aux étudiants. Ces programmes sont très ciblés et immensément financés. Ils font maintenant partie intégrante du processus de financement des universités québécoises, qui comptent de plus en plus sur Ottawa pour développer leurs initiatives de recherche ; pensons notamment à la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), aux Instituts de recherche en santé, au programme des chaires de recherche du Canada (ciblé précisément vers le développement des effectifs professoraux), etc. Il va sans dire que nous ne pouvons pas nous permettre de perdre des fonds aussi importants que ceux venant du fédéral. Nous n'approuvons pas du tout, cependant, la manière avec laquelle ils sont attribués.

En effet, il est de plus en plus évident que les programmes fédéraux en éducation universitaire traînent le réseau dans une voie restreignante et malsaine. Parce que les programmes encouragent fortement et uniquement (et avec les moyens nécessaires) la performance et le concours, le réseau universitaire suit le pas. Il s'adapte rapidement afin de profiter des fonds qui sont dirigés là où les projets riment avec développement technologique, innovation commercialisable, recherche en partenariat, etc. Comme le souligne le Conseil supérieur de l'éducation : « *Ce changement de paradigme dans le financement de la recherche suppose une importance accrue à la performance et à la compétition, contrairement aux paiements de transferts qui sont liés à la population d'étudiants.* »<sup>122</sup> Une telle démarche est inacceptable à nos yeux. D'abord parce qu'elle empiète sur une compétence provinciale en causant un sous-financement en éducation post-secondaire. Ensuite, parce qu'elle lie une part prépondérante du financement à des impératifs de performance et de compétition qui vont à l'encontre de l'exercice de la liberté académique et du maintien de l'autonomie des universités.

Il importe de contrer l'effet pervers des mesures actuelles. Les universités elles-mêmes ne refuseront jamais de tels fonds, et accepteront de modifier leurs pratiques afin de toucher davantage de financement. Elles font de plus en plus appel au gouvernement fédéral afin de développer leurs infrastructures, de financer les projets de recherche des professeurs, de soutenir financièrement les étudiants, etc. Quoique l'on puisse en penser, ces pratiques relativement nouvelles influent grandement sur les orientations futures du monde universitaire. Il est donc important d'adopter une volonté politique solide afin de promouvoir le développement équitable des tous les secteurs de recherche et de maintenir les valeurs associées à la mission des universités québécoises.

S'il y a un consensus clair au Québec concernant les relations fédérales-provinciales, c'est bien celui émanant de la Commission Séguin sur le déséquilibre fiscal. Cette commission, dans son rapport datant de mars 2002, faisait état

---

<sup>121</sup> Daniel Baril, « L'écart se creuse entre les universités canadiennes et américaines », *Le Forum*, 30 août 1999.

<sup>122</sup> Conseil supérieur de l'Éducation, *La gouverne de l'éducation : logique marchande ou processus politique*, Rapport annuel 2000-2001, p. 25.

de la trop grande place occupée par le gouvernement fédéral dans l'espace fiscal canadien au détriment des provinces. Ainsi, les provinces n'ont plus les moyens de financer adéquatement les programmes pour lesquels elles sont censées détenir une compétence constitutionnelle exclusive. La commission conclut donc qu'il est nécessaire de dégager un nouvel espace fiscal qui permettra aux provinces canadiennes de profiter de plus de revenus autonomes. Pour ce faire, la commission recommande l'abolition des transferts canadiens dédiés aux programmes sociaux (TCSPS), et leur remplacement par le transfert récurrent de points d'impôt aux provinces. La FAÉCUM adhère à cette proposition et demande au gouvernement fédéral d'agir maintenant.

**Proposition 62 : Que le gouvernement fédéral se retire de l'éducation postsecondaire et qu'il transfère au gouvernement du Québec les points d'impôt correspondant au niveau de 1994 des paiements de transfert versés au Québec au titre de l'enseignement postsecondaire.**

## Conclusion

Pour conclure cette réflexion sur les pistes de solution aux problèmes de financement des universités, rappelons brièvement les points saillants de notre mémoire. Les principaux défis auxquels auront à faire face nos institutions universitaires sont le renouvellement du corps professoral, le problème de l'obsolescence des infrastructures, l'urgente remise à niveau des bibliothèques et la poursuite de l'excellence en recherche. Des investissements gouvernementaux sont absolument nécessaires pour permettre aux universités québécoises d'améliorer la qualité de formation des étudiants, porteurs de cette liberté fondamentale que représente le savoir et futurs travailleurs qualifiés si indispensables au développement économique de notre société. Afin d'actualiser notre volonté collective d'assurer une accessibilité équitable et optimale aux études universitaires, il est absolument crucial de maintenir, à long terme, le gel des frais de scolarité.

Bien que le secteur privé ait un rôle à jouer dans le financement des universités, cela ne signifie pas qu'il doive en être le metteur en scène. Les étudiants, les professeurs et les administrations universitaires sont mieux à même de déterminer les besoins présents et futurs de nos établissements. En effet, la recherche de profit inhérente aux interventions du secteur privé est incompatible avec la nécessaire indépendance de l'enseignement et de la diffusion de la culture scientifique. Pour éviter une perversion de ces principes, le gouvernement et les universités sont conviés à baliser les investissements du secteur privé. Par exemple, un mode de financement misant sur une taxe de la masse salariale accroîtrait appréciablement la contribution des employeurs québécois, sans pour autant lui conférer une indésirable influence sur les orientations du monde universitaire.

Compte tenu des responsabilités du gouvernement en matière d'éducation, et de la marge de manœuvre budgétaire dont il dispose, l'intervention massive des pouvoirs publics est non seulement possible, mais nécessaire. La Loi 95 est l'instrument législatif privilégié du contrôle de cette intervention, tant du point de vue de l'effectivité que de l'imputabilité. Mais au cœur de ces questions, au cœur des universités, réside un noyau fondamental : les étudiants. Sans le maintien du gel des frais de scolarité, sans une amélioration de l'aide financière, sans le progrès des conditions de vie, d'étude et de recherche des étudiants, c'est la raison d'être séculaire des universités, le développement et la diffusion du savoir, qui sera perdue, verrouillant durablement le destin d'une génération. Quelques unes des clefs de l'avenir de la société québécoise résident dans les mesures qui seront prises par le gouvernement dans la foulée de cette commission parlementaire.

# Récapitulation des propositions

## 1 Les besoins des universités

**Proposition 1 :** Que le financement du renouvellement du corps professoral des universités québécoises demeure la responsabilité du gouvernement du Québec, afin de préserver l'autonomie des établissements universitaires.

**Proposition 2 :** Que le gouvernement du Québec réinvestisse dans le réseau universitaire les sommes récurrentes et nécessaires à la création d'un nombre adéquat de postes de professeurs réguliers.

**Proposition 3 :** Que le gouvernement du Québec instaure une subvention spécifique récurrente destinée aux universités et dédiée à la formation, au recrutement et à la rétention de la relève scientifique.

**Proposition 4 :** Qu'une subvention spécifique dédiée à la formation, au recrutement et à la rétention de la relève scientifique comprenne une mesure visant à l'amélioration du potentiel d'internationalisation des universités québécoises (notamment le développement d'un véritable réseau de promotion internationale des universités).

**Proposition 5 :** Qu'une subvention spécifique dédiée à la formation, au recrutement et à la rétention de la relève scientifique comprenne une mesure visant à l'amélioration des conditions d'embauche offertes aux professeurs par les universités québécoises.

**Proposition 6 :** Qu'une subvention spécifique dédiée à la formation, au recrutement et à la rétention de la relève scientifique comprenne une mesure visant à l'amélioration du soutien aux étudiants-chercheurs afin de mieux les former pour une future carrière professorale.

**Proposition 7 :** Que les organismes subventionnaires de la recherche revoient le mode d'attribution des fonds basé sur la réputation du chercheur afin d'établir des politiques favorisant l'émergence des jeunes chercheurs.

**Proposition 8 :** Que le gouvernement du Québec, par une concertation entre le ministère de l'Éducation et le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, favorise le passage au Québec de chercheurs étrangers et de candidats à une carrière universitaire.

**Proposition 9 :** Que le gouvernement du Québec, dans le respect des exigences de qualification adéquates, favorise la reconnaissance de compétences et accélère le transfert de titres pour les nouveaux arrivants.

**Proposition 10 :** Qu'un fonds quinquennal de rénovation et de renouvellement des campus universitaires soit créé à partir de 2004-2005 afin de remédier aux situations (réparation, entretien et rénovation) les plus urgentes, notamment celles susceptibles de menacer la sécurité et la santé de ceux et celles qui fréquentent nos universités.

**Proposition 11 :** Que ce financement permette de ramener « l'entretien différé accumulé » dans les universités à des niveaux acceptables par rapport aux normes existantes, soit un « indice d'état des installations » de moins de 5 %.

**Proposition 12 :** Que toutes les universités du Québec communiquent au MEQ, et ce, à partir de 2004-2005, un plan annuel visant à faire la lumière complète sur la nature et l'évolution des coûts de leur « EDA » respectif.

**Proposition 13 :** Qu'une nouvelle formule de financement de base puisse assurer à long terme des ressources suffisantes au volet « Terrains et bâtiments » de façon à ne pas encourager le report budgétaire des travaux d'entretien et de rénovation.

**Proposition 14 :** Que les universités se dotent d'un programme d'entretien préventif qui serait rendu public dans le cadre de la Commission permanente de l'éducation.

**Proposition 15 :** Que le gouvernement du Québec accentue sa participation au financement des infrastructures associées au développement de projets de recherche ou de formation dans les universités.

*Proposition 16 :* Que le gouvernement du Québec, dans le cadre d'une nouvelle phase de réinvestissement, alloue les fonds nécessaires à l'intégration des technologies de l'information et de la communication aux activités universitaires.

**Proposition 17 :** Que soit accordé aux bibliothèques universitaires du Québec un financement massif afin de combler leur manque avéré de ressources documentaires et d'en augmenter la diversité et la qualité et ce en tenant compte de la durée de vie limitée de certains équipements informatiques ou électroniques ainsi que des besoins en ressources humaines.

**Proposition 18 :** Que le gouvernement du Québec alloue des fonds destinés au maintien et au développement de partenariats entre les universités québécoises pour la diminution du coût d'achat et de gestion des abonnements dans les bibliothèques.

**Proposition 19 :** Que le gouvernement du Québec augmente le financement dédié aux projet de recherche fondamentale dans les universités.

**Proposition 20 :** Que le gouvernement du Québec restaure un ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie distinct des autres ministères et qu'il lui alloue les ressources nécessaires au développement de la *Politique de la science et de l'innovation*.

**Proposition 21 :** Que le gouvernement encourage ses ministères et le secteur parapublic à recourir à la recherche universitaire dans la réalisation de leurs mandats, notamment dans le secteur des sciences humaines et sociales.

**Proposition 22 :** Que le gouvernement augmente le budget du Fonds québécois de recherche en société et culture pour qu'il développe une stratégie de promotion de la recherche en sciences humaines et sociales.

**Proposition 23 :** Que les fonds subventionnaires favorisent, dans les subventions accordées aux professeurs, l'embauche d'étudiants pour effectuer des tâches de recherche.

**Proposition 24 :** Que le gouvernement augmente les budgets des fonds subventionnaires destinés à la formation de la relève scientifique de 17M \$ pour le FQRSC, de 19M \$ pour le FQRNT et de 15M \$ pour le FRSQ afin de couvrir l'ensemble des étudiants admissibles.

**Proposition 25 :** Que le gouvernement augmente les budgets alloués aux subventions de recherche de 8,5M \$ pour le FQRSC, de 7M \$ pour le FQRNT et de 10M \$ pour le FRSQ afin de couvrir l'ensemble des demandes admissibles.

**Proposition 26 :** Que les fonds subventionnaires québécois redistribuent la totalité des fonds refusés par les boursiers des organismes subventionnaires canadiens.

**Proposition 27 :** Que le montant des bourses octroyées aux étudiants fasse partie du calcul des frais directs de la recherche.

**Proposition 28 :** Que le gouvernement augmente le nombre de subventions accréditées dans sa méthode de calcul de financement des frais indirects pour ne pas pénaliser les universités qui bénéficient d'importantes subventions privées.

## **2 Contribution étudiante et accessibilité financière aux études**

**Proposition 29 :** Que le gouvernement maintienne le gel des frais de scolarité, veille à ce que les frais actuellement non réglementés et qui ont été augmentés soient ramenés à leur niveau antérieur et à ce que ces frais ne puissent plus être augmentés.

**Proposition 30 :** Que l'Assemblée nationale adopte une loi-cadre sur l'accessibilité aux études postsecondaires garantissant le gel des frais de scolarité pour les étudiants québécois et le gel des frais obligatoires non réglementés.

**Proposition 31 :** Que la hausse des frais de scolarité ne soit pas la solution au problème de sous-financement des universités, mais que soient plutôt considérés : une participation accrue du gouvernement du Québec et des entreprises au financement des universités, une meilleure formule de financement des universités et une meilleure gestion des universités.

**Proposition 32 :** Que le gouvernement du Québec gèle les frais différenciés défrayés par les étudiants internationaux.

**Proposition 33 :** Que le gouvernement du Québec mette sur pied des incitatifs fiscaux pour augmenter le taux de rétention des étudiants internationaux au Québec suite à leur diplomation des universités, notamment par l'entremise d'un remboursement progressif des frais différenciés par des crédits d'impôts.

**Proposition 34 :** Que le Gouvernement du Québec modifie sa Politique sur les droits de scolarité des étudiants étrangers de manière à ajouter dans les objectifs de cette Politique des buts liés à l'immigration permanente des étudiants internationaux.

**Proposition 35 :** Que les gouvernements fédéral et provincial voient à faciliter l'accès à la citoyenneté pour les étudiants internationaux diplômés des universités québécoises. (déjà existante)

**Proposition 36 :** Que soient réajustées les dépenses admises du régime d'aide financière au coût réel de la vie et que le processus de réévaluation soit repris tous les 5 ans.

**Proposition 37 :** Que les paramètres de l'Aide financière aux études soient indexés au coût de la vie sur une base annuelle. Dans le cas où un étudiant bénéficierait d'une bourse et d'un prêt, que l'augmentation due à l'indexation soit versée sous forme de bourse.

**Proposition 38 :** Que la contribution minimale fixe soit abolie et qu'elle soit remplacée par une formule de contribution étudiante prenant en considération les revenus de l'étudiant. (position existante)

**Proposition 39 :** Que le critère voulant qu'un étudiant dont l'établissement se situe dans la même région que le domicile parental soit automatiquement considéré comme résidant chez ses parents soit aboli.

**Proposition 40 :** Que la contribution parentale soit déductible d'impôt pour les parents.

**Proposition 41 :** Que la table de contribution parentale soit revue à la baisse ; que le gouvernement mette en place les mesures fiscales nécessaires pour assurer le versement réel de la contribution parentale de l'étudiant.

**Proposition 42 :** Que les parents disposant de revenus inférieurs aux mesures de faibles revenus soient exemptés de l'obligation de verser une contribution parentale.

**Proposition 43 :** Que l'on abolisse le principe de la contribution de tout type de conjoint ou de conjointe.

**Proposition 44 :** Le modèle de remboursement proportionnel au revenu (RPR) proposé par la FAÉCUM devrait :

- Ne pas tenir compte de la présence d'enfant à charge
  - Toutefois, une aide ciblée doit être instaurée pour soutenir les ex-étudiants ayant des enfants à charge (que ce soit par congé de paiement, subventions ou autre) et ce, en fonction des coûts associés à ceux-ci;
- Avoir un seuil de remboursement au niveau du salaire minimum annuel;
- Avoir un pourcentage de remboursement équivalant à 20 % de la portion du salaire qui se situe au-dessus de ce seuil ;
- Contribuer au maintien du gel des frais de scolarité;
- Avoir un taux d'intérêt défini selon les paramètres du programme actuel, c'est-à-dire le taux des obligations du Canada pour 5 ans plus 1,25 %;
- Annuler la dette d'étude en cas de décès de l'étudiant; Avoir une durée de remboursement fixée à 15 ans, suite à quoi la dette de l'ex-étudiant serait annulée.

### **3 La place du secteur privé dans le financement des universités**

**Proposition 45 :** Que le gouvernement du Québec s'assure que les universités adoptent une politique institutionnelle visant à encadrer la présence des investissements privés dans leur établissement et qu'il définisse les valeurs devant guider le contenu d'une telle politique.

**Proposition 46 :** Que toute politique institutionnelle encadrant la présence des investissements privés contienne notamment des règles limitant la portée des ententes de confidentialité et empêchant les conflits d'intérêts et l'orientation de l'offre de formation.

**Proposition 47 :** Que toute politique institutionnelle encadrant la présence des investissements privés permette de limiter les impacts sur la formation des conditions rattachées aux dons et legs, à la constitution de fonds de dotation, à la publicité et à la commandite.

**Proposition 48 :** Que chaque établissement universitaire se dote d'un comité permanent formé de représentants de toute la communauté universitaire et assurant l'application de la politique institutionnelle encadrant la présence des investissements privés.

**Proposition 49 :** Que la *loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* soit modifiée afin de prélever annuellement un pourcentage de la masse salariale des employeurs québécois et de le diriger dans un fonds favorisant la formation de la main-d'œuvre hautement qualifiée.

**Proposition 50 :** Que l'enveloppe du fonds favorisant la formation de la main-d'œuvre hautement qualifiée soit distribuée aux universités québécoises en fonction des besoins régionaux spécifiques de formation de diplômés dans des secteurs choisis.

**Proposition 51 :** Que le fonds favorisant la formation de la main-d'œuvre hautement qualifiée soit administré par la commission des partenaires du marché du travail ; Que le mandat de celle-ci soit élargi à cet effet et que sa composition soit modifiée afin d'accueillir des intervenants du milieu universitaire (administrateurs, professeurs, étudiants).

### **4 Financement public et imputabilité**

**Proposition 52 :** Que la *Loi sur les établissements de niveau universitaire* soit renforcée particulièrement en ce qui a trait à l'imputabilité des cadres supérieurs et de leurs responsabilités d'administrateur.

**Proposition 53 :** Qu'il soit possible de sanctionner une mauvaise gestion, à la suite d'une enquête qui visait à discerner les causes d'une mauvaise gestion, que ce soit en demandant d'élaborer un plan d'action qui vise à corriger la situation, en imposant une amende (à l'institution ou à la personne responsable selon le cas) ou en proposant la démission de la personne fautive.

**Proposition 54 :** Que la *Loi sur les établissements de niveau universitaire* prévoie des indicateurs clairs et uniformes lors de l'évaluation des institutions universitaires de manière à éliminer les problèmes de transparence associés à l'application actuelle de la loi.

**Proposition 55 :** Que ces indicateurs comprennent notamment le taux de diplomation annuel, l'effort d'embauche, la qualité de l'enseignement (en fonction de l'évaluation fait par les étudiants), les ressources allouées au réseau informatique et aux bibliothèques, les bourses attribuées et les résultats financiers.

**Proposition 56 :** Que la Commission permanente de l'éducation, par le biais de consultations particulières, permette à des groupes spécialisés en éducation ou faisant partie des communautés universitaires concernées d'intervenir lors des auditions relatives à la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*.

**Proposition 57 :** Que la pratique générale des contrats de performance soit abandonnée afin de remettre l'accent sur la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* ainsi que sur la *Politique québécoise de financement des universités*.

**Proposition 58 :** Que le ministère de l'Éducation assure le financement à 100 % de l'augmentation des coûts de système des universités à partir de leurs dépenses réelles.

**Proposition 59 :** Que la formule de financement des universités québécoises maintienne, pour la subvention générale, le calcul de 100 % des variations de l'effectif étudiant ; Que le MEQ, toutefois, envisage l'ajout de mécanismes permettant de limiter les fluctuations du financement causées par les augmentations et diminutions importantes d'effectif étudiant, tels que les corridors de financement.

**Proposition 60 :** Que le gouvernement du Québec accorde d'ici 2008 un financement additionnel de 261 millions de dollars récurrents aux universités québécoises, en augmentant les montants octroyés à travers la subvention générale de la formule de financement.

**Proposition 61 :** Que soit aboli l'ajustement relatif au nombre de grades universitaires et que les fonds qui y étaient liés en 2002-2003 soient accordés annuellement au titre d'une subvention spécifique à la formation, au recrutement et à la rétention de la relève scientifique.

## **5 Le financement provenant du gouvernement fédéral**

**Proposition 62 :** Que le gouvernement fédéral se retire de l'éducation postsecondaire et qu'il transfère au gouvernement du Québec les points d'impôt correspondant au niveau de 1994 des paiements de transfert versés au Québec au titre de l'enseignement postsecondaire.

## BIBLIOGRAPHIE

ABRC. *Les bibliothèques de recherche du Canada : Financer les coûts indirects de la recherche. Mémoire au comité permanent des finances de la Chambre des communes*. Septembre 2001.

ACPAU. *Point de non-retour. Le besoin urgent de renouvellement des infrastructures des universités canadiennes*. Ottawa, 2000.

ACPPU. *Déclaration au Comité permanent des finances de la chambre des communes sur le budget fédéral de 2002-2003*. Ottawa, août 2001.

ACPPU. « L'accessibilité des universités et des collèges : le comment et le pourquoi de la hausse des frais de scolarité », *Dossier en éducation de l'ACPPU*, vol. 3, no 2 (mai 2001).

ACPPU. *Report of the Committee of Inquiry on the Case Involving Dr. Nancy Olivieri, the Hospital of Sick Children, the University of Toronto and Apotex Inc.* 2001.

AUCC. « Études à l'étranger », *En fait*, vol. 1, no 2 (2003).

AUCC. *L'excellence canadienne dans le monde et pour le monde : Apport de la mondialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche à la politique étrangère du Canada*. Mémoire présenté dans le cadre du Dialogue sur la politique étrangère canadienne mené par le ministre des Affaires étrangères et du Commerce international, 1<sup>er</sup> mai 2003.

AUCC. *Une enquête de l'AUCC montre que l'appui à l'internationalisation des études universitaires augmente*. Communiqué de presse. 16 mars 2003.

AUCC. *Déclaration de l'AUCC sur l'internationalisation des universités canadiennes*. 2002.

AUCC. *Orientations : Le milieu universitaire*. 2002.

AUCC. *Retranchement, renouvellement et rétention : les 3 R de la revitalisation interne des universités canadiennes*. 1999.

AUCC. *L'internationalisation dans les universités canadiennes : le nouveau paysage*. Février 1995.

Baril, Daniel. « L'écart se creuse entre les universités canadiennes et américaines », *Le Forum*, 30 août 1999.

Béchar, Bruno-Marie in Assemblée nationale. *Commission de l'Éducation 2002*.

Boyle, Pierre. « Le réinvestissement en recherche en santé : Un besoin urgent », *Recherche en santé*, décembre 2003.

Breton, Gilles et Michel Lambert. « Les universités dans la société civile internationale », *Le Soleil*, 11 octobre 2003, p. D7.

Chouinard, Tommy. « Les Québécois s'opposent au dégel des droits de scolarité », *Le Devoir*, 24 janvier 2004.

Cordelier, Serge (dir.). *L'État du monde 2004*. Paris, La Découverte, 2003.

CNCS-FEUQ. *Les sources et les modes de financement des étudiants aux cycles supérieurs*. Montréal, FEUQ, 2001.

CREPUQ. *Caractéristiques et rémunération des professeurs de carrière des universités québécoises. Rapport de l'enquête sur le personnel enseignant*. Montréal.

CREPUQ. *Étude sur les connaissances en recherche documentaire des étudiants entrant au 1<sup>er</sup> cycle dans les universités québécoises*. Août 2003.

CREPUQ. *La perception des frais indirects de la recherche universitaire*. Novembre 1999.

CSE. *La gouverne de l'éducation : logique marchande ou processus politique. Rapport annuel 2001-2002*. Québec.

CSE. *Le financement des universités*. Avis à la ministre de l'Éducation. Québec, 1996.

CSE. *Renouveler le corps professoral à l'université; des défis importants à mieux cerner*. Québec, Décembre 2003.

Demers, Marius. *La rentabilité du diplôme*. Québec, MEQ.

Direction générale du financement et de l'équipement. Direction de la programmation budgétaire et du financement. *Calcul définitifs des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2002-2003*. Québec, MEQ, 2003.

Elliott, Leanne. *La revitalisation des universités passe par le renouvellement du corps professoral*. Dossier de recherche de l'AUCC, 2000.

Emploi Québec. *Plan d'affectation des ressources du fonds national de formation de la main-d'œuvre 2003-2004*. 2003.

FAÉCUM. *Mémoire pour une politique encadrant la présence des investissements privés à l'Université de Montréal*. Montréal, 2003.

FCEE. « Tuition Fees in Canada : a Pan-Canadian perspective on Education User Fees », *Fact Sheet 2001*, vol. 7, no 5 (septembre 2001).

FEUQ. *Avons-nous les moyens de financer les universités : Études sur les finances publiques*. 2004.

FEUQ. *Le système universitaire américain : le refus de l'accessibilité et de la mobilité sociale*. 2003.

FEUQ. *Mémoire sur l'accessibilité financière aux études*. Juin 2003.

FEUQ. *Frais de scolarité au Québec : argumentaire pro-gel*. Janvier 2002.

Franke-Ruta, G. « The Indentured Generation : How Debt Stunts Young People's Dreams », *The American Prospect*, vol. 14, no 5, 2003.  
[www.prospect.org/print/V14/5/frankeruta-g-sr.html](http://www.prospect.org/print/V14/5/frankeruta-g-sr.html). Page consultée le 25/09/2003.

Gouvernement du Québec. *Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et instituant la commission des partenaires du marché du travail*. LRQ, chap. M-15.001.

Gouvernement du Québec. *Loi modifiant la loi sur les établissement d'enseignement de niveau universitaire*. LRQ, chap. E-14.1.

Institut de la statistique du Québec. *Création nette annuelle d'emplois par rapport à l'année précédente, selon le sexe, l'âge, le niveau de scolarité atteint, la catégorie et la forme d'emploi, Québec, Ontario, Canada, 1990-1999*.

Kwong, J. *et al.* « Effects of Rising Tuition Fees on Medical School Class Composition and Financial Outlook », *CMAJ*, avril 2002.

Lacroix, Robert. *L'Université et la globalisation*. Notes pour une allocution de M. Robert Lacroix, Recteur de l'Université de Montréal, devant le Cercle canadien de Montréal.

Légaré, Jacques. *Qu'en est-il du choc démographique appréhendé au Québec*. Conférence prononcée dans le cadre du colloque *Les défis pour le Québec à l'aube du choc démographique*, Montréal, 4 octobre 2003.

Matthews, Georges. *Le vieillissement démographique et son impact sur la situation des personnes âgées et les services sociaux qui leur sont offerts. Rapport final de recherche remis au Conseil québécois de la recherche sociale*. INRS-Urbanisation, 1998.

*Bulletin CIRSTENVEX*, « Mesurer la qualité de l'activité universitaire », no 3 (mai 1996) [www.uquebec.ca/bri-public/cirst/05\\_96/05\\_96\\_1.html](http://www.uquebec.ca/bri-public/cirst/05_96/05_96_1.html)

Ministère de l'Éducation du Québec. *Document de consultation pour la commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités*. Québec, 6 décembre 2003.

Ministère de l'Éducation du Québec. « Prévion de l'effectif étudiant à temps plein dans les universités du Québec de 2001-2002 à 2015-2016 », *Bulletin statistique de l'Éducation*, 24 (juillet 2002).

Ministère de l'Éducation du Québec. *Indicateurs de l'éducation 2003. L'accès aux études universitaires*. Québec.

Ministère de l'Éducation du Québec. *Indicateurs de l'Éducation 2003. L'intégration au marché du travail des personnes diplômés*. Québec.

Ministère de l'Éducation du Québec. *L'évolution relative de l'effectif étudiant, de la population de 18-29 ans et de la scolarité universitaire, au Québec, de 1977-78 à 2013-2014*, dans *Prévion de l'effectif étudiant en équivalence à temps plein dans les universités du Québec, de 1999-2000 à 2013-2014*. Québec, avril 2000.

Ministère de l'Éducation du Québec. *Dépenses réelles en éducation vs croissance constatne hypothétique de 0,75% par année*. Graphique présenté par le ministre de l'Éducation, M. Pierre Reid, lors de l'étude des crédits budgétaires à la commission de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec, le 9 juillet 2003.

Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie. *Savoir changer le monde. Politique québécoise de la Science et de l'innovation*. Québec, 2001.

Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Politique de la santé et du bien-être*. Québec, 1992.

Nault, François. « Vieillesse et scolarisation de la population québécoise », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 19, no 2.

*Ontraio Universities Resource Document*. Septembre 2002.

Parti Libéral du Québec. *Égalité des chances et réussite en éducation. Priorités d'actions politiques pour les réseaux d'éducation québécois*. mars 2003.

Pelletier, Nicolas. *Le financement des universités par l'entreprise privée au Québec, en Ontario, et dans le nord-est des États-Unis*. Montréal, FEUQ, 1997.

Péloquin, Tristan. « Bay Street, passage obligé », *Quartier libre*, vol. 9, no 13, 2002. <http://www.ql.umontreal.ca/volume9/numero13/campusv9n13a.html>. Page consultée le 21/10/2003.

Piché, Victor et Céline Le Bourdais (dir.). *La démographie québécoise. Enjeux du XXIe siècle*. Montréal, Presse de l'Université de Montréal, 2003.

Research Infosource. *Canada's Top 50 Research Universities 2003*. [www.researchinfosource.com/media/2003-top50.html](http://www.researchinfosource.com/media/2003-top50.html).

Statistique Canada. « Aspiration et épargne en vue des études post-secondaires, 1999 », *Le Quotidien*, 10 avril 2001.

Statistique Canada. « Participation aux études post-secondaires et revenu familial », *Le Quotidien*, 7 décembre 2001.

Statistique Canada. *Revenu familial et participation aux études post-secondaires*. 2003.

Université Laval, Vice-rectorat à la recherche. *Politique relative à la récupération des coûts directs et indirects*. Sainte-Foy, Université Laval, 1995.

Université de Montréal. *Budget de fonctionnement 2003-2004*. 2003.

Université de Montréal. *Des faits et des chiffres*. Mars 2002.

Université de Montréal. *Le Québec doit miser sur un capital humain capable d'ouverture sur le monde*. Discours prononcé par Robert Lacroix, recteur de l'Université de Montréal, dans le cadre de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, 15 mars 2001.

Université de Montréal. *Entente de réinvestissement 2000-2003 avec le ministère de l'Éducation*. 2000.

Université de Montréal. *Priorités d'action 2000-2003. Objectifs stratégiques et cibles budgétaires*. 2000.

Université de Montréal. *Budget de fonctionnement 1996-1997. Un effort commun pour l'avenir*. 1996.

Université de Montréal, Bureau de la recherche institutionnelle. *Dossier d'inventaire et d'analyse 1994-1995*. 1994.

Université de Montréal, Bureau de la recherche institutionnelle. *Dossier d'inventaire et d'analyse 1998-1999*. 1998.

Université de Montréal, Bureau de la recherche institutionnelle. *Dossier d'inventaire et d'analyse 2001-2002*. 2001.

Université de Montréal, Vice-rectorat à la planification et aux relations internationales. *L'Université de Montréal. Orientation internationale*. Septembre 2000.

Université de Montréal, Vice-rectorat à la planification et aux relations internationales. *Priorités d'action 2003-2006*. 2003.

Vallée, Pierre-Hughes. « Entretien différé : une crise embryonnaire », *Impact Campus*, 12 mars 2002. [www.ulaval.ca/impact/journal/journal1/ICHIV02/actu020312.html](http://www.ulaval.ca/impact/journal/journal1/ICHIV02/actu020312.html). Page consulté le 6 août 2003.

Zehler, Estelle. « Optique internationale pour étudiants d'ici et d'ailleurs, L'enseignement universitaire québécois déborde, et de beaucoup, les frontières », *Le Devoir*, 11 janvier 2003, p. G2.